ETUDE D'ELABORATION D'UNE STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

RAPPORT DE PHASE 5 – Programme d'actions

22 octobre 2025

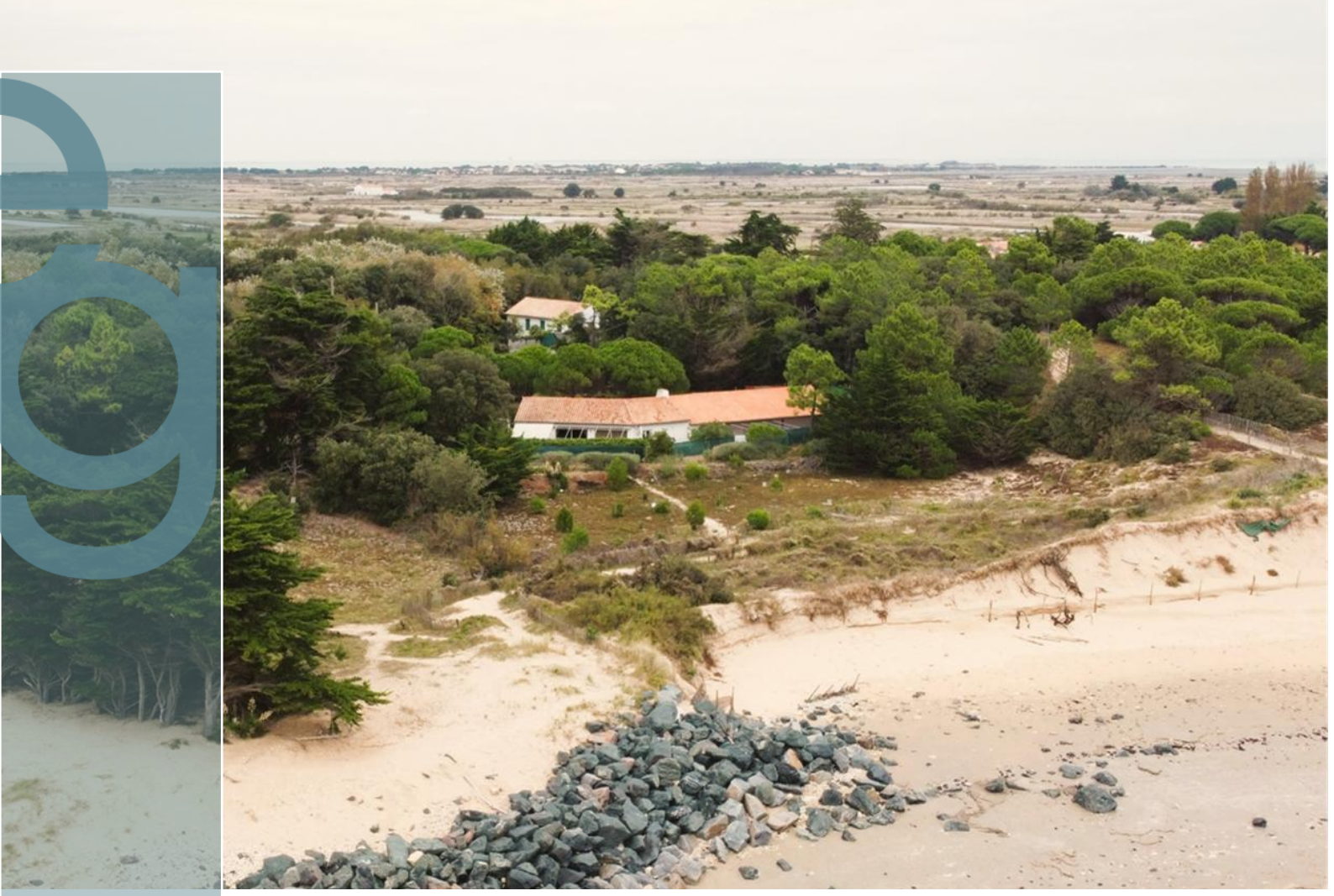

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
LE FONDS VERT pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires
FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer
PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME Liberté Égalité Fraternité
Ile de Ré COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AXE 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Fiche Action	# 1.1	Poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion
Version	3	

Objectif

Cette action vise à poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion. En particulier, il répond au besoin de mutualiser les actions d'amélioration des connaissances en s'articulant étroitement avec l'OCNA.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Observatoire du littoral / CCIR
Partenaires	OCNA (BRGM / ONF) /Université / GIP
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	-
Procédures règlementaires	-
Opérations de communication	Mise à disposition des données / Plateforme de partage OCNA

Indicateurs de suivi / réussite

Taux données transmises à l'OCNA / données produites ; Taux d'exploitation des données (usage) ; Identification d'expérimentation possible (veille)

AXE 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Fiche Action	# 1.1	Poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 1.1.1 : Temps agent + prestation inclus dans l'Observatoire du littoral	**Organisation de la collecte et l'archivage des données : bancarisation des données collectées auprès de l'OCNA** L'ensemble des données déjà acquises ou qui le seront prochainement par l'Observatoire du littoral, seront archivées, analysées et valorisées en lien avec l'OCNA. La sous-action doit permettre d'améliorer le partage de données et de poursuivre les actions déjà engagées par la CCIR (transmissions aux différents outils existants de l'OCNA tels que le réseau Tempête, fiches transects, EGSL, etc.). Il sera nécessaire de prévoir un point entre la CCIR, l'Observatoire du littoral et l'OCNA (opérateurs techniques) à la mise en oeuvre de la SLGBC, afin de définir la structuration et les protocoles de transmission des données (fréquences de suivi, modalités d'archivage de la donnée, format des données...) pour ainsi faciliter leur valorisation.
→ n° 1.1.2 : Soutien financier	**Co-financement de la thèse sur les falaises** Cette thèse vise à co-construire des solutions les plus adaptées aux spécificités locales et qui soient le mieux possible comprises et acceptées par les populations locales concernées et à développer des connaissances et méthodes répondant aux besoins des politiques publiques en matière de gestion du risque d'érosion côtière (planification territoriale,gestion de crise, etc.). Le but final étant de définir des indicateurs pertinents de l'état de stabilité des falaises pour mettre en place des protocoles de surveillance adaptés. Le montant global de cette thèse est de 1 538 500 €, la CCIR participe à hauteur de 50 000 € sur toute la durée de la thèse (soit 3,25%).
→ n° 1.1.3 : Temps agent	**Participation aux études de connaissance et de suivi du littoral avec les autres collectivités de Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine** La chargée de mission participera aux temps d'échanges organisés par le GIP Littoral ou tout autre partenaire pour bénéficier et faire bénéficier des retours d'expérience de mise en oeuvre des stratégies locales en Charente-Maritime et plus largement en Nouvelle-Aquitaine.
→ n° 1.1.4 : Temps agent	**Veilles réglementaire et technologique** Cette veille consiste à maintenir un suivi des solutions de prévention et réduction du risque érosion (évolutions techniques, technologiques, réglementaires, émergence de nouvelles solutions...). Sur le volet réglementaire : réalisation d'une veille juridique et réglementaire, à la fois sur la faisabilité de nouvelles technologies et à la fois sur la nouvelle règlementation en matière de gestion des risques côtiers (exemple : décryptage, partage d'informations, remontée d'avis sur la loi Climat et Résilience et le décret érosion). Sur le volet technique et technologique - réalisation d'une veille sur : - les nouveaux procédés et technologies en matière de suivi et de gestion du trait de côte, techniques innovantes de confortement des falaises et du cordon dunaire, de réengraissement des plages, solutions fondées sur la nature, techniques offrant une meilleure intégration paysagère. - les techniques d'acquisition, stockage et analyse de données issues de dispositifs participatifs, … - les dispositifs de solutions lors d'évènement de submersion (lien avec PAPI), - les expérimentations de nouvelles solutions (solutions douces, solutions fondées sur la nature,...). *Cette sous-action répond à l'objectif territorial "Se laisser l'opportunité d'explorer des solutions expérimentales sur les côtes et au large" en permettant une veille des solutions expérimentales qu'il serait possible d'explorer sur les côtes et au large de l'île de Ré.*
→ n° 1.1.5 : Temps agent	**Etude hydrodynamique des littoraux de l'île de Ré permettant d'améliorer la connaissance des transits hydro-sédimentaires et des mécanismes d'érosion côtière.** Mise en oeuvre d'une étude permettant de préciser la courantologie sur l'ensemble du littoral Rétais afin de mieux comprendre les processus d'érosion et les transits sédimentaires (utile pour le PGS). Cette étude permettra également d'apporter des élements sur les installations de pêcheries et ostréicoles présents sur l'estran.

AXE 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Fiche Action	# 1.1	Poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#1.1.1							0 k€
#1.1.2	41 k€						41 k€
#1.1.3							0 k€
#1.1.4							0 k€
#1.1.5		100 k€					100 k€
Total	41 k€	100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	141 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#1.1.1	2.5 jr	1 jr	1 jr	1 jr	1 jr	5 jr	0.05 ETP
#1.1.2	0.5 jr	0.5 jr	0.5 jr				0.01 ETP
#1.1.3	3 jr	3 jr	3 jr	3 jr	3 jr	15 jr	0.14 ETP
#1.1.4	6 jr	6 jr	6 jr	6 jr	6 jr	30 jr	0.28 ETP
#1.1.5		20 jr	10 jr				0.14 ETP
Total	0.06 ETP	0.14 ETP	0.09 ETP	0.05 ETP	0.05 ETP	0.23 ETP	0.61 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60% pour l'action 1.1.5

AXE 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Fiche Action	# 1.2	Améliorer la culture du risque et mettre en place une communication dédiée
Version	3	

Objectif

Cette action vise à sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux par des actions de communication, sur les risques littoraux et la stratégie locale.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécialisé / CCIR OCNA-BRGM : CoastNap
Partenaires	CCIR / OCNA (BRGM, ONF) / Communes Public visé : notaires, agences immobilières, grand public
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	-
Procédures règlementaires	-
Opérations de communication	Voir actions décrites ci-après

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de rencontres avec les habitants et acteurs locaux ; Nombre de personnes atteintes par la stratégie de communication (nombre de participants aux événements, nombre de visites sur la page internet, statistiques) ; Indicateurs CoastSnap

AXE 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Fiche Action	# 1.2	Améliorer la culture du risque et mettre en place une communication dédiée
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 1.2.1 : Temps agent	**Réalisation de supports pour la vulgarisation et la diffusion d'information pour le grand public** La vulgarisation et la diffusion d'informations au public devra permettre de sensibiliser et d'améliorer la connaissance du public sur les risques, l'évolution du trait de côte, les phénomènes d'érosion, l'avancée de la stratégie, les opérations de gestion/travaux. Pour cela, la diffusion de l'information pourra être diversifiée et notamment utiliser les supports suivants : courrier d'information aux propriétaires (démarches, réglementation, …), presse et journaux locaux (articles dans le bulletin communautaire notamment), cartographies, plaquettes informatives, réseaux sociaux, films pédagogiques, panneaux d'information (partenariat possible avec l'OCNA), page web (animation / mise à jour du site de la communauté de communes). Dans ce cadre la chargée de mission devra définir une stratégie de communication en définissant la récurrence des actions, les outils de communication et l'articulation des actions avec celles de la submersion marine (PAPI). *Articulation avec l'axe 2 et l'OCNA : valorisation des observations, valorisation des cartographies*
→ n° 1.2.2 : Temps agent + partenaires + prestations	**Développement de la culture du risque : moments de rencontre avec la population** Outre les supports de vulgarisation et d'information, la chargée de mission organisera plusieurs moments de rencontre avec les habitants, visiteurs de passage et scolaires à l'île de Ré pour sensibiliser à l'érosion. Cela pourra prendre la forme par exemple de réunions d'information (dans la poursuite de celles initiées au moment de l'élaboration de la stratégie), d'événements mis en commun avec le PAPI ou le pôle environnement et développement durable de la CCIR (expositions, conférences, journées d'échanges...). Ces temps d'échanges seront à organiser étroitement avec les communes.
→ n° 1.2.3 : Temps agent + achat des stations	**Suivi participatif de l'érosion** Cette remontée des informations en direct auprès de la population sera combinée à des actions participatives de suivi de l'érosion : le dispositif de type « CoastSnap » pourra être installé courant 2026. 1 à 5 stations d'observation seront installées sur le littoral de l'île de Ré, en lien avec l'OCNA (BRGM). Les sites les plus adaptés seront étudiés en amont de l'installation.
→ n° 1.2.4 : Temps agent	**Renforcement de la sensibilisation et information des notaires et agences immobilières** Cette action vise à informer - sensibiliser les acteurs de l'immobilier de l'obligation d'information par le vendeur ou le bailleur de l'existence de risque dans les zones à risque aux acquéreurs et locataires (Article L215-5 CE) entrée en vigueur pour les zones susceptibles d'être atteintes par le recul du trait de côte à partir du 1er janvier 2023 (loi Climat et Résilience - n° 2021-1104 du 22 août 2021). Cela pourra prendre la forme d'1 à 2 réunions sur la durée de la stratégie avec la transmission des projections à +30ans. Cette action se mène en articulation étroite avec la sous-action #4.1.3.

AXE 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Fiche Action	# 1.2	Améliorer la culture du risque et mettre en place une communication dédiée
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#1.2.1	10 k€	5 k€	10 k€	5 k€	10 k€	25 k€	**65 k€**
#1.2.2							**0 k€**
#1.2.3	5 k€	5 k€	5 k€	5 k€	5 k€		**25 k€**
#1.2.4							**0 k€**
Total	**15 k€**	**10 k€**	**15 k€**	**10 k€**	**15 k€**	**25 k€**	**90 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#1.2.1	5 jr	20 jr	10 jr	10 jr	15 jr	75 jr	**0.62 ETP**
#1.2.2	3 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	**0.43 ETP**
#1.2.3	3 jr	3 jr	2 jr	2 jr	2 jr	11 jr	**0.11 ETP**
#1.2.4		3 jr	1 jr	1 jr	1 jr	5 jr	**0.05 ETP**
Total	**0.05 ETP**	**0.17 ETP**	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.13 ETP**	**0.65 ETP**	**1.20 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 2	SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION
Fiche Action #2.1	Observer et surveiller l'érosion
Version 3	

Objectif

Mise en œuvre de mesures d'observation du trait de côte
Surveillance de la vulnérabilité du trait de côte
Réalisation de relevés spécifiques post-tempête

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Observatoire du littoral / CCIR / Communes
Partenaires	Communes / OCNA (BRGM) / Département / DDTM / Université de La Rochelle
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	
Procédures règlementaires	Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM pour le passage des moyens de mesures et de suivi Autorisation de survol pour l'utilisation de la technique drone
Opérations de communication	Valorisation des données et vulgarisation dans l'axe 1

Indicateurs de suivi / réussite

Taux de participation au réseau tempêtes sur les événements impactants de l'île de Ré

AXE 2	SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION	
Fiche Action	#2.1	Observer et surveiller l'érosion
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 2.1.1 : Soutien financier	**Observatoire du littoral de l'île de Ré** La communauté de communes de l'île de Ré dispose depuis plus de 10 ans d'un Observatoire du littoral, ayant pour vocation de suivre les risques littoraux, de définir la vulnérabilité des cordons dunaires jouant un rôle de digues face aux tempêtes extrêmes, d'améliorer les connaissances de la dynamique hydro-sédimentaire du littoral de l'île de Ré. Il s'agira de poursuivre les actions de l'Observatoire du littoral et de l'intégrer à la SLGBC en temps qu'outil de surveillance et de prévision de l'érosion et ressource clé pour la SLGBC. Les axes du programme d'actions de l'Observatoire définis en 2023 et 2024 sont ainsi intégrés en temps que tel à la SLGBC et seront actualisés tout au long de la mise en oeuvre de la stratégie en fonction des besoins. A ces axes s'ajoute une action spécifique d'articulation et de partage des données avec l'OCNA (voir sous-action 1.1.1). *En cohérence avec l'objectif stratégique "Assurer la protection des personnes et des biens en complémentarité des actions inscrites dans le PAPI au titre de la submersion marine dans un objectif d'intérêt général"; les actions de l'Observatoire du littoral dans le cadre de la SLGBC sont à articuler étroitement avec les actions menées dans le cadre du PAPI. Des mutualisations et complémentarités d'actions sont notamment possibles.*
→ n° 2.1.2 : Temps agent	**Suivi régulier et après chaque tempête des ouvrages de défense contre la mer et des zones sensibles relevant de l'intérêt général** Cette sous-action consiste à définir un protocole de suivi interne et post-tempête coordonné avec les acteurs qui ont l'habitude de mener ce type d'action (responsabilité et rôle de chaque acteur, répartition des secteurs, fréquence du suivi, harmonisation des collectes de données). La communauté de communes poursuit sa participation active au « réseau tempêtes » de l'OCNA par la bancarisation des données collectées post tempête. *L'action est à articuler étroitement avec les communes , l'ONF et l'OCNA. En effet, l'ONF, en tant qu'opérateur technique de l'OCNA au côté du BRGM, réalise des missions annuelles de suivis et de surveillance du littoral. Les relevés effectués dans le cadre de ces missions visent à décrire de manière qualitative et quantitative le littoral sableux du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Ces relevés reposent sur la description et la mesure de variables morpho-sédimentaires des systèmes plage/dune. Ils permettent d'évaluer l'impact des événements météo-marins sur les plages et cordons dunaires mais aussi leur capacité de résilience.* *-Relevé des entailles d'érosion marine après chaque évènement tempêtueux et en fil rouge pendant la période hivernale d'octobre à fin avril* *-Suivi et description des contacts plage/dune* *-Suivi de l'état des plages post-hivernal et post-estival* *-Suivi des déflations éoliennes*
→ n° 2.1.3 : Acquisition matériel + temps agent	**Acquisition d'un DGPS RTK** La CCIR acquiert un DGPS RTK lui permettant de faire des suivis ponctuels d'estan ou de cordon dunaire notamment après un évènement tempétueux en plus des levés réalisés dans le cadre de l'observatoire du littoral.

AXE 2	SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION	
Fiche Action	#2.1	Observer et surveiller l'érosion
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#2.1.1	Coûts PAPI	Coûts PAPI	67 k€	67 k€	67 k€	335 k€	**536 k€**
#2.1.2							**0 k€**
#2.1.3	10 k€						**10 k€**
Total	**10 k€**	**0 k€**	**67 k€**	**67 k€**	**67 k€**	**335 k€**	**546 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#2.1.1	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	10 jr	**0.09 ETP**
#2.1.2	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	**0.46 ETP**
#2.1.3							
Total	**0.06 ETP**	**0.06 ETP**	**0.06 ETP**	**0.06 ETP**	**0.06 ETP**	**0.28 ETP**	**0.55 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 2	SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION
Fiche Action #2.2	Cartographier l'aléa recul du trait de côte
Version 3	

Objectif

Cette action vise, en cohérence avec les préconisations de la Loi Climat et Résilience, à délimiter la zone exposée au recul du trait de côte à l'horizon de 30 ans et celle exposée à ce recul à un horizon compris entre 30 et 100 ans. A ce jour, aucune commune de l'île de Ré n'est inscrite au décret "érosion" de la loi Climat et Résilience. La communauté de communes propose cette inscription en parallèle de la validité de la SLGBC au conseil communautaire du 11/12/2025. Ce travail de projection devra donner lieu à la production de cartes de projections pour les horizons 30 et 100 ans/. Elles complèteront le travail déjà réalisé par le cabinet d'études Casagec en 2022/2023 et actualisé dans le cadre de l'élaboration de la SLGBC actuelle.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécalisés
Partenaires	OCNA-BRGM / Cerema / GIP / Services de l'Etat / Communes
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	-
Procédures règlementaires	-
Opérations de communication	Valorisation des cartes produites avec les actions de l'axe 1

Indicateurs de suivi / réussite

-

AXE 2	SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION	
Fiche Action	#2.2	Cartographier l'aléa recul du trait de côte
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 2.2.1 :** Temps agent + prestation externe	**Réalisation des cartographies d'exposition au recul du trait de côte aux échéances +30 et +100 ans** Réalisation des cartographies d'exposition au recul du trait de côte aux échéances +30 et +100 ans. Ces cartes seront réalisées sur la base de la méthodologie qui sera publiée par l'OCNA/BRGM fin 2025. Des échanges sont à prévoir avec les communes pour partager les résultats des travaux menés. En prévision de l'intégration des cartes au PLUi révisé. Organisation de temps d'échanges sur l'application des outils associés à ces cartographies. *N.B : Pour que le CCIR bénéficie de l'accompagnement financier de l'Etat (subvention Fonds Vert), au moins une des communes doit être inscrite au décret "érosion" de la loi Climat et Résilience. La mesure du fonds vert peut financer jusqu'à 80% des coûts des cartes locales de projection du recul du trait de côte en tenant compte de la capacité contributive du porteur de projet.* *Pour demander son inscription, une commune doit délibérer en ce sens et joindre à sa candidature une délibération favorable de son intercommunalité compétente en urbanisme (proposition au Conseil Comunautaire du 11/12/2025).* *Pour plus d'information :* *https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Cahier%20accompagnement_Axe2_Recul%20trait%20c%C3%B4te.pdf* *OCNA-BRGM : se met à disposition pour accompagner le BE pour la réalisation des cartographies*

AXE 2	SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION	
Fiche Action	#2.2	Cartographier l'aléa recul du trait de côte
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#2.2.1	50 k€						50 k€
Total	50 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	50 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#2.2.1	15 jr	8 jr	5 jr				0.13 ETP
Total	0.07 ETP	0.04 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.13 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

Fonds vert, sous condition d'inscription des communes au Décret de la Loi Climat et Résilience

AXE 3	Alerte et gestion de crise
Fiche Action # 3.1	Prévoir les modalités d'alerte et de gestion de crise
Version 3	

Objectif

L'action vise à mettre à jour et/ou finaliser tout outil et modalités de gestion de crise sur le territoire : DICRIM, PCS, PICS via la plateforme NUMERISK existante. L'objectif est d'être en mesure de réagir rapidement en cas d'événement extrême, notamment tempêtueux, qui pourrait entraîner de l'érosion et/ou de la submersion.

Cette action s'articule étroitement avec les actions de prévention des risques des PAPI.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	Communes avec l'appui de la CCIR (PCS/DICRIM) CCIR (PICS, exercice de gestion de crise)
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR
Partenaires	Communes / GIP
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Point d'étape
Contraintes	Cadre réglementaire des DICRIM, des PCS et du PICS
Procédures règlementaires	-
Opérations de communication	Communication par les communes aux administrés et aux services de la préfecture

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de PCS mis à jour ; Nombre de DICRIM mis à jour ; Nombre et types de personnes impliquées dans l'exercice de gestion de crise

AXE 3		Alerte et gestion de crise
Fiche Action	# 3.1	Prévoir les modalités d'alerte et de gestion de crise
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 3.1.1 :** Temps agent	**Accompagnement des communes dans l'actualisation des DICRIM et PCS pour intégrer le risque érosion - Actualisation du PICS** Il s'agit d'intégrer dans les DICRIM, PCS et PICS les informations concernant le risque d'érosion et de mettre à jour les documents au regard de l'évolution des connaissances. En particulier, pourront y figurer les futurs résultats de l'action #2.2 de production des cartographies de recul du tait de côte à 30 et 100 ans. L'intégration de ces cartographies permettra également à l'habitant d'appréhender facilement sa situation vis-à-vis des différents risques. L'actualisation du PCS aura pour objectif de : - Intégrer le risque érosion aux risques littoraux, - Informer et prévenir les citoyens des risques présents sur leur commune, - Avoir une meilleure anticipation des gestes à avoir lors d'une crise. L'actualisation du DICRIM aura pour objectif de : - Intégrer le risque érosion, - Actualiser des données sur les autres risques, - Intégrer une information sur les structures compétentes par typologie de risque pour orienter le particulier dans sa recherche d'information. Une communication auprès de la population sera également à prévoir et pourra s'envisager par la distribution d'une plaquette (version simplifiée du DICRIM) aux habitants (en lien avec l'action #1.2). *A noter que l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), lancée courant 2023, sera finalisée fin 2025 avec la réalisation d'un exercice de gestion de crise et validé au printemps 2026.*
→ **n° 3.1.2 :** Temps agent	**Mise en place et poursuite de l'organisation de la gestion de crise par l'usage de l'outil NUMERISK** La CCIR dispose d'un outil NUMERISK pour organiser et optimiser la gestion des crises à l'échelle communale et intercommunale. Cette action vise à poursuivre le travail engagé et à maintenir la connaissance et la bonne utilisation de l'outil.
→ **n° 3.1.3 :** Temps agent + prestation	**Réalisation d'un exercice de gestion de crise "tempête"** Un premier exercice de gestion de crise submersion aura lieu fin 2025 dans le cadre du PAPI. Il s'agira d'intégrer un volet "érosion" dans un prochain excercice réalisé dans les 5 ans, et de prévoir, en cohérence avec le PAPI, une fréquence de réalisation de tels exercices à l'échelle de la stratégie. Ce second exercice est à réaliser en lien étroit avec le programme PAPI en cohérence avec l'objectif stratégique associé.

AXE 3	Alerte et gestion de crise
Fiche Action # 3.1	Prévoir les modalités d'alerte et de gestion de crise
Version 3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#3.1.1	Coûts intégrés dans le PAPI	Coûts PAPI					0 k€
#3.1.2							0 k€
#3.1.3							0 k€
Total	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#3.1.1			6 jr	6 jr			0.06 ETP
#3.1.2	3 jr	1 jr	1 jr	1 jr	1 jr		0.03 ETP
#3.1.3		3 jr	7 jr		3 jr		0.06 ETP
Total	0.01 ETP	0.02 ETP	0.06 ETP	0.03 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.15 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

AXE 3	Alerte et gestion de crise
Fiche Action # 3.2	Gérer d'un point de vue administratif un recul brutal du trait de côte et/ou la défaillance d'un ouvrage
Version 3	

Objectif

L'action vise à faciliter la mise en place de mesures de gestion de crise afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Il s'agit de disposer de solutions immédiates et d'outils pertinents à mettre en place rapidement afin d'éviter d'autres dommages consécutifs en situation d'urgence.

Les décisions en matière de gestion de crise étant de la compétence de la Commune, la réalisation de cette action nécessitera une convergence entre la CCIR et les Communes de l'île.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	3.2.1 : Communes 3.2.2 : CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR / Conseil juridique / Entreprises
Partenaires	
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	Repartir de l'existant
Procédures règlementaires	Les décisions en matière de gestion de crise relèvent de la compétence de la Commune.
Opérations de communication	-

Indicateurs de suivi / réussite

Usage des arrêtés (nombre) ; Activation de l'accord-cadre (nombre)

AXE 3		Alerte et gestion de crise
Fiche Action	# 3.2	Gérer d'un point de vue administratif un recul brutal du trait de côte et/ou la défaillance d'un ouvrage
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 3.2.1 :** Temps agent	**Mise à jour des actes administratifs en cas d'érosion majeure et sécurisation juridique de ces actes** Deux Arrêtés peuvent faire l'objet de cette sous-action : Arrêtés d'interdiction d'accès à la plage et voies publiques du front de mer ; Arrêtés de péril imminent. L'objet de l'action est de disposer d'un modèle préétabli à jour de ces deux Arrêtés, et de veiller à ce que le cas de recul du trait de côte soit pris en compte. Le rôle de la CCIR sera d'accompagner techniquement les communes dans la mise à jour des actes administratifs en cas d'érosion majeure et la sécurisation juridique de leurs actes, par exemple en leur fournissant un modèle commun.
→ **n° 3.2.2 :** Temps agent + prestation	**Consolidation et poursuite de l'accord-cadre d'intervention d'urgence sur les digues** La CCIR dispose d'un accord-cadre auprès d'entreprises BTP pour répondre rapidement aux besoins en cas de crise et de travaux d'urgence. L'objectif de cette sous-action est de maintenir et consolider l'existence d'un accord-cadre de ce type tout au long de la stratégie, en cohérence avec les actions PAPI et les orientations de la SLGBC. Le CCTP sera revu pour y intégrer un volet érosion permettant des actions de rechargement d'urgence/post-tempête, de travaux de sécurisation... *Cette sous-action est à articuler étroitement avec la sous-action 6.1.1 visant la mise en place d'un plan de gestion des sédiments.*

AXE 3	Alerte et gestion de crise
Fiche Action # 3.2	Gérer d'un point de vue administratif un recul brutal du trait de côte et/ou la défaillance d'un ouvrage
Version 3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#3.2.1							0 k€
#3.2.2							0 k€
Total	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#3.2.1	1 jr	5 jr					0.03 ETP
#3.2.2	1 jr						0.00 ETP
Total	0.01 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.03 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

AXE 4	Prévention - Prise en compte des risques érosion dans l'urbanisme	
Fiche Action	# 4.1	Maîtriser et conditionner les règles d'urbanisme et de construction aux enjeux érosion dans les zones exposées
3	2	

Objectif

Cette action vise à garantir une cohérence entre les documents d'urbanisme et de prévention des risques, en particulier en contexte de révision du PLUi. Dans le cadre de l'axe 2 de la SLGBC, les projections à moyen et long termes (d'ici 30 ans et dans 30 à 100 ans) qui seront produites devront être intégrées au document d'urbanisme et permettront de compléter les informations réglementaires.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Coordination de l'action avec les communes

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR / Bureau d'études spécialisé
Partenaires	Observatoire du littoral / C.A.U.E. / Chambre des notaires / GIP / Servies de l'Etat
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH Point d'étape
Contraintes	Existence des cartographies PPRL / Premières cartographies produites par EGIS
Procédures règlementaires	Code de l'Environnement / Code de l'Urbanisme / PLUi / PPRN
Opérations de communication	Réunions publiques d'informations - en lien avec l'action 1.2

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'aménageurs, architectes et promoteurs touchés par l'action 4.1.3

AXE 4		Prévention - Prise en compte des risques érosion dans l'urbanisme
Fiche Action	# 4.1	Maîtriser et conditionner les règles d'urbanisme et de construction aux enjeux érosion dans les zones exposées
3	2	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 4.1.1 : Temps agent	**Veille règlementaire et animation territoriale relative à l'application des nouvelles dispositions découlant de la loi Climat & Résilience** Cette action consiste à la mise en place d'une veille active des nouvelles dispositions règlementaires relatives à l'application de la loi Climat et Résilience et à relayer les éléments réglementaires fournis par l'Etat par les moyens appropriés (réunions d'information, notes, jurisprudence…). L'objectif est de tenir informé les communes de toute nouvelle mesure ou obligation afin de pouvoir adapter les règles d'aménagement sur leur territoire. Dans le cadre de cette action, la CCIR sera le relais des informations transmises par l'Etat ou autres partenaires (GIP...).
→ n° 4.1.2 : Temps agent	**Définition d'une doctrine locale de prise en compte des risques dans le PLUi** Cette action a pour objectif de définir comment prendre en compte les aléas dans la révision du PLUi. Le PLUi doit déterminer les conditions permettant d'assurer la prévention des risques naturels prévisibles et de réduire la vulnérabilité à l'érosion. Il est donc nécessaire d'y intégrer les nouvelles connaissances de l'aléa ainsi que les mesures de limitation de l'urbanisme. En particulier, le PLUi intègre le PPRL dans ses annexes et devra annexer les cartographies 30 à 100 ans une fois qu'elles seront produites. La prise en compte du risque érosion plus finement dans le document d'urbanisme permettra de gérer au mieux l'urbanisation actuelle et à venir, et de définir des préconisations de construction. L'action pourra également inclure des réflexions sur les modalités de construction dans les zones à risques d'érosion et définir les évolutions potentielles à prévoir pour les typologies de construction possibles.
→ n° 4.1.3 : Temps agent	**Mise en place d'une information à destination des aménageurs, architectes, promoteurs et bailleurs sociaux et autres acteurs de la construction immobilière sur la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement du territoire** Les nouvelles connaissances en termes d'aléas et de risques produites dans le cadre de la stratégie ont généré des besoins importants d'actualisation des modes d'appréhension des risques dans l'aménagement du territoire. En articulation avec l'action #1.2.4, des supports d'information seront créés pour venir renforcer la diffusion et compréhension du dispositif Information Acquéreur Locataire (IAL) mis à disposition par l'Etat. Un lien avec la chambre des notaires pourra être établi pour s'assurer de la diffusion de ces informations auprès des acquéreurs-locataires.

AXE 4	Prévention - Prise en compte des risques érosion dans l'urbanisme	
Fiche Action	# 4.1	Maîtriser et conditionner les règles d'urbanisme et de construction aux enjeux érosion dans les zones exposées
3	2	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#4.1.1							0 k€
#4.1.2							0 k€
#4.1.3							0 k€
Total	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#4.1.1	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	10 jr	0.09 ETP
#4.1.2	2 jr	3 jr	2 jr	2 jr	1 jr		0.05 ETP
#4.1.3		5 jr		5 jr		5 jr	0.07 ETP
Total	0.02 ETP	0.05 ETP	0.02 ETP	0.04 ETP	0.01 ETP	0.07 ETP	0.21 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.1	Engager les études préalables pour la relocalisation des enjeux publics impactés par l'érosion
Version	3	

Objectif

Cette action vise à étudier la faisabilité des éventuelles relocalisations / recompositions spatiales des enjeux publics impactés ou menacés par l'érosion. Ces enjeux d'infrastructures peuvent comprendre :
- les sentiers littoraux
- les pistes cyclables
- les parkings

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré
Secteurs prioritaires identifiés : sentier littoral de St-Martin, maison de la dune aux Portes-en-Ré

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage	CCIR + Communes + ONF sur leurs secteurs
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécialisé / CCIR / ONF
Partenaires	ONF + Communes + DDTM + CD17 (sentier littoral sur le terrain du Préau) + DREAL
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	En fonction des secteurs, l'urgence peut être plus ou moins importante
Procédures règlementaires	Procédures réglementaires à clarifier avec les services instructeurs / les sentiers, certaines pistes cyclables et certains parking sont communaux. Certains secteurs sont sous gestion ONF/ site classé
Opérations de communication	Information de la population via des médias divers ou en réunion publique

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'enjeux relocalisés

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.1	Engager les études préalables pour la relocalisation des enjeux publics impactés par l'érosion
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 5.1.1 : Temps agent + BE Durée ≈ 1 an	**Localisation des secteurs et linéaires concernés avec la mise en place d'une hiérarchisation et étude de faisabilité de recomposition spatiale des enjeux concernés** A l'aide du diagnostic de la stratégie, des récentes évolutions et de la connaissance du terrain, identifier tous les secteurs pouvant être concernés par une recomposition spatiale à plus ou moins long termes. Ces secteurs seront ensuite priorisés en fonction de la sensibilité à l'érosion et de l'urgence à intervenir. Les études de faisabilité seront ensuite réalisées par un bureau d'étude spécialisé avec : - Contraintes techniques - Chiffrage des solutions techniques - Impact environnemental - Dossiers réglementaires et autorisations Exemples de secteurs à étudier : La Redoute aux Portes-en-Ré, Grignon, Falaises de la Flotte, de la Maladrerie à port Notre-Dame à Sainte-Marie, du marais du Défend à la Pointe de Chauveau à Rivedoux, la falaise du Préau à St-Martin, la pointe du Grouin, la falaise de Loix...).
→ n° 5.1.2 : Temps agent + MOE Durée ≈ 2 ans ou plus selon les enjeux à déplacer	**Engager les actions de recul ou de relocalisation sur les secteurs prioritaires** Sur les secteurs prioritaires, des actions de reculs des enjeux les plus vulnérables sont engagés à l'aide d'un maître d'oeuvre. - Le sentier littoral de St-Martin au niveau de la falaise du Preau est déjà identifié. - La démolition de la maison de la dune aux Portes-en-ré (une convention entre l'association exploitante et l'ONF arrive à échéance fin 2025 et ne sera pas renouvelée). Les études de faisabilité vont débuter dès 2026 (MOA ONF). **Pour la maison de la dune : il est désormais avancé qu'aucun bâtiment de repli n'est prévu ni attendu. En revanche, une plateforme ou un sentier devrait être mis en place en compensation afin de conserver un point de vue sur l'océan.** **Il sera nécessaire de recenser toutes les structures à relocaliser, notamment pour justifier auprès de l'État s'il est souhaité de déplacer des installations dans des secteurs « remarquables ».**

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.1	Engager les études préalables pour la relocalisation des enjeux publics impactés par l'érosion
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#5.1.1		50 k€					**50 k€**
#5.1.2	25 k€	50 k€		50 k€	50 k€	50 k€	**225 k€**
Total	**25 k€**	**100 k€**	**0 k€**	**50 k€**	**50 k€**	**50 k€**	**275 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#5.1.1	20 jr	15 jr				10 jr	**0.21 ETP**
#5.1.2	5 jr	5 jr		10 jr	10 jr	50 jr	**0.37 ETP**
Total	**0.11 ETP**	**0.09 ETP**	**0.00 ETP**	**0.05 ETP**	**0.05 ETP**	**0.28 ETP**	**0.57 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.2	Engager les actions pour le démantèlement des blockhaus menacés par l'érosion
Version	3	

Objectif

Cette action vise à engager les actions pour le démantèlement des blockhaus les plus menacés.
Les blockhaus concernés sont :
- Moulin des Senses à Ste-Marie (en cours sous MOA ONF)
- Les Grenettes à Ste-Marie
- Sud Doreaux à St-Clément
- La Redoute aux Portes-en-Ré
- La falaise du Préau à St-Martin

Secteur concerné

Communes de Sainte Marie de Ré, Les Portes en Ré et Saint Clément des Baleines.
Coordination de l'action avec les communes, l'OCNA/BRGM et l'ONF

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage	CCIR / ONF / Commune/BRGM
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécialisé / CCIR
Partenaires	ONF, BRGM, Communes, DDTM, DREAL
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	Financement / MOA
Procédures règlementaires	AOT sur le DPM ou le DPF / Permis de démolir / Site classé
Opérations de communication	Information de la population via des médias divers ou en réunion publique

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de blockhaus démantelés par rapport à l'étude de faisabilité

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.2	Engager les actions pour le démantèlement des blockhaus menacés par l'érosion
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 5.2.1 :** Temps agent + BE Durée ≈ 1 an	**Etude de faisabilité pour le démantèlement des blockhaus problématiques** En lien avec l'ONF, le BRGM et les communes, réaliser les études de faisabilié pour démanteler les blockhaus les plus problématiques. Une hiérarchisation sera mise en place. Les dossiers réglementaires et les permis de démolir sont inclus dans cette sous-action. Les blockhaus déjà identifiés sont : - Moulin des Senses à Ste Marie (en cours sous MOA ONF) - La Redoute aux Portes en Ré (priorité 1) - Sud Doreaux à St Clément (Expertise BRGM en cours mandatée par l'Etat - priorité 2) - Les Grenettes à Ste Marie (priorité 3) - Falaise du Preau à St Martin (étude à lancer)
→ **n° 5.2.2 :** Temps agent + BE	**Démantèlement des blockhaus problématiques** Mettre en oeuvre les travaux de démantèlement des blockhaus avec la remise en état des sites.
→ **n° 5.2.3** : Temps agent + BE	**Travaux de renaturation / remise en état du site** Mettre en oeuvre les travaux de renaturation/reaménagement du site + cout associés (en lien avec l'ONF). Le but de cette sous-action est de remettre le site en état après le démantèlement du blockhaus avec des travaux de terrassement et de révégétalisation du site.

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.2	Engager les actions pour le démantèlement des blockhaus menacés par l'érosion
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#5.2.1	50 k€	50 k€					**100 k€**
#5.2.2	130 k€		100 k€	100 k€	100 k€		**430 k€**
#5.2.3			30 k€	30 k€	30 k€		**90 k€**
Total	**180 k€**	**50 k€**	**130 k€**	**130 k€**	**130 k€**	**0 k€**	**620 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#5.2.1	15 jr	15 jr					**0.14 ETP**
#5.2.2			20 jr	20 jr	20 jr	50 jr	**0.50 ETP**
#5.2.3			10 jr	10 jr	10 jr		**0.14 ETP**
Total	**0.07 ETP**	**0.07 ETP**	**0.14 ETP**	**0.14 ETP**	**0.14 ETP**	**0.23 ETP**	**0.78 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.3	Définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque
Version	3	

Objectif

Cette action vise à définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque. Dans un premier temps, il est nécessaire d'étudier la pertinence d'avoir recours aux différents outils nationaux et voir dans quelles mesures la recomposition spatiale pourra être mise en place pour certains enjeux.
La différence entre cette action et l'action 5.1 réside dans la nature des enjeux à déplacer. Cette action vise à étudier les aménagements difficles à relocaliser qui nécessite une réflexion sur le foncier à long termes.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR / ONF / Commune
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécialisé / CCIR
Partenaires	GIP + Communes + CD17 + DDTM / DREAL
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH / COPIL / Réunions techniques Pilotage commun
Contraintes	Financement / MOA / échéances ?
Procédures règlementaires	Stade étude uniquement
Opérations de communication	Information de la population via des médias divers ou en réunion publique

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre d'enjeux étudiés

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.3	Définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 5.3.1 :** Temps agent + BE Durée ≈ 2 ans	**Etudes de relocalisation des enjeux publics** Cette action vise à définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque. Cette action est valable principalement pour les enjeux les plus difficiles à relocaliser. Dans un premier temps il s'agira de sélectionner les enjeux les plus problématiques et pouvant nécessiter une réflexion sur leur recomposition spatiale. Etudes de relocalisation des enjeux publics (poste de secours de Rivedoux…). Il sera également nécessaire d'étudier la pertinence d'avoir recours aux différents outils nationaux et voir dans quelle mesure la recomposition spatiale pourra être mise en place pour certains enjeux. **Poste de secours à Rivedoux : par rapport au PLU, il peut d'ores et déjà être déplacé. Reste à déterminer ce que deviendrait le snack, actuellement installé dans le même bâtiment.**

AXE 5	RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES DONT ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS	
Fiche Action	# 5.3	Définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#5.3.1		25 k€	25 k€				50 k€
Total	0 k€	25 k€	25 k€	0 k€	0 k€	0 k€	50 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#5.3.1	5 jr	20 jr	20 jr	5 jr	5 jr		0.25 ETP
Total	0.02 ETP	0.09 ETP	0.09 ETP	0.02 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.25 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 6	ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 6.1	Mener les actions de lutte active souple à travers un plan de gestion des sédiments
Version	3	

Objectif

Un plan de gestion des sédiments à l'échelle de l'île de Ré a été produit en 2019 dans le cadre de l'observatoire du littoral. Cette action permettra la mise à jour de ce plan de gestion des sédiments et la mise en œuvre des travaux de lutte active souple.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécialisé / CCIR
Partenaires	Communes / ONF / Région / DDTM / DREAL
Modalités de pilotage et de suivi	Comité scientifique ? COTECH ? OCNA ? Fréquence de réunions / point étape ?
Contraintes	Temporalité de la thèse doctorale à prendre en compte (3 à 5 ans)
Procédures règlementaires	règlementation à respecter (AOT, études environnementales…)
Opérations de communication	Mise à disposition des données / Plateforme de partage

Indicateurs de suivi / réussite

Validation d'un PGS permettant le rechargement de plusieurs sites sur plusieurs années

AXE 6	ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 6.1	Mener les actions de lutte active souple à travers un plan de gestion des sédiments
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 6.1.1 : Temps agent + BE Durée ≈ 3 ans	**Actualisation du PGS et intégration des études réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre.** A partir du PGS de 2019 : 1- définir les éléments d'actions prioritaires et identifier les secteurs sur lesquels des actions seront à mettre en œuvre. Les secteurs suivants sont identifiés : Sémaphore, Sud Doreaux, Martray, Dune de Montamer, Rivedoux Sud (Garenne, poste de secours et pas de la Fontaine), Pointe de la Redoute, Conche des Baleines, La Couarde Bourg, Arnérault, Plage de la Cible, Moulin brûlé . 2- renforcer les descriptions des scénarios retenus et les ajuster si besoin. Les derniers éléments techniques seront alors cadrés et les AVP seront consolidés en vue de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Les rechargement dits "balnéaires" pourront être intégrés au PGS global afin d'identifier les besoins et les ressources. Les financements devront être partagés selon l'objectif de chaque rechargement. 3- Programmation des inventaires faunes/flores/ habitats proportionnés selon l'ampleur du projet (inventaires 4 saisons ou non) L'objectif est d'acquérir des données sur le terrain afin de pouvoir identifier les enjeux du site. L'ensemble de ces données permettra par la suite d'alimenter les dossiers réglementaires. Il s'agira donc ici de : - Identifier les besoins en données de terrain, - Programmer des inventaires faunes/flores/habitats à proportionner selon l'ampleur du projet (inventaires 4 saisons ou non). 4 -Rédaction des dossiers réglementaires L'objectif est d'élaborer les dossiers réglementaires. Il s'agira donc ici de : - Rédiger les dossiers réglementaires, - Accompagner la MOA lors de la phase d'instruction.
→ n° 6.1.2 : Temps agent + BE Durée ≈ en parallèle du PGS	**Identification et validation avec les services de l'Etat, des procédures réglementaires auxquelles le PGS et les actions de lutte active souple seront soumis** L'objectif est d'élaborer les dossiers réglementaires. Il s'agira donc ici de : - Identifier et valider avec les services de l'Etat, les procédures réglementaires auxquelles les opérations de lutte active souple seront soumises - Identifier les besoins de données nécessaires à l'élaboration des dossiers réglementaires et autorisations environnementales. Si possible, il sera réalisé un dossier de demande d'autorisations unique avec l'ensemble .
→ n° 6.1.3 : Temps agent + BE Durée ≈ à répartir	**Réalisation des actions de rechargements sur les plages identifiées dans le PGS** En fonction du calendrier défini dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisées avec une maitrise d'oeuvre extérieure.
→ n° 6.1.4 : Temps agent + BE Durée ≈ 2 à 6 mois	**Réalisation du rechargement sur le secteur de Moulin Brûlé** Travaux de rechargement en sable sur le secteur de Moulin Brûlé (MOA déléguée avec le CD17)

AXE 6	ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 6.1	Mener les actions de lutte active souple à travers un plan de gestion des sédiments
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#6.1.1	290 k€	A prévoir sur marché 2026					**290 k€**
#6.1.2							**0 k€**
#6.1.3			300 k€	300 k€	300 k€	1 500 k€	**2 400 k€**
#6.1.4		400 k€					**400 k€**
Total	**290 k€**	**400 k€**	**300 k€**	**300 k€**	**300 k€**	**1 500 k€**	**3 090 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#6.1.1	30 jr	40 jr	25 jr			20 jr	**0.53 ETP**
#6.1.2	15 jr	15 jr					**0.14 ETP**
#6.1.3			30 jr	30 jr	30 jr		**0.41 ETP**
#6.1.4		10 jr	5 jr				**0.07 ETP**
Total	**0.21 ETP**	**0.30 ETP**	**0.28 ETP**	**0.14 ETP**	**0.14 ETP**	**0.09 ETP**	**1.15 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 6	ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 6.2	Coordination, suivi et pilotage des actions de lutte active souple
Version	3	

Objectif

Cette action vise à réaliser la coordination, le suivi et le pilotage des actions de lutte active souple.
Suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'appel à projet « Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion » et en tirer des enseignements
Coordination des communes et de la CCIR avec l'ONF et le Conservatoire du Littoral autour des études, des programmes et des interventions sur le cordon dunaire. Cette coordination pourra se faire autour de la convention dune (CCIR-ONF) déjà existante et qui fera l'objet d'une évolution par la prise en compte des actions de la SLGBC.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR / ONF
Maîtrise d'œuvre / prestataires	Bureau d'études spécialisé / CCIR
Partenaires	ONF / OCNA / DDTM / DREAL / Région / Communes
Modalités de pilotage et de suivi	Comité scientifique ? COTECH ? Fréquence de réunions / point étape ?
Contraintes	Coordination entre les différents acteurs
Procédures règlementaires	Pas de procédure particulière
Opérations de communication	Mise à disposition des données / Plateforme de partage

Indicateurs de suivi / réussite

Mise à jour de la convention Dune avec l'ONF / Expérimentation sur les solutions fondées sur la nature pour le projet RECOVER (sous action 6.21) : taux d'aboutissement par rapport au calendrier prévisionnel

AXE 6	ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 6.2	Coordination, suivi et pilotage des actions de lutte active souple
Version	1	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ **n° 6.2.1 :** Temps agent Durée ≈ 4 ans	**Suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'appel à projet « Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion » et en tirer des enseignements** Le projet RECOVER actuellement en cours de réalisation vise à expérimenter des récifs artificiels issus d'amas d'huîtres plates permettant de contribuer à la défense des côtes. Cette sous action vise à suivre cette expérimentation.
→ **n° 6.2.2 :** Temps agent Durée ≈ renouvellement annuel	**Coordination des communes et de la CCIR avec l'ONF et le Conservatoire du Littoral autour des études, des programmes et des interventions sur le cordon dunaire** Faire lien avec l'ONF et éventuellement le CDL, la convention de gestion dunaire ("convention dune") avec l'ONF sera adaptée en fonction des besoins, des évolutions des secteurs afin de favoriser la lutte active souple sur la majorité des secteurs le permettant. **Prévoir des réunions post-tempêtes pour éventuellement ajuster le programme de la convention en fonction des besoins (anciennement appelée la "commision littoral").**
→ **n° 6.2.3:** Temps agent Durée ≈ renouvellement annuel	**Mise en défens de cordons dunaires (hors dunes domaniales et départementales).** Cette action consiste à aménager les cordons dunaires avec des réseaux de ganivelles, de la végétation ou tout autre système permettant de limiter la déflation éolienne et ainsi permettre la protection et la reconstitution des cordons dunaires. Cette action est réalisée par un prestataire (accord cadre). L'expertise de l'ONF pourra être sollicitée pour mettre en place le programme d'aménagement et la liste des priorités.

AXE 6	ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 6.2	Coordination, suivi et pilotage des actions de lutte active souple
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#6.2.1		188 k€		75 k€			**263 k€**
#6.2.2	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	1 000 k€	**2 000 k€**
#6.2.3	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	250 k€	**500 k€**
Total	**250 k€**	**438 k€**	**250 k€**	**325 k€**	**250 k€**	**1 250 k€**	**2 763 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#6.2.1	5 jr	5 jr	5 jr	5 jr			**0.09 ETP**
#6.2.2	15 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	**0.48 ETP**
#6.2.3	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	**0.46 ETP**
Total	**0.14 ETP**	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.09 ETP**	**0.46 ETP**	**1.03 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%
Pour l'appel à projet RECOVER : aide de l'Etat (53%), la banque des territoires (20%) et EGIS (5%).

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.1	Clarifier les statuts des ouvrages à l'échelle de l'ensemble de l'île pour en garantir la sécurité et l'entretien
Version	3	

Objectif

Cette action aura pour but de régulariser l'ensemble des ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général.

Secteur concerné

Ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage	CCIR + Communes pour les accès/cales
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR
Partenaires	DDTM, Communes
Modalités de pilotage et de suivi	Groupe de travail CCIR / DDTM point d'étape en 2028
Contraintes	Etablir la liste des ouvrages de DCM relevant de l'intérêt général uniquement
Procédures règlementaires	Code de l'Environnement
Opérations de communication	Aucune

Indicateurs de suivi / réussite

Obtention d'une CUDPM listant l'ensemble des ouvrages sous gestion CCIR
Etablir la liste des ouvrages n'ayant pas de gestionnaire

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.1	Clarifier les statuts des ouvrages à l'échelle de l'ensemble de l'île pour en garantir la sécurité et l'entretien
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 7.1.1 :** Temps agent Durée ≈ 1 an	**Régularisation des ouvrages orphelins de défense contre la mer relevant de l'intérêt général** Pour les ouvrages orphelins de défense contre la mer relevant de l'intérêt général, cette sous-action a pour objet de : - Définir la fonctionnalité, l'efficacité et l'état de l'ensemble des ouvrages orphelins (enrochements longitudinaux, épis, …) ainsi que la pertinence du maintien ou non de ces ouvrages, - Identifier le gestionnaire actuel des ouvrages à travers une analyse historique et juridique, - Définir les modalités techniques et financières, de la reprise en gestion des ouvrages utiles et du démantèlement des ouvrages inefficaces ou contre-productifs, - Produire les dossiers de demande de régularisation des ouvrages orphelins à maintenir au titre de la Loi sur l'Eau et de leur occupation du Domaine Public Maritime. Ce travail sera réalisé en régie entre la collectivité et les services de l'état (+ lien avec les communes) pour la régularisation des 50 ouvrages longitudinaux (9,1 km) et 59 épis (3,1 km) ayant un rôle de défense contre la mer , identifiés dand le cadre de la phase de diagnostic de la stratégie. Les accès et cales sont de manière générale sous gestion communale. **Carte et tableau des ouvrages longitudinaux et des épis en Annexe.** De plus, il est important de capitaliser les données pour créer une base de suivi des ouvrages publics : - Connaître les caractéristiques des ouvrages existants, notamment en terme réglementaire pour leur gestion et sur l'état d'avancement de leur régularisation, si ces derniers y est soumis, - État des ouvrages dans leur ensemble, c'est-à-dire recenser toutes les interventions de réparation post-tempêtes, des reprises ponctuelles qu'à pu connaître l'ouvrage, ... Ces données seront récupérées auprès des communes ou des collectivités. **Le soutien financier de la CCIR pour les cales participant à la défense contre la mer ne sera valable que pour les travaux pas pour la régularisation.** Les ouvrages privés pourront également être répertoriés mais le renseignement du niveau de connaissance de leur état d'avancement de régularisation de la situation réglementaire et/ou du cadre de gestion ainsi que leur état dépendra des éléments fournis par les privés.

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.1	Clarifier les statuts des ouvrages à l'échelle de l'ensemble de l'île pour en garantir la sécurité et l'entretien
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.1.1							0 k€
Total	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.1.1	20 jr	10 jr	10 jr				0.18 ETP
Total	0.09 ETP	0.05 ETP	0.05 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.18 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.2	Mener les actions permettant la gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion
Version	3	

Objectif
Cette action vise à réaliser des travaux d'entretien courant consistant à de petites réparations et à conduire les maitrises d'oeuvres des travaux de plus grande envergure.

Secteur concerné
Ouvrages de défense contre la mer (DCM) régularisés et secteurs prioritaires

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR et Communes pour les accès
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR / Bureau d'études spécialisé
Partenaires	Communes, CD17, DDTM
Modalités de pilotage et de suivi	Programmation annuelle d'actions / point d'étape en 2028
Contraintes	Prioriser les secteurs
Procédures règlementaires	Code de l'Environnement, Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Opérations de communication	Journaux, Internet

Indicateurs de suivi / réussite
Rédaction d'un plan d'entretien des ouvrages Nombre de travaux d'entretien réalisés

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.2	Mener les actions permettant la gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 7.2.1 :** Temps agent Durée ≈ 2 ans	**Etude de programmation et travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général** Il s'agit ici de réaliser des opérations d'entretien courant sur les ouvrages d'intérêt général de défense contre la mer. Le contenu de ces entretiens sera défini sur la base des observations faites dans le cadre du diagnostic de la stratégie et consisteront uniquement à de petites opérations courantes telles que le remaniement d'enrochements, la reprise de maçonnerie, des rejointoiements, retrait de végétation...
→ **n° 7.2.2 :** Temps agent + entreprise de travaux Durée ≈ 5 ans	**Travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer** Adaptation de l'accord cadre existant afin de réaliser l'entretien courant des ouvrages concernés par la défense contre la mer et pris en gestion par la CCIR. Ces entretiens seront définis dans le programme d'entretien des ouvrages de défense contre la mer avec une hiérarchisation. La Maitrise d'ouvrage est assurée par la CCIR (ou MOA déléguée au CD17). **--> budget annuel à définir en fonction des capacités de la CCIR et éventuellement à réévaluer chaque année.** **Secteurs identifiés : Sémaphore, Sud Doreaux, Martray, Dune de Grignon (épis), Digue de la Garenne, Pointe de la Redoute, Pas de la Fontaine, Poste de secours Rivedoux, Saint Sauveur (épi), Marais du Grouin, Conches des Baleines, La Couarde Bourg, Pas des Bœufs (commune), Rivedoux Corniche, Corniche zonne basse, Cale fort la Prée, Arnérault, La Maladrerie-Le Preau, Marais du Preau, Falaise du Preau, Plage de la Cible (épi), Vert-Clos - Pas des Huitres, pointe du Grouin**

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.2	Mener les actions permettant la gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.2.1							**0 k€**
#7.2.2	50 k€	250 k€	500 k€	500 k€	500 k€	2 500 k€	**4 300 k€**
Total	**50 k€**	**250 k€**	**500 k€**	**500 k€**	**500 k€**	**2 500 k€**	**4 300 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.2.1	20 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	**0.14 ETP**
#7.2.2	15 jr	20 jr	45 jr	90 jr	90 jr	450 jr	**3.26 ETP**
Total	**0.16 ETP**	**0.10 ETP**	**0.22 ETP**	**0.42 ETP**	**0.42 ETP**	**2.07 ETP**	**3.39 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.3	Accompagner la structuration des actions portées par les acteurs privés en lien avec l'érosion
Version	3	

Objectif

Accompagnement juridique et/ou financier et/ou technique des riverains pour la constitution d'ASA (association syndicale autorisée) visant l'entretien des ouvrages et la conduite des travaux.
Accompagnement des ASP (association syndicale de propriétaire) pour une mise en cohérence des actions avec la SLGBC.

Secteur concerné

Ouvrages privés ou protections individuelles

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage	CCIR / ASP / Privés
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR / assistance juridique
Partenaires	DDTM / Communes
Modalités de pilotage et de suivi	Programmation annuelle d'informations / Réunions publiques
Contraintes	Accord entre les propriétaires riverains / identifier les interlocuteurs
Procédures règlementaires	Code de l'Environnement, Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Opérations de communication	Point presse pour informer sur les possibilités offertes / courriers / Site Internet

Indicateurs de suivi / réussite

Création d'ASP
Rédaction d'un guide des bonnes pratiques pour les propriétaires privés

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.3	Accompagner la structuration des actions portées par les acteurs privés en lien avec l'érosion
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 7.3.1 :** Temps agent + assistance juridique Durée ≈ à renouveler chaque année	**Accompagnement juridique et/ou financier et/ou technique des riverains pour la constitution d'ASA visant l'entretien des ouvrages et la conduite des travaux** La CCIR communique sur les possibilités offertes aux riverains pour se constituer en Association Syndicale de Propriétaires. Une assistance juridique peut être proposée pour accompagner la constitution de ces associations notamment pour la rédaction des statuts.
→ **n° 7.3.2 :** Temps agent Durée ≈ à renouveler chaque année	**Accompagnement des ASP et des propriétaires riverains pour une mise en cohérence des actions avec la SLGBC** La CCIR rédige un guide des bonnes pratiques pour cadrer les actions possibles des propriétaires riverains ou des ASP) afin de mettre en cohérence toutes les actions privées avec la SLGBC et éviter les phénomènes d'accentuation d'érosion sur les secteurs adjacents des protections individuelles.

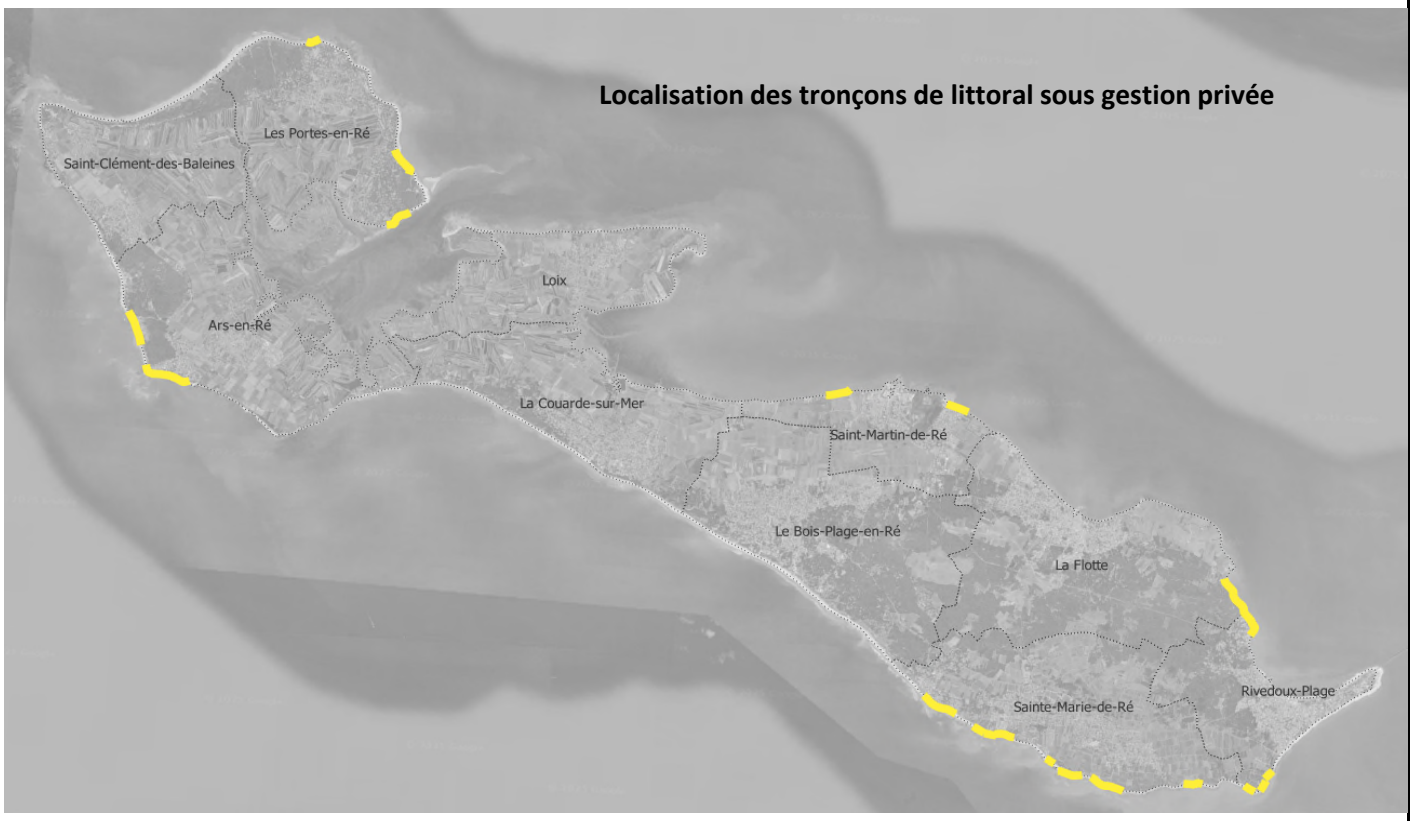

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.3	Accompagner la structuration des actions portées par les acteurs privés en lien avec l'érosion
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.3.1		50 k€	50 k€	50 k€			150 k€
#7.3.2							0 k€
Total	0 k€	50 k€	50 k€	50 k€	0 k€	0 k€	150 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.3.1	5 jr	5 jr	5 jr	5 jr	5 jr	25 jr	0.23 ETP
#7.3.2	5 jr	5 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	0.08 ETP
Total	0.05 ETP	0.05 ETP	0.03 ETP	0.03 ETP	0.03 ETP	0.12 ETP	0.31 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION
Fiche Action # 7.4	Actions de lutte active dure
Version 3	

Objectif

Cette action vise à réaliser les travaux de lutte active dure sur les secteurs identifiés. Ce sont des actions liées à des travaux de création d'ouvrage ou de reprises conséquentes des ouvrages de protection existants.
Cette action concerne les travaux sur les secteurs de Moulin Brûlé et de l'épi-cale du Canot de Sauvetage.
Pour les autres secteurs, des études AVP de solutions de lutte active dure seront réalisées afin d'anticiper des reculs du trait de côte importants mettant en péril les enjeux situés à l'arrière.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré et notemment sur les secteurs qui pourraient nécessiter des aménagements de lutte active dure dans le futur (exemple: Pas de la Fontaine à Rivedoux, secteur du Sémaphore à St-Clément, secteur de la Redoute aux Portes-en-Ré).

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR / Ministère des Armées (pour le Sémaphore) / Commune
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR / Bureau d'études spécialisé / entreprises de travaux
Partenaires	CD17 / Région / DDTM / DREAL / Ministère des Armées / Communes
Modalités de pilotage et de suivi	Programmation annuelle d'actions / point d'étape en 2028
Contraintes	intégrer le Ministère des armées pour le secteur du Sémaphore
Procédures règlementaires	Code de l'Environnement, Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Opérations de communication	Point presse pour informer sur les travaux

Indicateurs de suivi / réussite										

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.4	Actions de lutte active dure
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ **n° 7.4.1 :** Temps agent + CD17	**MOE et Autorisations des travaux de Moulin Brûlé** Cette sous action vise à réaliser les études de conception et de Maitrise d'Oeuvre avec le CD17 (MOA déléguée) pour le projet de Moulin Brûlé.
→ **n° 7.4.2 :** temps agent + CD17 + entreprise	**Travaux sur Moulin Brûlé** Cette sous-action consiste à réaliser les travaux sur les enrochements et la création de 2 des épis (hors rechargement en sable) sur le secteur de Moulin Brûlé (MOA déléguée : CD17).
→ **n° 7.4.3 :** temps agent + BE	**AVP étudiant dune protection en dur** Cette sous-action vise à réaliser des études d'avant-projet sur les secteurs qui pourraient nécessiter des aménagements de lutte active dure (création de perré en enrochements ou en maçonnerie par exemple) dans le futur afin de fixer le trait de côte à moyen / long termes. Ces études se feront par ordre de priorité : <u>Priorité 1 :</u> - secteur du Sémaphore à St-Clément - secteur Sud Doreaux à St-Clément - secteur du Martray à Ars-en-Ré - Pointe de la Redoute aux Portes-en-Ré <u>Priorité 2 :</u> - Dune de Montamer à Ste-MArie - Digue de la Garenne à Rivedoux - Pas de la Fontaine à Rivedoux <u>Priorité 3 :</u> - Poste de Secours à Rivedoux - Marais du Grouin à Loix - Conche des Baleines à St-Clément - Le Nord du Peu Ragot à la Couarde sur Mer
→ **n° 7.4.4 :** temps agent + CD17	**Travaux de reprise de la cale-épi du canot de sauvetage** Cette sous-action consiste à réaliser les travaux de reprise et/ou remise en état de la cale-épi du Canot de Sauvetage à St-Clément. Il faudra définir avec la commune la nécessité de garder la fonction de cale.

AXE 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	
Fiche Action	# 7.4	Actions de lutte active dure
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.4.1	51 k€						51 k€
#7.4.2		700 k€	700 k€				1 400 k€
#7.4.3	230 k€		230 k€		220 k€		680 k€
#7.4.4	50 k€	175 k€					225 k€
Total	331 k€	875 k€	930 k€	0 k€	220 k€	0 k€	2 356 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#7.4.1	10 jr	10 jr	10 jr				0.14 ETP
#7.4.2	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	0.28 ETP
#7.4.3	45 jr	40 jr	15 jr			50 jr	0.69 ETP
#7.4.4	20 jr	20 jr	20 jr				0.28 ETP
Total	0.39 ETP	0.37 ETP	0.25 ETP	0.05 ETP	0.05 ETP	0.28 ETP	1.38 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 8	Portage, animation et coordination de la stratégie locale	
Fiche Action	# 8.1	Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île
Version	3	

Objectif

Cette action consistera à définir et mettre en place la gouvernance pour assurer efficacement la coordination et le suivi des actions de la stratégie locale de gestion de la bande côtière au sein de comités et d'instances décisionnelles.

Secteur concerné

Action à l'échelle du territoire de l'île de Ré

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR
Partenaires	Commune / GIP et tout les cateurs de la SLGBC
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH, COPIL
Contraintes	Action à mener en priorité au lancement de la stratégie afin de structurer et assoeir les autres axes
Procédures règlementaires	-
Opérations de communication	Compte-rendu des réunions / Suivis technique et financier (format à définir) / Evaluations-bilans

Indicateurs de suivi / réussite

Nombre de COTECH ; Nombre de COPIL ; Taux de participation aux différentes instances
Indicateurs de réalisations : état d'avancement des actions ; taux de réalisation des actions ; taux de consommation financière ; dépenses engagées ; dépenses facturées
Indicateurs de résultats : qualification de l'atteinte des objectifs de l'action

AXE 8		Portage, animation et coordination de la stratégie locale
Fiche Action	# 8.1	Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île
Version	3	

Description de l'action

Sous action	Description de la sous-action
→ **n° 8.1.1 :** Temps agent	**Mise en place des instances de gouvernance** Cette action intégrera la détermination : - des membres des instances de gouvernance, - de la fréquence des réunions, - des modalités de pilotage, - des modalités d'information du public … Deux instances de pilotage seront a minima établies : - le comité de pilotage (COPIL) dont le mandat est de veiller à la cohérence stratégique et politique de la SLGBC, d'être le garant des arbitrages, de valider les orientations de la stratégie. Le COPIL pourra émettre des recommandations ou des préconisations. - le comité technique (COTECH) dont le mandat est de garantir le suivi technique et la robustesse de la SLGBC. Il joue un rôle dans les orientations techniques, les cadrages techniques, le suivi des avancées des études et des actions. Il participera à préparer le contenu des réunions du COPIL.
→ **n° 8.1.2 :** Temps agent	**Mise en place du suivi de la stratégie** Au lancement de la stratégie et au moment de la mise en place des instances de gouvernance, un calendrier de suivi-évaluation sera établi pour suivre l'avancement de la stratégie. Il s'agira de définir les modalités de suivi à fournir aux instances de pilotage et partenaires de la stratégie : - support/format (suivi excel, note d'information, newsletter, présentation, bilan) - fréquence (annuel, biannuel...) - nature des informations suivies (financier, techniques) L'objectif est de faire de la SLGBC une stratégie partenariale forte en garantissant aux partenaires l'accès à un niveau d'information suffisant en amont des instances de pilotage.
→ **n° 8.1.3 :** Temps agent + prestation	**Evaluation de la SLGBC** L'objectif de cette sous-action est de garantir la possibilité d'ajuster, d'adapter ou d'actualiser certaines actions ou modes de gestion initialement envisagés au lancement de la SLGBC par la production de : Bilans annuels (#8.1.2), Résultats des suivis et d'amélioration de la connaissance (#2.1), Evolutions de l'aléa et des projections du trait de côte ainsi que de l'évolution des enjeux sur la période écoulée (#2.2), Evolutions règlementaires éventuelles (#4.1), Opportunités financières, Retours d'expériences d'autres SLGBC partagées au niveau régional. Trois bilans seront menés pour évaluer la SLGBC : 1 bilan intermédiaire en fin de phase 1 réalisé par la chargée de mission (fin 2027), 1 bilan intermédiaire en fin de phase 2 réalisé par un prestataire externe (fin 2030), 1 bilan intermédiaire en fin de phase 3 réalisé par la chargée de mission (fin 2033) et 1 bilan final en fin de stratégie réalisé par un prestataire externe (2035). Au regard des résultats associés aux bilans, une étape d'actualisation ou de révision de la stratégie locale sera engagée en fonction de 3 niveaux : - Une simple mise à jour du programme d'actions si la stratégie locale est dans une continuité de la 1ère à la 2nde période, - Une réévaluation des choix de gestion si la mise en œuvre de la stratégie locale n'est pas concluante sur un secteur donné, ou si les objectifs territoriaux ont changé, - Une réactualisation du diagnostic avant révision des choix de gestion, s'il s'avère que les connaissances et le diagnostic ont évolué et qu'ils remettent en cause les choix effectués. La méthodologie pour réaliser le bilan/actualisation sera mise à disposition par le GIP afin d'envisager un passage en comité régional de suivi des stratégies qui donnera lieu à : un examen des dossiers, une analyse technique, et d'éventuelles recommandations. L'objectif final sera de faciliter la finalisation des stratégies locales et leur instruction pour un passage en 2nd génération.

AXE 8	Portage, animation et coordination de la stratégie locale	
Fiche Action	# 8.1	Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#8.1.1							0 k€
#8.1.2							0 k€
#8.1.3					35 k€	40 k€	75 k€
Total	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	35 k€	40 k€	75 k€

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#8.1.1	8 jr	6 jr	6 jr	6 jr	6 jr	36 jr	0.31 ETP
#8.1.2	18 jr	18 jr	18 jr	18 jr	18 jr	90 jr	0.83 ETP
#8.1.3			15 jr		5 jr	15 jr	0.16 ETP
Total	0.12 ETP	0.11 ETP	0.18 ETP	0.11 ETP	0.13 ETP	0.65 ETP	1.30 ETP

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

AXE 8	Portage, animation et coordination de la stratégie locale
Fiche Action # 8.2	Mettre en place des moyens humains nécessaires à l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions
Version 3	

Objectif
Cette action consiste à mettre en place un poste de chargé(e) de mission de la stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC) pour assurer l'animation, le suivi et la réalisation des actions.

Secteur concerné
Action à l'échelle du territoire de l'Ile de Ré

Modalités de mise en œuvre	
Maîtrise d'ouvrage	CCIR
Maîtrise d'œuvre / prestataires	CCIR
Partenaires	GIP
Modalités de pilotage et de suivi	COTECH, COPIL
Contraintes	Action à mener en priorité au lancement de la stratégie afin de structurer et assoeir les autres axes
Procédures règlementaires	-
Opérations de communication	-

Indicateurs de suivi / réussite
Moyens humains déployés

AXE 8		Portage, animation et coordination de la stratégie locale
Fiche Action	# 8.2	Mettre en place des moyens humains nécessaires à l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions
Version	3	

Description de l'action	
Sous action	**Description de la sous-action**
→ n° 8.2.1 :	**Postes dédiés à la mise en oeuvre de la SLGBC** La mise en œuvre de la stratégie nécessite le financement de postes dédiés à la mise en oeuvre de la stratégie. Au lancement de la SLGBC, deux postes doivent être créés : -Un poste de chargé(e) de mission pour porter et animer la vision globale de la SLGBC, des instances de gouvernance, des enjeux et des risques sur l'ensemble du territoire. -Un poste d'ingénieur(e)/technicien(ne) afin de piloter les opérations portées par la SLGBC. La chargé(s) de mission aura entre autres à sa charge : - L'organisation des COTECH/COPIL, commissions internes, autres temps d'échanges, structuration et suivi des partenariats techniques et financiers. - Le pilotage et la coordination des actions. - Le lien avec les autres outils stratégique et de planification présents sur le territoire, notamment en lien avec le phénomène de submersion marine et les démarches de gestion du risque inondation (SLGRI, SAGE, PAPI, stratégie de gestion des marais). - La mise en place d'un suivi complet, rigoureux et homogène des actions de la SLGBC, sur le plan qualitatif et quantitatif, notamment au travers le montage et la mise à jour d'un tableau de bord et l'élaboration d'un bilan annuel. - L'organisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage CCIR, animation, suivi technique et administratif global - Le suivi et cadrage de l'évaluation de la SLGBC - La réalisation d'une partie des actions nécessitant du temps d'agent - Le suivi et conventionnement avec les partenaires financiers
→ n° 8.2.2 : Temps agent	**Constitution et suivi des demandes de financement** La demande de soutien financier, notamment européen, nécessite un temps administratif conséquent. Le poste créé aura notamment pour mission d'assurer la gestion administrative et financière des actions de la stratégie, indispensable à sa bonne mise en oeuvre.

AXE 8	Portage, animation et coordination de la stratégie locale	
Fiche Action	# 8.2	Mettre en place des moyens humains nécessaires à l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions
Version	3	

Coût estimatif (€HT) / échéancier prévisionnel

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#8.2.1	113 k€	113 k€	113 k€	113 k€	113 k€	563 k€	**1 125 k€**
#8.2.2							**0 k€**
Total	**113 k€**	**113 k€**	**113 k€**	**113 k€**	**113 k€**	**563 k€**	**1 125 k€**

Estimation temps agent

Sous-action	2026	2027	2028	2029	2030	2031-2035	Total (€HT)
#8.2.1	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	**0.00 ETP**
#8.2.2	24 jr	24 jr	24 jr	24 jr	24 jr	120 jr	**1.10 ETP**
Total	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.11 ETP**	**0.55 ETP**	**1.10 ETP**

Eligibilité et taux d'aides maximum mobilisables

FEDER 60%

Action	Intitulé Action	Sous-action	Intitulé sous-action	Maîtrise d'ouvrage	Type de dépenses	Financement ?	2026		2027		2028		2029		2030		2031-2036		2026	2027	2028	2029	2030	2031-2036	Phase 1 Total 2026-2027	Phase 2 Total 2028-2030	Phases 3 & 4 Total 2031-2036	TOTAL (2026-2036)
							1 287 k€		2 343 k€		2 312 k€		1 477 k€		1 612 k€		5 925 k€		1 287 k€	2 343 k€	2 312 k€	1 477 k€	1 612 k€	5 925 k€	3 630 k€	5 401 k€	5 925 k€	14 956 k€
AXE 1 - CONNAISSANCE DE L'EROSION							56 k€		110 k€		15 k€		10 k€		15 k€		25 k€		56 k€	110 k€	15 k€	10 k€	15 k€	25 k€	166 k€	40 k€	25 k€	231 k€
#1.1	Poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion	#1.1.1	Organisation de la collecte et l'archivage des données : bancarisation des données collectées auprès de l'OCNA	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#1.1.2	Co-financement de la thèse sur les falaises	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	41 k€												41 k€						41 k€	0 k€	0 k€	41 k€
		#1.1.3	Participation aux études de connaissance et de suivi du littoral avec les autres collectivités de Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#1.1.4	Veilles réglementaire et technologique	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#1.1.5	Etude hydrodynamique des littoraux de l'île de Ré permettant d'améliorer la connaissance des transits hydro-sédimentaires et des mécanismes d'érosion côtière.	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR			100 k€											100 k€					100 k€	0 k€	0 k€	100 k€
#1.2	Améliorer la culture du risque et mettre en place une communication dédiée	#1.2.1	Réalisation de supports pour la vulgarisation et la diffusion d'information pour le grand public	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	10 k€		5 k€		10 k€		5 k€		10 k€		25 k€	5k/an	10 k€	5 k€	10 k€	5 k€	10 k€	25 k€	15 k€	25 k€	25 k€	65 k€
		#1.2.2	Développement de la culture du risque : moments de rencontre avec la population et les acteurs économiques locaux	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#1.2.3	Suivi participatif de l'érosion	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	5 k€	étude (temps agent) des sites pertinents pour l'installation d'une ou plusieurs stations coastnap	5 k€	installation de la première station	5 k€	suivi de la station et exploitation des données -> vérifier les moyens financiers avec OCNA/BRGM	5 k€	suivi de la station et exploitation des données -> vérifier les moyens financiers avec OCNA/BRGM	5 k€	installation d'une deuxième station si jugé pertinent au premier bilan de la SLGBC		définir un objectif pour coastnap	5 k€	5 k€	5 k€	5 k€	5 k€		10 k€	15 k€	0 k€	25 k€
		#1.2.4	Renforcement de la sensibilisation et information des notaires et agences immobilières	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
AXE 2 - OBSERVATION ET SURVEILLANCE DE L'EROSION							60 k€		0 k€		67 k€		67 k€		67 k€		335 k€		60 k€	0 k€	67 k€	67 k€	67 k€	335 k€	60 k€	201 k€	335 k€	596 k€
#2.1	Observer et surveiller l'érosion	#2.1.1	Observatoire du littoral de l'Ile de Ré	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	Coûts PAPI	coûts intégrés dans le PAPI 2	Coûts PAPI	coûts intégrés dans le PAPI 2	67 k€		67 k€		67 k€		335 k€	424k€/an pour le maintien des activités de l'observatoire	Coûts PAPI	Coûts PAPI	67 k€	67 k€	67 k€	335 k€	0 k€	201 k€	335 k€	536 k€
		#2.1.2	Suivi régulier et après chaque tempête des ouvrages de défense contre la mer et des zones sensibles relevant de l'intérêt général	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#2.1.3	Acquisition d'un DGPS RTK	CCIR	Achat matériel	60% FEDER, 40% CCIR	10 k€	Récepteur GPS Leica GS07 avec carnet de terrain et abbonnement RTK											10 k€						10 k€	0 k€	0 k€	10 k€
#2.2	Cartographier l'aléa recul du trait de côte	#2.2.1	Réalisation des cartographies d'exposition au recul du trait de côte aux échéances +30 et +100 ans	CCIR	Prestation de services	Fonds Vert + CCIR	50 k€	Réalisation des cartes définitives à insérer dans le PLUi dès 2026											50 k€						50 k€	0 k€	0 k€	50 k€
AXE 3 - GESTION DE CRISE							0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
#3.1	Prévoir les modalités d'alerte et de gestion de crise	#3.1.1	Accompagnement des communes dans l'actualisation des DICRIM et PCS pour intégrer le risque érosion - Actualisation du PICS	Communes, CCIR	Prestation de services	Coûts intégrés dans PAPI	Coûts intégrés dans le PAPI	Le programme d'actions PAPI finance l'actualisation des DICRIM et PCS à hauteur de 30k €HT pour les DICRIM et 20 k€ HT pour le PICS sur toute la durée du PAPI.	Coûts PAPI										Coûts intégrés dans le PAPI	Coûts PAPI					0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#3.1.2	Mise en place et poursuite de l'organisation de la gestion de crise par l'usage de l'outil NUMERISK	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#3.1.3	Réalisation d'un exercice de gestion de crise "tempête"	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
#3.2	Gérer d'un point de vue administratif un recul brutal du trait de côte et/ou la défaillance d'un ouvrage	#3.2.1	Mise à jour des actes administratifs en cas d'érosion majeure et sécurisation juridique de ces actes	Communes	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#3.2.2	Consolidation et poursuite de l'accord-cadre d'intervention d'urgence sur les digues	CCIR	Prestation de services			renouvellement de l'accord cadre																	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
AXE 4 - PREVENTION ET URBANISME							0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
#4.1	Maîtriser et conditionner les règles d'urbanisme et de construction aux enjeux érosion dans les zones exposées	#4.1.1	Veille réglementaire et animation territoriale relative à l'application des nouvelles dispositions découlant de la loi Climat & Résilience	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€		0 k€
		#4.1.2	Définition d'une doctrine locale de prise en compte des risques dans le PLUi	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€		0 k€
		#4.1.3	Mise en place d'une information à destination des aménageurs, architectes, et promoteurs sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme et les projets de développement des territoires	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€		0 k€
AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET RELOCALISATION							205 k€		175 k€		155 k€		180 k€		180 k€		50 k€		205 k€	175 k€	155 k€	180 k€	180 k€	50 k€	380 k€	515 k€	50 k€	945 k€
#5.1	Engager les études préalables pour la relocalisation des enjeux publics impactés par l'érosion	#5.1.1	Localisation des secteurs et linéaires concernés avec la mise en place d'une hiérarchisation et étude de faisabilité de recomposition spatiale des enjeux concernés	CCIR / Communes	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR			50 k€	Etude à lancer en 2026 : Cette action vise à étudier la faisabilité des éventuelles relocalisations des enjeux publics légers impactés ou menacés par l'érosion. Ces enjeux peuvent comprendre : - les sentiers littoraux - les pistes cyclables - les parkings										50 k€					50 k€	0 k€	0 k€	50 k€
		#5.1.2	Engager les actions de recul ou relocation sur les secteurs prioritaires	CCIR / Communes / CD17	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR	25 k€	Permis de démolir de la maison de la dune	50 k€	Démolition et renaturation/réaménagement du site dela maison de la dune			50 k€	Les sentier de St-Martin au niveau de la falaise du Preau	50 k€	Travaux à définir	50 k€	Travaux à définir	25 k€	50 k€		50 k€	50 k€	50 k€	75 k€	100 k€	50 k€	225 k€
#5.2	Engager les actions pour le démantèlement des blockhaus menacés par l'érosion	#5.2.1	Etude de faisabilité pour le démantèlement des blockhaus problématiques	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	50 k€	En lien avec l'ONF, le BRGM et les communes, réaliser les études de faisabilité pour démanteler les blockhaus les plus problématiques. Une hiérarchisation sera mise en place.	50 k€	L'étude est étalée sur deux ans								Réévaluer la situation des Blockhaus restants ?	50 k€	50 k€					100 k€	0 k€	0 k€	100 k€
		#5.2.2	Démantèlement des blockhaus problématiques	CCIR	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR	130 k€	Démantèlement du blockhaus du Moulin des Senses			100 k€	Démantèlement du blockhaus prioritié 1 : La Redoute	100 k€	Démantèlement du blockhaus prioritié 2 : Sud Doreaux	100 k€	Démantèlement du blockhaus prioritié 3 : Sainte Marie - Grenettes			130 k€		100 k€	100 k€	100 k€		130 k€	300 k€	0 k€	430 k€
		#5.2.3	Travaux de renaturation / remise en état du site	CCIR	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR					30 k€	Renaturation du site de la Redoute	30 k€	Renaturation du site Sud Doreaux	30 k€	Renaturation du site					30 k€	30 k€	30 k€		0 k€	90 k€	0 k€	90 k€
#5.3	Définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque	#5.3.1	Etudes de relocalisation des enjeux publics	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR			25 k€	Dans un premier temps il s'agira de sélectionner les enjeux les plus problématiques et pouvant nécessiter une réflexion sur leur recomposition spatiale. Etudes de relocalisation des enjeux publics (Maison de la dune, poste de secours de rivedoux…).	25 k€	L'étude est étalée sur deux ans								25 k€	25 k€				25 k€	25 k€	0 k€	50 k€
AXE 6 - PROCESSUS NATURELS ET LUTTE ACTIVE DOUCE							540 k€		838 k€		550 k€		625 k€		550 k€		2 750 k€		540 k€	838 k€	550 k€	625 k€	550 k€	2 750 k€	1 378 k€	1 725 k€	2 750 k€	5 853 k€
#6.1	Mener les actions de lutte active souple à travers un plan de gestion des sédiments	#6.1.1	Actualisation du PGS et intégration des études réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre (Inventaires naturalistes + dossiers réglementaires). Cette sous-action fera l'objet d'un même marché d'une durée de 3 ans.	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	290 k€	Actualisation du PGS et intégration des études réglementaires nécessaires à la mise en œuvre. A partir du PGS de 2019 : 1.- définir les éléments d'actions prioritaires et identifier les secteurs sur lesquels des actions seront à mettre en œuvre. 2.-renforcer les descriptions des scénarios retenus et les ajuster si besoin. Les derniers éléments techniques seront alors cadrés et les AVP seront consolidés en vue de la consultation de la maîtrise d'œuvre --> L'étude est étalée sur 2 ans, mais l'intégralité du montant est à inscrire au budget 2026.	A prévoir sur marché 2026	Poursuite de la mise en œuvre de l'action (étalée sur 2 ans)									Il pourrait être envisagé de réactualiser le plan de gestion des sédiments en 2031	290 k€	oir sur marché					290 k€	0 k€	0 k€	290 k€
		#6.1.2	Identification et validation avec les services de l'Etat, des procédures réglementaires auxquelles le PGS et les actions de lutte active souple seront soumis	CCIR	Prestation de services			L'objectif est d'élaborer les dossiers réglementaires. Il s'agira donc ici de : - Identifier et valider avec les services de l'Etat, les procédures réglementaires auxquelles les opérations de lutte active souple seront soumises - Identification des besoins de données nécessaires à l'élaboration des dossiers réglementaires et autorisations environnementales. Si possible, il sera réalisé un dossier de demande d'autorisations uniques avec l'ensemble .																	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#6.1.3	Réalisation des actions de rechargements sur les plages identifiées dans le PGS	CCIR	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR					300 k€	En fonction du calendrier définis dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisés avec une maitrise d'oeuvre extérieure.	300 k€	En fonction du calendrier définis dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisés avec une maitrise d'oeuvre extérieure.	300 k€	En fonction du calendrier définis dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisés avec une maitrise d'oeuvre extérieure.	1 500 k€	300k€ par an de provision				300 k€	300 k€	300 k€	1 500 k€	0 k€	900 k€	1 500 k€	2 400 k€
		#6.1.4	Réalisation du rechargement sur le secteur de Moulin Brûlé	CD17 / CCIR	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR			400 k€	Travaux de rechargement en sable sur le secteur de Moulin Brûlé (MOA déléguée avec le CD17)										400 k€					400 k€	0 k€	0 k€	400 k€
#6.2	Coordination, suivi et pilotage des actions de lutte active souple	#6.2.1	Suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'appel à projet « Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion » et en tirer des enseignements	CCIR	Prestation de services	CCIR 22%, Etat 53% , BDT 20%, Egis 5%		Financement Etat et BDT qui s'ajoute à la part CCIR (coût total projet : 376 150 €HT) 200 00 Etat 75 230 BDT 18 800 Egis 82 120 CCIR Financement du projet étalé dans le temps (30%, 50%, 20%)	188 k€	Deuxième phase de financement du projet (50%)			75 k€	Solde à la fin du projet (20%)						188 k€		75 k€			188 k€	75 k€	0 k€	263 k€
		#6.2.2	Coordination, suivi et pilotage des communes et de la CCIR avec l'ONF autour des études, des programmes et des interventions sur le cordon dunaire (Convention dune)	ONF (financement CCIR)	Travaux	Convention dune Incertitude FEDER	200 k€	En lien avec le PEDD, l'ONF et éventuellement le CDL, la convention de gestion dunaire ("convention dune") avec l'ONF est adaptée en fonction des besoins, des évolutions des secteurs afin de favoriser la lutte active souple sur la majorité des secteurs le permettant. De nombreuses actions de l'axe 7 font référence à cette sous action.	200 k€	Suivi annuel	200 k€	Suivi annuel	200 k€	Suivi annuel	200 k€	Suivi annuel	1 000 k€	Suivi annuel et 200k€ / an de provision pour la convention dune	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€	1 000 k€	400 k€	600 k€	1 000 k€	2 000 k€
		#6.2.3	Mise en défens de cordons dunaires (hors dunes domaniales et départementales)	CCIR / Communes	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR	50 k€	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales - mettre en lien avec le PGS - Prestataire extérieure et/ou ONF	50 k€	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	50 k€	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	50 k€	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	50 k€	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	250 k€	Budget de 50k€/an pour la mise en défens de cordons dunaires hors dunes domaniales.	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	50 k€	250 k€	100 k€	150 k€	250 k€	500 k€
AXE 7 - LUTTE ACTIVE DURE							381 k€		1 175 k€		1 480 k€		550 k€		720 k€		2 500 k€		381 k€	1 175 k€	1 480 k€	550 k€	720 k€	2 500 k€	1 556 k€	2 750 k€	2 500 k€	6 806 k€
#7.1	Clarifier les statuts des ouvrages à l'échelle de l'ensemble de l'île pour en garantir la sécurité et l'entretien	#7.1.1	Régularisation des ouvrages orphelins de défense contre la mer relevant de l'intérêt général	CCIR, Commune (Lales)	Prestation de services			Réévaluation de la CUDPM en interne courant 2026																	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
#7.2	Mener les actions permettant la gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion	#7.2.1	Etude de programmation et travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général	CCIR	Prestation de services			Il s'agit ici de réaliser des opérations d'entretien courant sur les ouvrages d'intérêt général de défense contre la mer. Le contenu de ces entretiens sera défini sur la base des observations faites dans le cadre du diagnostic de la stratégie et consisteront uniquement à de petites opérations courantes telles que le remaniement d'enrochements, la reprise de maçonnerie, des rejointoiements, retrait de végétation…		Réévalué tous les ans		Réévalué tous les ans		Réévalué tous les ans		Réévalué tous les ans		Réévalué tous les ans						0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#7.2.2	Travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer	CCIR	Travaux	60% FEDER, 40% CCIR	50 k€	En attente de la régularisation des ouvrages (CUDPM), démarrage en 2027	250 k€	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	500 k€	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	500 k€	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	500 k€	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	2 500 k€	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	50 k€	250 k€	500 k€	500 k€	500 k€	2 500 k€	300 k€	1 500 k€	2 500 k€	4 300 k€
#7.3	Accompagner la structuration des actions portées par les acteurs privés en lien avec l'érosion	#7.3.1	Accompagnement juridique et/ou financier et/ou technique des riverains pour la constitution d'AS visant l'entretien des ouvrages et la conduite des travaux	CCIR	Prestation de services	CCIR 100%		prise de contact avec les propriétaires pour sensibiliser à la démarche (2e semestre)	50 k€	50 k€ d'accompagnement financier CCIR (réserve) auprès des associations (à statuer)	50 k€	50 k€ d'accompagnement financier CCIR auprès des associations (à statuer)	50 k€	50 k€ d'accompagnement financier CCIR auprès des associations (à statuer)						50 k€	50 k€	50 k€		50 k€	100 k€	0 k€	150 k€
		#7.3.2	Accompagnement des associations syndicales de propriétaires et des propriétaires riverains pour une mise en cohérence des actions avec la SLGBC	CCIR	Prestation de services			actions de communications en interne		actions de communications en interne		actions de communications en interne		actions de communications en interne		actions de communications en interne		actions de communications en interne							0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
#7.4	Actions de lutte active dure	#7.4.1	MOE et Autorisations des travaux de Moulin Brûlé	CCIR/CD17	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	51 k€	Etude de MOE + autorisations											51 k€						51 k€	0 k€	0 k€	51 k€
		#7.4.2	Travaux sur Moulin Brûlé	CCIR/CD17	Travaux				700 k€		700 k€					Réalisations des épis et des enrochements. A valider avec l'AVP définitif				700 k€	700 k€				700 k€	700 k€	0 k€	1 400 k€
		#7.4.3	AVP étudiant création ou confortement d'ouvrages	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR	230 k€	AVP des secteurs prioritaires : - Sémaphore - Sud Doreaux - Martray - La Redoute			230 k€	AVP des secteurs seconde priorité : - Dune de Montamer - Digue de la Garenne - Pas de la Fontaine			220 k€	AVP des secteurs troisième priorité : - Poste de Secours - Marais du Groain - Conche des Baleines - La Couarde Bourg		Prévoir les premiers travaux ?	230 k€		230 k€		220 k€		230 k€	450 k€	0 k€	680 k€
		#7.4.4	Travaux de reprise de la cale-épi du canot de sauvetage	CCIR/Commune	Travaux	Commune ?	50 k€	Etude + MOE	175 k€	Travaux (prévoir plus de budget ? Prévoir uniquement épi ou cale communale ?)									50 k€	175 k€					225 k€	0 k€	0 k€	225 k€
AXE 8 - PILOTAGE, ANIMATION, SUIVI							45 k€		45 k€		45 k€		45 k€		80 k€		265 k€		45 k€	45 k€	45 k€	45 k€	80 k€	265 k€	90 k€	170 k€	265 k€	525 k€
#8.1	Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'île	#8.1.1	Mise en place des instances de gouvernance	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#8.1.2	Mise en place du suivi de la stratégie	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
		#8.1.3	Evaluation de la SLGBC	CCIR	Prestation de services	60% FEDER, 40% CCIR						évaluation intermédiaire de fin de phase 1 réalisée en interne			35 k€	Bilan à mi-parcours (prestataire externe)	40 k€	Bilan de fin de SLGBC (10 ans de stratégie)					35 k€	40 k€	0 k€	35 k€	40 k€	75 k€
#8.2	Mettre en place des moyens humains nécessaires à l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions	#8.2.1	Création d'un poste de chargé de mission	CCIR	Dépense de personnel	60% FEDER, 40% CCIR	45 k€		45 k€		45 k€		45 k€		45 k€		225 k€	45k€/an	45 k€	45 k€	45 k€	45 k€	45 k€	225 k€	90 k€	135 k€	225 k€	450 k€
		#8.2.2	Constitution et suivi des demandes de financement	CCIR	Prestation de services																				0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
TOTAL																									0 k€	0 k€		0 k€

Data sensitivity - Public

Action	Intitulé Action	Sous-action	Intitulé sous-action	Maîtrise d'ouvrage	2026		2027		2028		2029		2030		2031-2036		2026	2027	2028	2029	2030	2031-2036	Phase 1 Total 2026-2027	Phase 2 Total 2028-2030	Phases 3 & 4 Total 2031-2036	TOTAL (2026-2036)
					1.35 ETP		1.56 ETP		1.56 ETP		1.41 ETP		1.20 ETP		5.67 ETP		1.35 ETP	1.56 ETP	1.56 ETP	1.41 ETP	1.20 ETP	5.67 ETP	1.98 ETP	1.53 ETP	1.98 ETP	1.83 ETP
AXE 1 - CONNAISSANCE DE L'EROSION					0.11 ETP		0.31 ETP		0.20 ETP		0.15 ETP		0.17 ETP		0.88 ETP		0.11 ETP	0.31 ETP	0.20 ETP	0.15 ETP	0.17 ETP	0.88 ETP	0.21 ETP	0.18 ETP	0.29 ETP	0.22 ETP
#1.1	Poursuivre la connaissance de l'aléa érosion pour anticiper les risques et limiter au maximum toutes situations d'urgence, en articulation avec le risque submersion	#1.1.1	Organisation de la collecte et l'archivage des données : bancarisation des données collectées auprès de l'OCNA	CCIR	2.5 jr		1.0 jr		1.0 jr		1.0 jr		1.0 jr		5.0 jr		2.5 jr	1.0 jr	1.0 jr	1.0 jr	1.0 jr	5.0 jr	0.02 ETP	0.01 ETP	0.02 ETP	0.02 ETP
		#1.1.2	Co-financement de la thèse sur les falaises	CCIR	0.5 jr		0.5 jr		0.5 jr								0.5 jr	0.5 jr	0.5 jr				0.00 ETP	0.00 ETP		0.00 ETP
		#1.1.3	Participation aux études de connaissance et de suivi du littoral avec les autres collectivités de Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine	CCIR	3.0 jr		3.0 jr		3.0 jr		3.0 jr		3.0 jr		15.0 jr		3.0 jr	3.0 jr	3.0 jr	3.0 jr	3.0 jr	15.0 jr	0.03 ETP	0.04 ETP	0.07 ETP	0.05 ETP
		#1.1.4	Veilles réglementaire et technologique	CCIR	6.0 jr		6.0 jr		6.0 jr		6.0 jr		6.0 jr		30.0 jr		6.0 jr	6.0 jr	6.0 jr	6.0 jr	6.0 jr	30.0 jr	0.06 ETP	0.08 ETP	0.14 ETP	0.09 ETP
		#1.1.5	Etude hydrodynamique des littoraux de l'île de Ré permettant d'améliorer la connaissance des transits hydro-sédimentaires et des mécanismes d'érosion côtière.				20.0 jr		10.0 jr									20.0 jr	10.0 jr				0.09 ETP	0.05 ETP	0.00 ETP	0.05 ETP
#1.2	Améliorer la culture du risque et mettre en place une communication dédiée	#1.2.1	Réalisation de supports pour la vulgarisation et la diffusion d'information pour le grand public	CCIR	5.0 jr	Action réduite en 2026	20.0 jr		10.0 jr		10.0 jr		15.0 jr		75.0 jr	5k/an	5 jr	20 jr	10 jr	10 jr	15 jr	75 jr	0.11 ETP	0.16 ETP	0.34 ETP	0.21 ETP
		#1.2.2	Développement de la culture du risque : moments de rencontre avec la population et les acteurs économiques locaux	CCIR	3.0 jr	Action réduite en 2026	10.0 jr		10.0 jr		10.0 jr		10.0 jr		50.0 jr		3 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	0.06 ETP	0.14 ETP	0.23 ETP	0.14 ETP
		#1.2.3	Suivi participatif de l'érosion	CCIR	3.0 jr	étude (temps agent) des sites pertinents pour l'installation d'une ou plusieurs stations coastnap	3.0 jr	installation de la première station	2.0 jr	suivi de la station et exploitation des données -> vérifier les moyens financiers avec OCNA/BRGM	2.0 jr	suivi de la station et exploitation des données -> vérifier les moyens financiers avec OCNA/BRGM	2.0 jr	installation d'une deuxième station si jugé pertinent au premier bilan de la SLGBC	11.0 jr	définir un objectif pour coastnap	3 jr	3 jr	2 jr	2 jr	2 jr	11 jr	0.03 ETP	0.03 ETP	0.05 ETP	0.04 ETP
		#1.2.4	Renforcement de la sensibilisation et information des notaires et agences immobilières	CCIR		En attente de la production des cartographies à 30 et 100 ans	3.0 jr		1.0 jr		1.0 jr		1.0 jr		5.0 jr			3 jr	1 jr	1 jr	1 jr	5 jr	0.01 ETP	0.01 ETP	0.02 ETP	0.02 ETP
AXE 2 - OBSERVATION ET SURVEILLANCE DE L'EROSION					0.12 ETP		0.09 ETP		0.08 ETP		0.06 ETP		0.06 ETP		0.28 ETP		0.12 ETP	0.09 ETP	0.08 ETP	0.06 ETP	0.06 ETP	0.28 ETP	0.11 ETP	0.06 ETP	0.09 ETP	0.09 ETP
#2.1	Observer et surveiller l'érosion	#2.1.1	Observatoire du littoral de l'Ile de Ré	CCIR	2 jr	coûts intégrés dans le PAPI 2	2 jr	coûts intégrés dans le PAPI 2	2 jr		2 jr		2 jr		10 jr	12k€/an pour le maintien des activités de l'observatoire	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	10 jr	0.02 ETP	0.03 ETP	0.05 ETP	0.03 ETP
		#2.1.2	Suivi régulier et après chaque tempête des ouvrages de défense contre la mer et des zones sensibles relevant de l'intérêt général	CCIR	10 jr		10 jr		10 jr		10 jr		10 jr		50 jr		10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	0.09 ETP	0.14 ETP	0.23 ETP	0.15 ETP
		#2.1.3	Acquisition d'un DGPS RTK	CCIR		Récepteur GPS Leica GS07 avec carnet de terrain et abbonnement RTK																	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP
#2.2	Cartographier l'aléa recul du trait de côte	#2.2.1	Réalisation des cartographies d'exposition au recul du trait de côte aux échéances +30 et +100 ans	CCIR	15 jr	Réalisation des cartes définitives à insérer dans le PLUi dès 2026	8 jr		5 jr								15 jr	8 jr	5 jr				0.11 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.04 ETP
AXE 3 - GESTION DE CRISE					0.02 ETP		0.04 ETP		0.06 ETP		0.03 ETP		0.02 ETP		0.00 ETP		0.02 ETP	0.04 ETP	0.06 ETP	0.03 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.03 ETP	0.04 ETP	0.00 ETP	0.02 ETP
#3.1	Prévoir les modalités d'alerte et de gestion de crise	#3.1.1	Accompagnement des communes dans l'actualisation des DICRIM et PCS pour intégrer le risque érosion - Actualisation du PICS	Communes		Le programme d'actions PAPI finance l'actualisation des DICRIM et PCS à hauteur de 30k €HT pour les DICRIM et 20 k€ HT pour le PICS sur toute la durée du PAPI.			6 jr		6 jr								6 jr	6 jr			0.00 ETP	0.06 ETP	0.00 ETP	0.02 ETP
		#3.1.2	Mise en place et poursuite de l'organisation de la gestion de crise par l'usage de l'outil NUMERISK	CCIR	3 jr		1 jr		1 jr		1 jr		1 jr				3 jr	1 jr	1 jr	1 jr	1 jr		0.02 ETP	0.01 ETP	0.00 ETP	0.01 ETP
		#3.1.3	Réalisation d'un exercice de gestion de crise "tempête"	CCIR			3 jr		7 jr				3 jr					3 jr	7 jr		3 jr		0.01 ETP	0.05 ETP	0.00 ETP	0.02 ETP
#3.2	Gérer d'un point de vue administratif un recul brutal du trait de côte et/ou la défaillance d'un ouvrage	#3.2.1	Mise à jour des actes administratifs en cas d'érosion majeure et sécurisation juridique de ces actes	Communes	1 jr		5 jr										1 jr	5 jr					0.03 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.01 ETP
		#3.2.2	Consolidation et poursuite de l'accord-cadre d'intervention d'urgence sur les digues	CCIR	1 jr	renouvellement de l'accord cadre											1 jr						0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP
AXE 4 - PREVENTION ET URBANISME					0.02 ETP		0.05 ETP		0.02 ETP		0.04 ETP		0.06 ETP		0.07 ETP		0.02 ETP	0.05 ETP	0.02 ETP	0.04 ETP	0.06 ETP	0.07 ETP	0.04 ETP	0.02 ETP	0.02 ETP	0.03 ETP
#4.1	Maîtriser et conditionner les règles d'urbanisme et de construction aux enjeux érosion dans les zones exposées	#4.1.1	Veille réglementaire et animation territoriale relative à l'application des nouvelles dispositions découlant de la loi Climat & Résilience	CCIR	2 jr		2 jr		2 jr		2 jr		2 jr		10 jr		2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	10 jr	0.03 ETP	0.02 ETP	0.05 ETP	0.03 ETP
		#4.1.2	Définition d'une doctrine locale de prise en compte des risques dans le PLUi	CCIR	2 jr		3 jr		2 jr		2 jr		1 jr				2 jr	3 jr	2 jr	2 jr	1 jr		0.03 ETP	0.01 ETP	0.00 ETP	0.02 ETP
		#4.1.3	Mise en place d'une information à destination des aménageurs, architectes, et promoteurs sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme et les projets de développement des territoires	CCIR			5 jr				5 jr				5 jr			5 jr		5 jr		5 jr	0.02 ETP	0.02 ETP	0.02 ETP	0.02 ETP
AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET RELOCALISATION					0.21 ETP		0.25 ETP		0.23 ETP		0.21 ETP		0.00 ETP		0.50 ETP		0.21 ETP	0.25 ETP	0.23 ETP	0.21 ETP	0.00 ETP	0.50 ETP	0.23 ETP	0.21 ETP	0.17 ETP	0.20 ETP
#5.1	Engager les études préalables pour la relocalisation des enjeux publics impactés par l'érosion	#5.1.1	Localisation des secteurs et linéaires concernés avec la mise en place d'une hiérarchisation et étude de faisabilité de recomposition spatiale des enjeux concernés	CCIR	20 jr		15 jr	Etude à lancer en 2026 : Cette action vise à étudier la faisabilité des éventuelles relocalisations des enjeux publics légers impactés ou menacés par l'érosion. Ces enjeux peuvent comprendre : - les sentiers littoraux - les pistes cyclables - les parkings							10 jr		20 jr	15 jr				10 jr	0.16 ETP	0.00 ETP	0.05 ETP	0.07 ETP
		#5.1.2	Engager les actions de recul ou relocation sur les secteurs prioritaires	CCIR	5 jr	Permis de démolir de la maison de la dune	5 jr	Démolition et renaturation/réaménagement du site dela maison de la dune			10 jr	Les sentier de St-Martin au niveau de la falaise du Préau	10 jr	Travaux à définir	50 jr	Travaux à définir	5 jr	5 jr		10 jr	10 jr	50 jr	0.05 ETP	0.09 ETP	0.23 ETP	0.12 ETP
#5.2	Engager les actions pour le démantèlement des blockhaus menacés par l'érosion	#5.2.1	Etude de faisabilité pour le démantèlement des blockhaus problématiques	CCIR	15 jr	En lien avec l'ONF, le BRGM et les communes, réaliser les études de faisabilité pour démanteler les blockhaus les plus problématiques. Une hiérarchisation sera mise en place.	15 jr	L'étude est étalée sur deux ans								Réévaluer la situation des Blockhaus restants ?	15 jr	15 jr					0.14 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.05 ETP
		#5.2.2	Démantèlement des blockhaus problématiques	CCIR		Démantèlement du blockhaus du Moulin des Senses			20 jr	Démantèlement du blockhaus prioritté 1 : La Redoute	20 jr	Démantèlement du blockhaus prioritté 2 : Sud Doreaux	20 jr	Démantèlement du blockhaus prioritté 3 : Sainte Marie - Grenettes	50 jr				20 jr	20 jr	20 jr	50 jr	0.00 ETP	0.28 ETP	0.23 ETP	0.17 ETP
		#5.2.3	Travaux de renaturation / remise en état du site						10 jr	Renaturation du site de la Redoute	10 jr	Renaturation du site Sud Doreaux	10 jr	Renaturation du site					10 jr	10 jr	10 jr		0.00 ETP	0.14 ETP	0.00 ETP	0.05 ETP
#5.3	Définir une vision prospective de l'aménagement du territoire pour anticiper la gestion du risque	#5.3.1	Etudes de relocalisation des enjeux publics	CCIR	5 jr		20 jr	Dans un premier temps il s'agira de sélectionner les enjeux les plus problématiques et pouvant nécessiter une réflexion sur leur recomposition spatiale. Etudes de relocalisation des enjeux publics (Maison de la dune, poste de secours de rivedoux...).	20 jr	L'étude est étalée sur deux ans	5 jr		5 jr				5 jr	20 jr	20 jr	5 jr	5 jr		0.11 ETP	0.14 ETP	0.00 ETP	0.08 ETP
AXE 6 - PROCESSUS NATURELS ET LUTTE ACTIVE DOUCE					0.34 ETP		0.41 ETP		0.39 ETP		0.25 ETP		0.23 ETP		0.55 ETP		0.34 ETP	0.41 ETP	0.39 ETP	0.25 ETP	0.23 ETP	0.55 ETP	0.52 ETP	0.25 ETP	0.18 ETP	0.32 ETP
#6.1	Mener les actions de lutte active souple	#6.1.1	Actualisation du PGS et intégration des études réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre (inventaires naturalistes + dossiers réglementaires). Cette sous-action fera l'objet d'un même marché d'une durée de 3 ans.	CCIR	30 jr	Actualisation du PGS et intégration des études réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre. A partir du PGS de 2019 : 1- définir les éléments d'actions prioritaires et identifier les secteurs sur lesquels des actions seront à mettre en œuvre. 2- renforcer les descriptions des scénarios retenus et les ajuster si besoin. Les derniers éléments techniques seront alors cadrés et les AVP seront consolidés en voir de la consultation de la maîtrise d'œuvre --> L'étude est étalée sur 2 ans, mais l'intégralité du montant est à inscrire au budget 2026.	40 jr	Poursuite de la mise en œuvre de l'action (étalée sur 2 ans)	25 jr						20 jr	Il pourrait être envisagé de réactualaiser le plan de gestion des sédiments en 2031	30 jr	40 jr	25 jr			20 jr	0.32 ETP	0.00 ETP	0.09 ETP	0.14 ETP
		#6.1.2	Identification et validation avec les services de l'Etat, des procédures réglementaires auxquelles le PGS et les actions de lutte active souple seront soumis	CCIR	15 jr	L'objectif est d'élaborer les dossiers réglementaires. Il s'agira donc ici de : - Identifier et valider avec les services de l'Etat, les procédures réglementaires auxquelles les opérations de lutte active souple seront soumises - Identification des besoins de données nécessaires à l'élaboration des dossiers réglementaires et autorisations environnementales. Si possible, il sera réalisé un dossier de demande d'autorisations uniques avec l'ensemble .	15 jr									15 jr	15 jr					0.14 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.05 ETP
		#6.1.3	Réalisation des actions de rechargements sur les plages identifiées dans le PGS	CCIR					30 jr	En fonction du calendrier défini dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisés avec une maîtrise d'œuvre extérieure.	30 jr	En fonction du calendrier défini dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisés avec une maîtrise d'œuvre extérieure.	30 jr	En fonction du calendrier défini dans le PGS, les actions de rechargement sont réalisés avec une maîtrise d'œuvre extérieure.		300k€ par an de provision			30 jr	30 jr	30 jr		0.14 ETP	0.41 ETP	0.00 ETP	0.18 ETP
		#6.1.4	Réalisation du rechargement sur le secteur de Moulin Brûlé	CCIR / CD17			10 jr	Travaux de rechargement en sable sur le secteur de Moulin Brûlé (MOA déléguée avec le CD17)	5 jr									10 jr	5 jr				0.07 ETP	0.02 ETP	0.00 ETP	0.03 ETP
#6.2	Mener les actions de lutte active souple	#6.2.1	Suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'appel à projet « Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion » et en tirer des enseignements	CCIR	5 jr	Financement Etat et BDT qui s'ajoute à la part CCIR (coût total projet : 376 150 €HT) 200 00 Etat 75 230 BDT 18 800 Egis 82 120 CCIR Financement du projet étalé dans le temps (30%, 50%, 20%)	5 jr	Deuxième phase de financement du projet (50%)	5 jr		5 jr	Solde à la fin du projet (20%)					5 jr	5 jr	5 jr	5 jr			0.07 ETP	0.05 ETP	0.00 ETP	0.04 ETP
		#6.2.2	Coordination des communes et de la CCIR avec l'ONF et le Conservatoire du Littoral autour des études, des programmes et des interventions sur le cordon dunaire	CCIR	15 jr	En lien avec le PEDD, l'ONF et éventuellement le CDL, la convention de gestion dunaire ("convention dune") avec l'ONF est adaptée en fonction des besoins, des évolutions des secteurs afin de favoriser la lutte active souple sur la majorité des secteurs le permettant. De nombreuses actions de l'axe 7 font référence à cette sous action.	10 jr	Suivi annuel	10 jr	Suivi annuel	10 jr	Suivi annuel	10 jr	Suivi annuel	50 jr	Suivi annuel et 200k€ / an de provision pour la convention dune	15 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	0.16 ETP	0.14 ETP	0.23 ETP	0.18 ETP
		#6.2.3	Mise en défens de cordons dunaires (hors dunes domaniales et départementales)	CCIR / Communes	10 jr	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales - mettre en lien avec le PGS - Prestataire extérieure et/ou ONF	10 jr	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	10 jr	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	10 jr	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	10 jr	Provision pour les secteurs hors dunes domaniales	50 jr	Budget de 50k€/an pour la mise en défens de cordons dunaires hors dunes domaniales.	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	50 jr	0.14 ETP	0.14 ETP	0.23 ETP	0.17 ETP
AXE 7 - LUTTE ACTIVE DURE					0.30 ETP		0.19 ETP		0.29 ETP		0.45 ETP		0.42 ETP		2.20 ETP		0.30 ETP	0.19 ETP	0.29 ETP	0.45 ETP	0.42 ETP	2.20 ETP	0.62 ETP	0.52 ETP	0.82 ETP	0.65 ETP
#7.1	Clarifier les statuts des ouvrages à l'échelle de l'ensemble de l'Ile pour en garantir la sécurité et l'entretien	#7.1.1	Régularisation des ouvrages orphelins de défense contre la mer relevant de l'intérêt général	CCIR, Communes (cales)	20.0 jr	Réalisation de la CUDPM en interne courant 2026--Un seul dossier pour l'ensemble des ouvrages sous maîtrise d'ouvrage CCIR	10 jr		10 jr								20 jr	10 jr	10 jr				0.14 ETP	0.05 ETP	0.00 ETP	0.06 ETP
#7.2	Mener les actions permettant la gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion	#7.2.1	Etude de programmation et travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général	CCIR	20 jr	Il s'agit ici de réaliser des opérations d'entretien courant sur les ouvrages d'intérêt général de défense contre la mer. Le contenu de ces entretiens sera défini sur la base des observations faites dans le cadre du diagnostic de la stratégie et consisteront uniquement à de petites opérations courantes telles que le remaniement d'enrochements, la reprise de maçonnerie, des rejointoiements, retrait de végétation...	2 jr	Réévalué tous les ans	2 jr	Réévalué tous les ans	2 jr	Réévalué tous les ans	2 jr	Réévalué tous les ans	2 jr	Réévalué tous les ans	20 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	0.10 ETP	0.03 ETP	0.01 ETP	0.05 ETP
		#7.2.2	Travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer	CCIR	15 jr	En attente de la régularisation des ouvrages (CUDPM), démarrage en 2027	20 jr	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	45 jr	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	90 jr	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	90 jr	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	450 jr	estimation en attente de la CUDPM et au regard des moyens humains disponibles	15 jr	20 jr	45 jr	90 jr	90 jr	450 jr	0.16 ETP	1.03 ETP	2.06 ETP	1.09 ETP
#7.3	Accompagner la structuration des actions portées par les acteurs privés en lien avec l'érosion	#7.3.1	Accompagnement juridique et/ou financier et/ou technique des riverains pour la constitution d'AS visant l'entretien des ouvrages et la conduite des travaux	CCIR	5 jr	prise de contact avec les propriétaires pour sensibiliser à la démarche (2e semestre)	5 jr	50 k€ d'accompagnement financier CCIR (réserve) auprès des associations (à statuer)	5 jr	50 k€ d'accompagnement financier CCIR auprès des associations (à statuer)	5 jr	50 k€ d'accompagnement financier CCIR auprès des associations (à statuer)	5 jr		25 jr		5 jr	5 jr	5 jr	5 jr	5 jr	25 jr	0.05 ETP	0.07 ETP	0.11 ETP	0.08 ETP
		#7.3.2	Accompagnement des associations syndicales de propriétaires et des propriétaires riverains pour une mise en cohérence des actions avec la SLGBC	CCIR	5 jr	actions de communications en interne	5 jr	actions de communications en interne	2 jr	actions de communications en interne	2 jr	actions de communications en interne	2 jr	actions de communications en interne	2 jr	actions de communications en interne	5 jr	5 jr	2 jr	2 jr	2 jr	2 jr	0.05 ETP	0.03 ETP	0.01 ETP	0.03 ETP
#7.4	Actions de lutte active dure	#7.4.1	MOE et Autorisations des travaux de Moulin Brûlé	CCIR/CD17	10 jr	Etude de MOE + autorisations	10 jr		10 jr								10 jr	10 jr	10 jr				0.09 ETP	0.05 ETP	0.00 ETP	0.05 ETP
		#7.4.2	Travaux sur Moulin Brûlé	CCIR/CD17	10 jr		10 jr		10 jr		10 jr		10 jr	Réalisations des épis et des enrochements. A valider avec l'AVP définitif	10 jr		10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	10 jr	0.09 ETP	0.14 ETP	0.05 ETP	0.09 ETP
		#7.4.3	AVP étudiant dune protection en dur	CCIR	45 jr	AVP des secteurs prioritaires : - Sémaphore - Sud Doreaux - Martray - La Redoute	40 jr		15 jr	AVP des secteurs seconde priorité : - Dune de Montamer - Digue de la Garenne - Pas de la Fontaine				AVP des secteurs troisième priorité : - Poste de Secours - Marais du Grouin - Conche des Baleines - La Couarde Bourg	50 jr	Prévoir les premiers travaux ?	45 jr	40 jr	15 jr			50 jr	0.39 ETP	0.07 ETP	0.23 ETP	0.23 ETP
		#7.4.4	Travaux de reprise de la cale-épi du canot de sauvetage	CCIR	20 jr	Etude + MOE	20 jr	Travaux (prévoir plus de budget ? Prévoir uniquement épi ou cale communale ?)	20 jr								20 jr	20 jr	20 jr				0.18 ETP	0.09 ETP	0.00 ETP	0.09 ETP
AXE 8 - PILOTAGE, ANIMATION, SUIVI					0.23 ETP		0.22 ETP		0.29 ETP		0.22 ETP		0.24 ETP		1.20 ETP		0.23 ETP	0.22 ETP	0.29 ETP	0.22 ETP	0.24 ETP	1.20 ETP	0.22 ETP	0.25 ETP	0.40 ETP	0.29 ETP
#8.1	Avoir une action coordonnée et cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'Ile	#8.1.1	Mise en place des instances de gouvernance	CCIR	8 jr		6 jr		6 jr		6 jr		6 jr		36 jr		8 jr	6 jr	6 jr	6 jr	6 jr	36 jr	0.06 ETP	0.08 ETP	0.17 ETP	0.10 ETP
		#8.1.2	Mise en place du suivi de la stratégie	CCIR	18 jr		18 jr		18 jr		18 jr		18 jr		90 jr		18 jr	18 jr	18 jr	18 jr	18 jr	90 jr	0.17 ETP	0.25 ETP	0.41 ETP	0.28 ETP
		#8.1.3	Evaluation de la SLGBC	CCIR					15 jr	évaluation intermédiaire de fin de phase 1 réalisée en interne			5 jr	Bilan à mi-parcours (prestataire externe)	15 jr	Bilan de fin de SLGBC (10 ans de stratégie)			15 jr		5 jr	15 jr	0.00 ETP	0.09 ETP	0.07 ETP	0.05 ETP
#8.2	Mettre en place des moyens humains nécessaires à l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions	#8.2.1	Création d'un poste de chargé de mission	CCIR	objet de l'action		objet de l'action		objet de l'action		objet de l'action		objet de l'action		objet de l'action	45k€/an	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	objet de l'action	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP	0.00 ETP
		#8.2.2	Constitution et suivi des demandes de financement	CCIR	24 jr		24 jr		24 jr		24 jr		24 jr		120.0 jr		24 jr	24 jr	24 jr	24 jr	24 jr	120 jr	0.22 ETP	0.33 ETP	0.55 ETP	0.37 ETP

ETUDE D'ELABORATION D'UNE STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

Phase 5 – Annexe 1 : Synthèse des actions par secteur

20 novembre 2025

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
LE FONDS VERT pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires
FRANCE NATION VERTE Agir · Mobiliser · Accélérer
PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Ile de Ré COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Jérémy Dugor
Volume du document	MAR0015 – SLGBC CCIR – Phase 5 – Annexe Actions par secteur
Version	V00
Référence	MAR0015
Numéro CRM	MAUD04101

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Vérifié par	Fonction	Commentaires
V00	18/11/2025	Jérémy Dugor	Chef de projet	1ère version remise à la CCIR

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Amel Fillonneau Brahmia	CCIR – Service Protection du Littoral
Mathilde Dalon-Cassan	
Emilie Tirard	

Sommaire

1 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU SEMAPHORE 4

2 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR SUD DOREAUX 7

3 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU MARTRAY 10

4 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE MOULIN BRULE 13

5 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE MAISON DE LA DUNE 16

6 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA DUNE DE MONTAMER 19

7 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA DIGUE DE LA GARENNE 22

8 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DE LA REDOUTE 25

9 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU PAS DE LA FONTAINE 28

10 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU POSTE DE SECOURS 31

11 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE SAINT SAUVEUR 34

12 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU MARAIS DU GROUIN 37

13 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR CONCHES DES BALEINES 40

14 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR LA COUARDE BOURG 43

15 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA PLAGE DU PAS DES BOEUFS 46

16 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR RIVEDOUX LA CORNICHE 49

17 ETUDES ET TRAVAUX SUR RIVEDOUX CORNICHE ZONE BASSE 52

18 ETUDES ET TRAVAUX SUR LA CALE OSTREICOLE DE FORT LA PREE 55

19 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA PLAGE DE L'ARNERAULT 58

20 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA MALADRERIE - LE PREAU 61

21 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU MARAIS DU PREAU 64

22 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR FALAISE LE PREAU 67

23 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA PLAGE DE LA CIBLE 70

24 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR VERT-CLOS - PAS DES HUITRES 73

25 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DU GROUIN 76

1 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU SEMAPHORE

Objectif de l'action

Le secteur dit du « Sémaphore » est très sensible à l'érosion et comporte une zone basse à l'arrière du cordon dunaire. A ce jour, seul le bâtiment du Sémaphore est protégé par un cordon d'enrochements. Le cordon dunaire a subi un recul de plusieurs mètres lors de l'hiver 2023-2024 et la cale du canot de sauvetage qui permet le maintien du sable sur ce secteur est vieillissante et nécessite des travaux de réparation.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de maintenir le trait de côte avec des solutions douces et l'entretien de l'existant dans un premier temps. Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1.
- Travaux de reprise de la cale du canot de sauvetage (MOA : CCIR + Commune) : cf. fiche action 7.4
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi de la cale,
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état de la cale.
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1.
  - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur du sémaphore afin de conforter le cordon dunaire en cas de forte tempête
- Reprise du cordon d'enrochements du Sémaphore (MOA : Ministère des Armées) - : cf. fiche action 7.4.
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi du cordon d'enrochements
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des enrochements et pour l'amélioration des enracinements de la protection dans le cordon dunaire.
  - Réalisation d'un AVP avec une protection en dur pour une protection à plus long termes.

Territoire concerné

Le secteur du Sémaphore, de la pointe des Baleines à la cale du Canot de sauvetage sur la commune de Saint Clément des Baleines.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- Le ministère des armées est Maître d'ouvrage sur sa protection en partenariat avec la CCIR.
- La réfection de la cale du canot de sauvetage se fait sous maitrise d'ouvrage de la Commune de Saint Clément des Baleines avec un appui technique de la CCIR. Si la Commune ne souhaite pas garder cet accès, La CCIR prend la gestion de l'ouvrage pour conserver son rôle d'épi.
- La CCIR est Maître d'ouvrage pour le reste des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

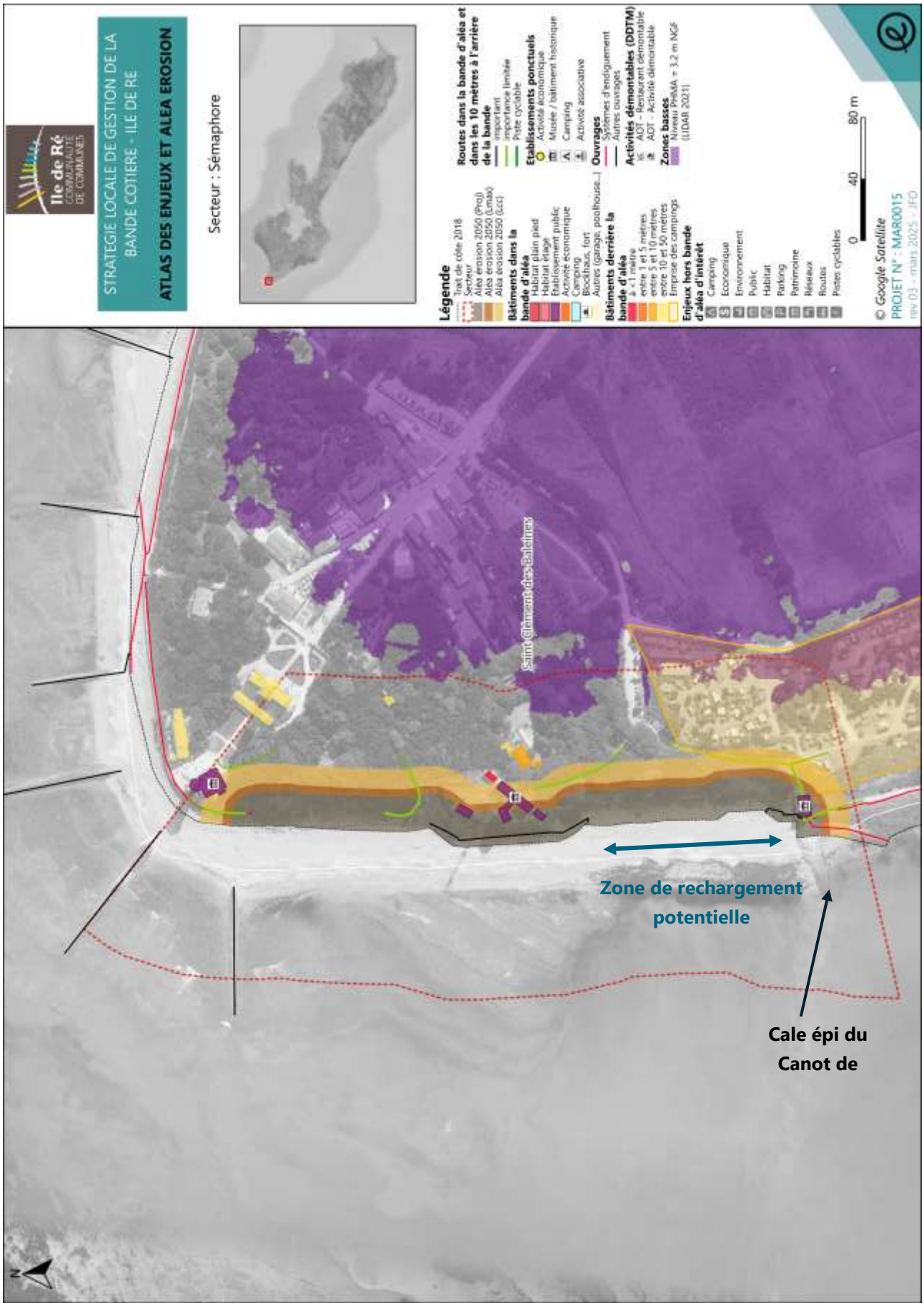
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Sémaphore
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Lcc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≤ 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
important
importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PHMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
40
80 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFO
Saint Clément des Baleines
Zone de rechargement potentielle
Cale épi du Canot de
N

2 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR SUD DOREAUX

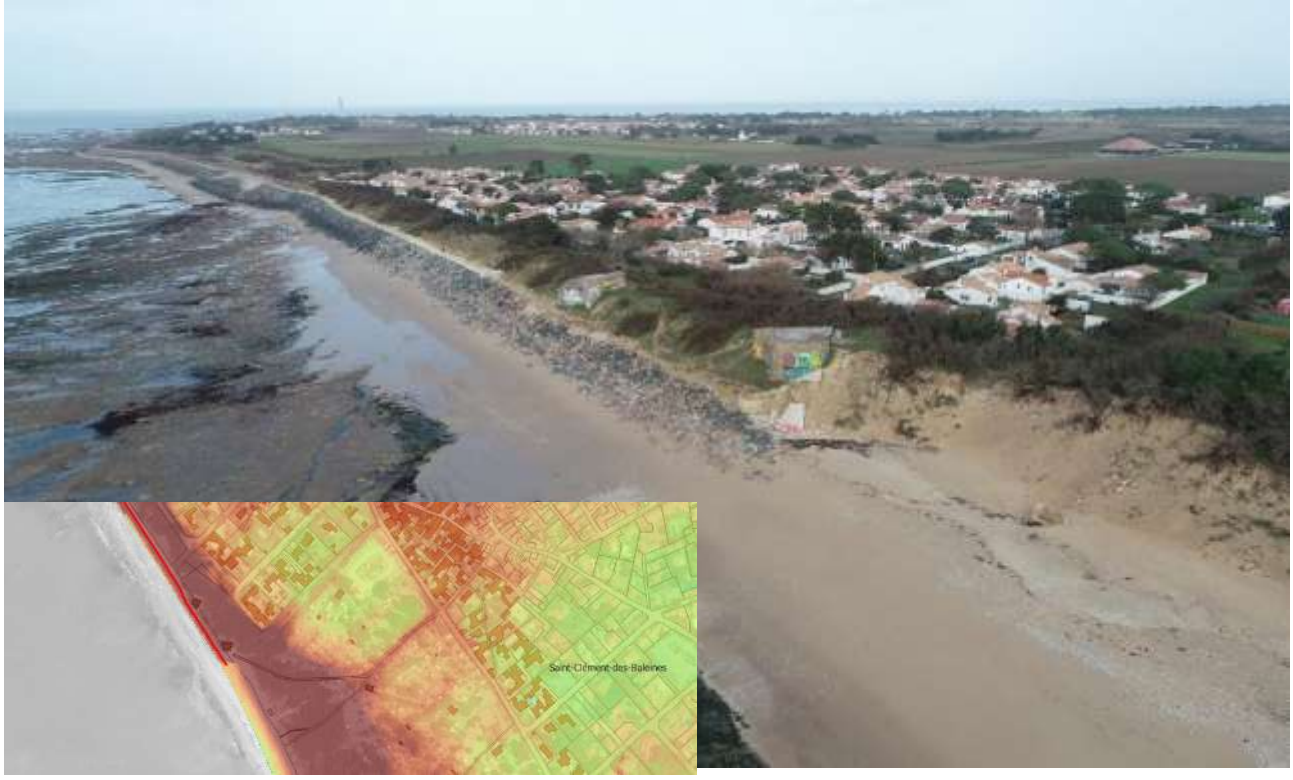

Objectif de l'action

Le secteur Sud Doreaux est très sensible à l'érosion et comporte une zone basse à l'arrière du cordon dunaire. Ce secteur comprend un cordon d'enrochement adjacent au Sud du système d'endiguement des Doreaux qui sert d'interface entre la zone de protection et le cordon dunaire naturel.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion à l'interface de l'enrochement et de la dune avec des solutions douces et un entretien de l'existant.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Si les études le recommandent, MOE pour le démantèlement du blockhaus le plus au Sud (cf. action 5.2) et repli/sécurisation des sentiers/accès menacés et renaturation du site post démolition si elle est préconisée : fiche action 5.2.3.
- Réalisation d'un AVP avec une protection en dur pour une protection à plus long termes : cf. fiche action 7.4.
- Travaux de reprise du cordon d'enrochements (MOA : CCIR) : fiche action 7.2.
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi de la protection,
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état de la carapace en enrochements et de la crête
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : fiche action 6.1

    - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur Sud Doreaux afin de combler l'encoche d'érosion. Le rechargement s'étale sur environ 100 m au sud de l'ouvrage pour un volume d'environ 5 000 m^3.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : ONF) : fiche action 6.2
    - Actualiser la convention « dune » sur ce secteur avec l'ONF

Territoire concerné

Le secteur Sud Doreaux : du système d'endiguement des Doreaux jusqu'au cordon naturel non impacté par la présence de l'enrochements au Nord. Commune de Saint Clément des Baleines.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sauf pour les études concernant les blockhaus.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

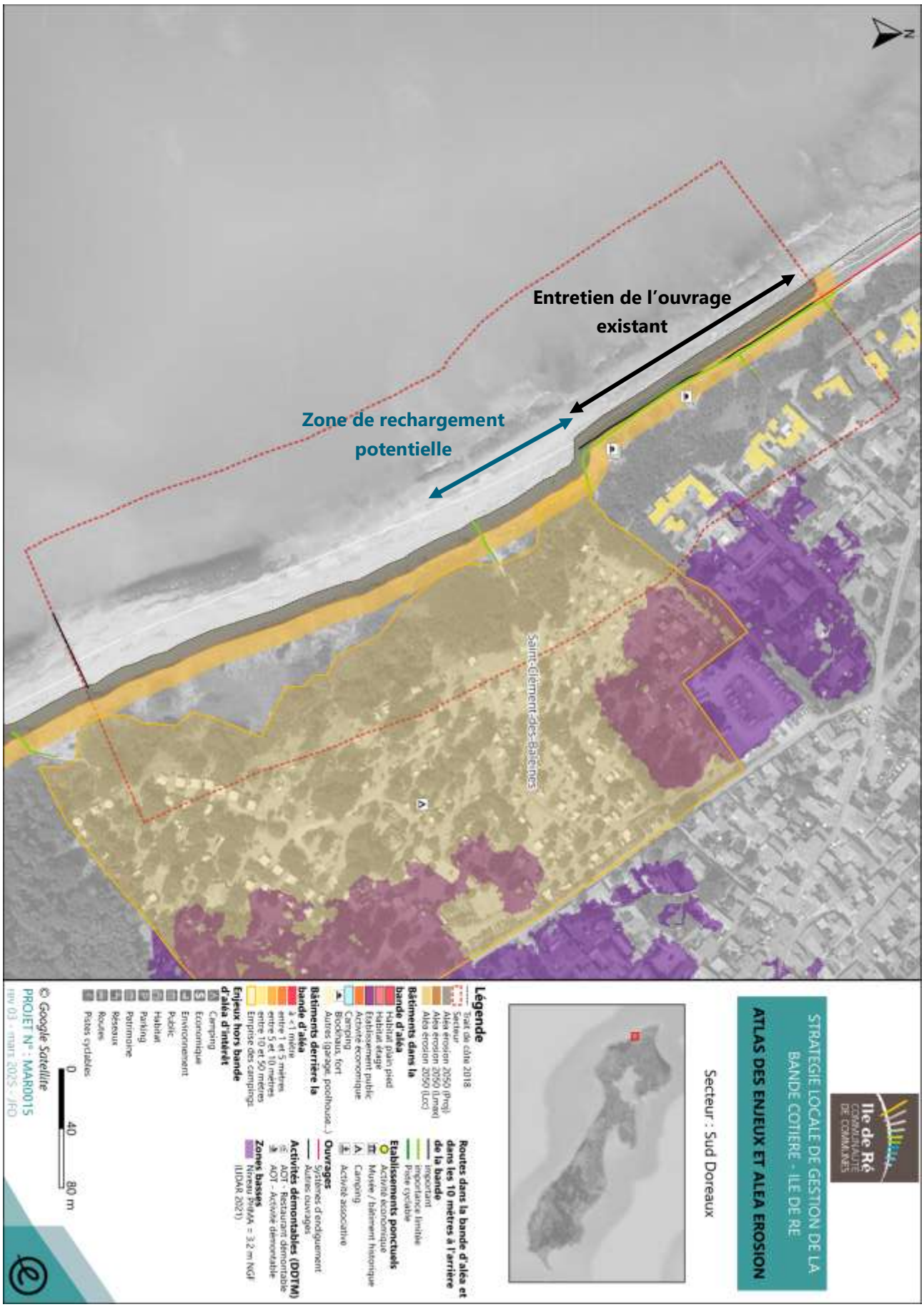
Entretien de l'ouvrage existant
Zone de rechargement potentielle
Saint-Clément-des-Baleines
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Sud Doreaux
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Lcc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≥ < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
important
importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PHMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
40
80 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD

3 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU MARTRAY

Objectif de l'action

Le secteur du Martray est sensible à l'érosion et comporte des zones basses à l'arrière ainsi que la route départementale d'accès au nord de l'île.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que les épis et les ouvrages de fixation du trait de côte.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- AVP d'une protection en dur à moyen termes / long termes pour les secteurs les plus menacés
- Travaux d'entretien des épis et des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi des épis et des protections historiques.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
  - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur du Martray en cas de tempête impactante, notamment au niveau des secteurs proche de la route départementale.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : CCIR) cf. fiche action 6.2
  - Mettre en place un réseau de ganivelles sur le cordon dunaire ainsi qu'un tapis de végétation pour ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire. Cette opération se fait en priorité sur les parcelles publiques à l'Est qui présentent une vulnérabilité plus forte (faible épaisseur du cordon dunaire et présence de la route en arrière).

Territoire concerné

Le secteur du Martray : de la digue du Martray historique qui fera partie du futur système d'endiguement Nord de l'île de Ré jusqu'à la digue du Boutillon. Les terrains d'entités publiques sont visés dans cette action en priorité. Commune d'Ars-en-Ré

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

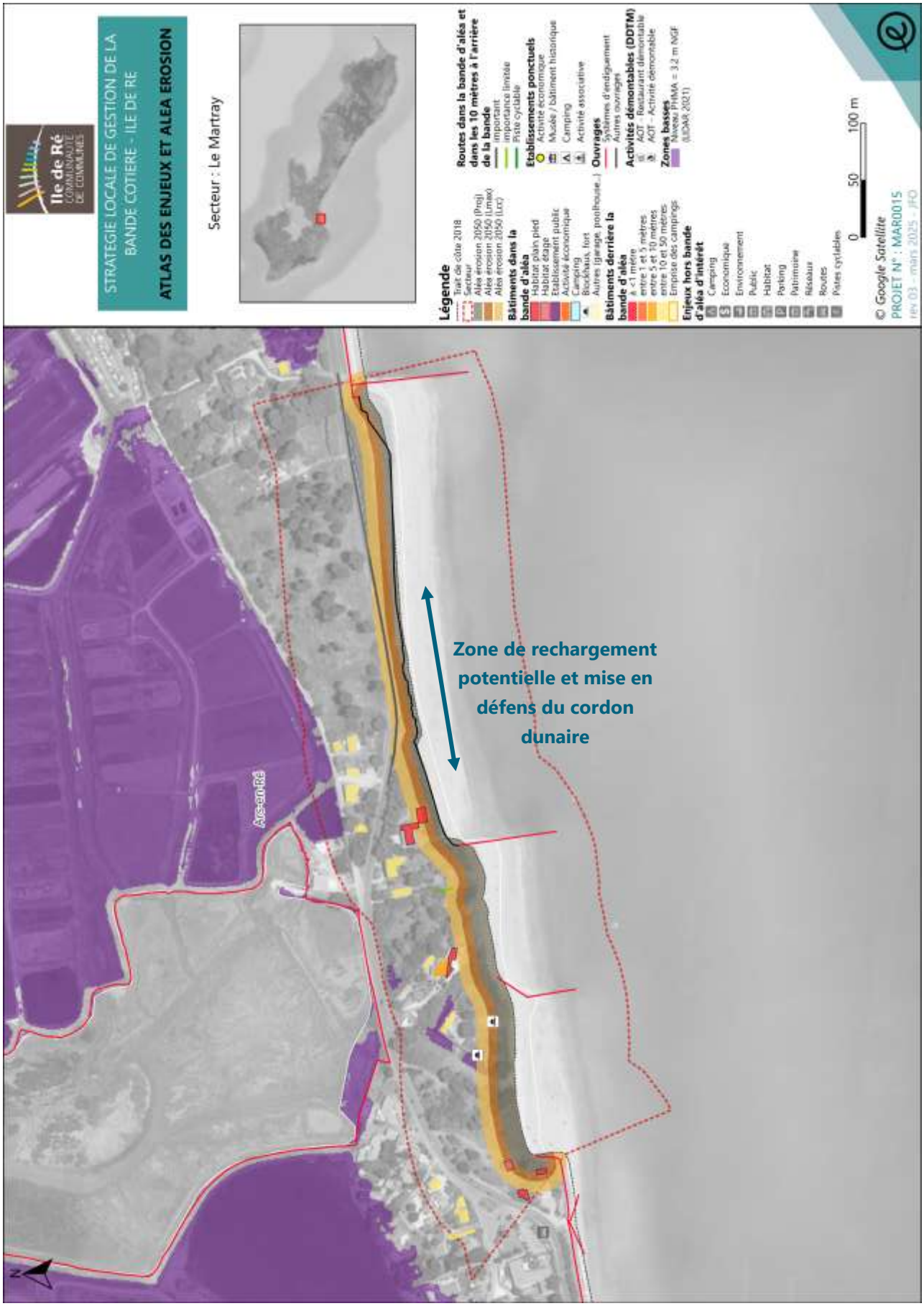
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Le Martray
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Limax)
Aléa érosion 2050 (Lcc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à <1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
ACT - Restaurant démontable
ACT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PHMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
50
100 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFO
Zone de rechargement potentielle et mise en défens du cordon dunaire
Ars-en-Ré

4 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE MOULIN BRULE

Objectif de l'action

Le secteur de moulin brûlé représente l'interface entre le système d'endiguement de la digue du Boutillon et le cordon naturel du bois Henri IV. Ce cordon d'enrochement et son interface naturelle au sud sont très sensibles à l'érosion.

La stratégie identifiée est de protéger les enjeux à l'arrière et notamment les zones basses ainsi que la route départementale qui se trouve à proximité.

Un projet mené par le CD17 est en cours d'étude. Ce projet consiste en la réalisation d'épis et de rechargement en sable. Ce projet allie donc la lutte active dure avec la gestion souple.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : réalisé dans le cadre de la demande d'autorisation déposée par le CD17 pour les travaux
- Réalisation des épis et travaux sur enrochements existants (MOA déléguée : CD17) : cf. fiche action 7.4
- Réalisation des travaux du rechargement initial en sédiments (MOA déléguée : CD17) : cf. fiche action 6.1.4
- Réalisation des travaux du rechargement d'entretien en sédiments (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1.3

Territoire concerné

Le secteur de Moulin Brûlé : de la digue du Boutillon jusqu'au cordon naturel du bois Henri IV. Commune de la Couarde sur Mer.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- MOA déléguée : CD17

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

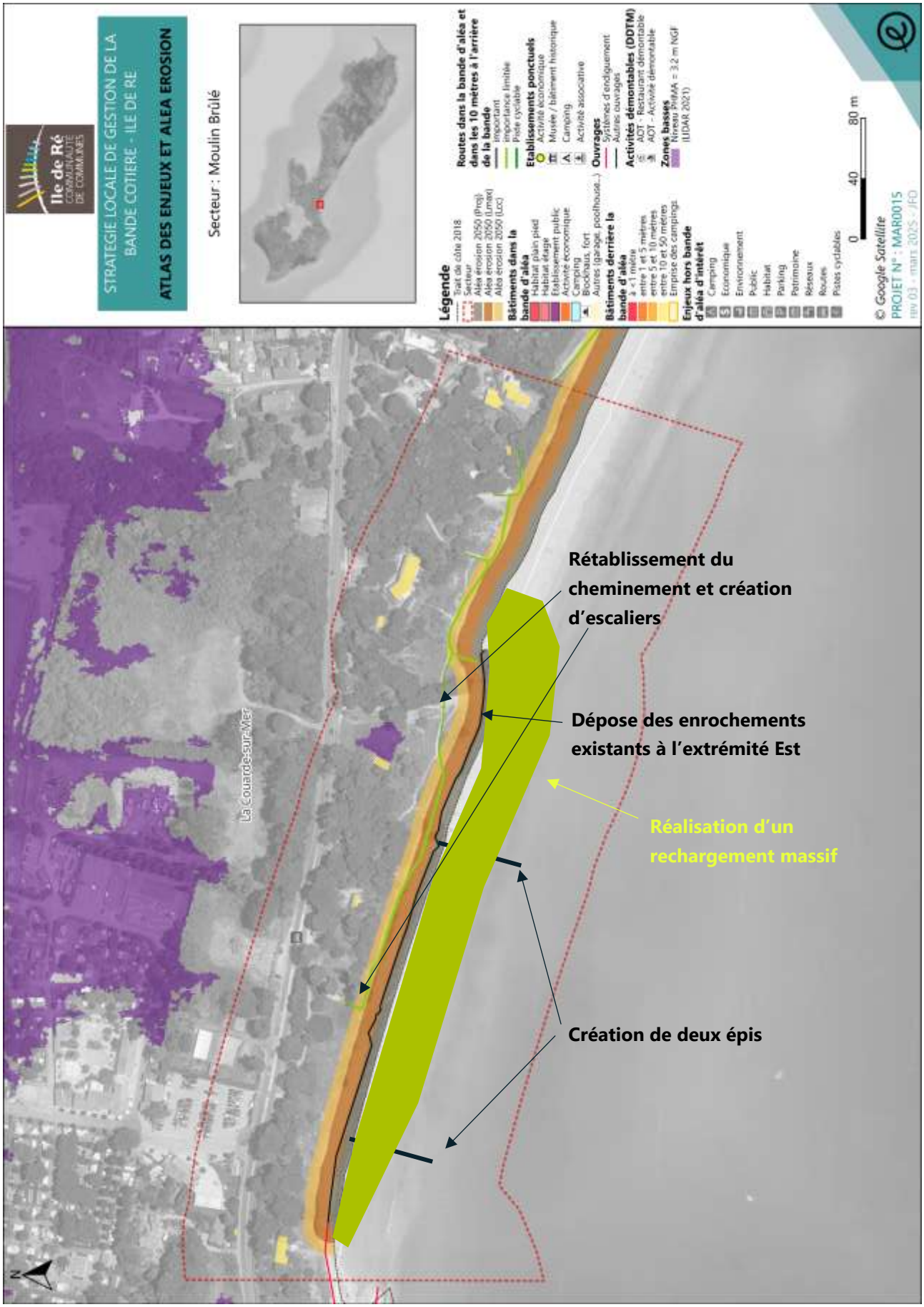
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Moulin Brûlé
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
40
80 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
La Couarde-sur-Mer
Rétablissement du cheminement et création d'escaliers
Dépose des enrochements existants à l'extrémité Est
Réalisation d'un rechargement massif
Création de deux épis

5 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE MAISON DE LA DUNE

Objectif de l'action

La maison de la dune est située sur les terrains gérés par l'ONF. Ce secteur est très sensible à l'érosion.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'éviter l'effondrement du bâtiment sur l'estran.

La démolition de la maison de la dune est prévue d'être étudiée dès 2026 par l'ONF puis renaturation du site.

Description de l'action

- Etude de démantèlement dès 2026 (MOA : ONF) : fiche action 5.1
- Démantèlement (MOA : ONF) : fiche action 5.1
- Renaturation du site : fiche action 5.1

Territoire concerné

Cordon dunaire à proximité de la maison de la dune permettant de garantir sa stabilité avant démontage. Commune des Portes-en-Ré.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR et l'ONF sont en co-maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR et l'ONF pilotent les études et les travaux.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- Le démontage du bâtiment avant son effondrement sur l'estran est l'objectif à atteindre.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux de démontage du bâtiment

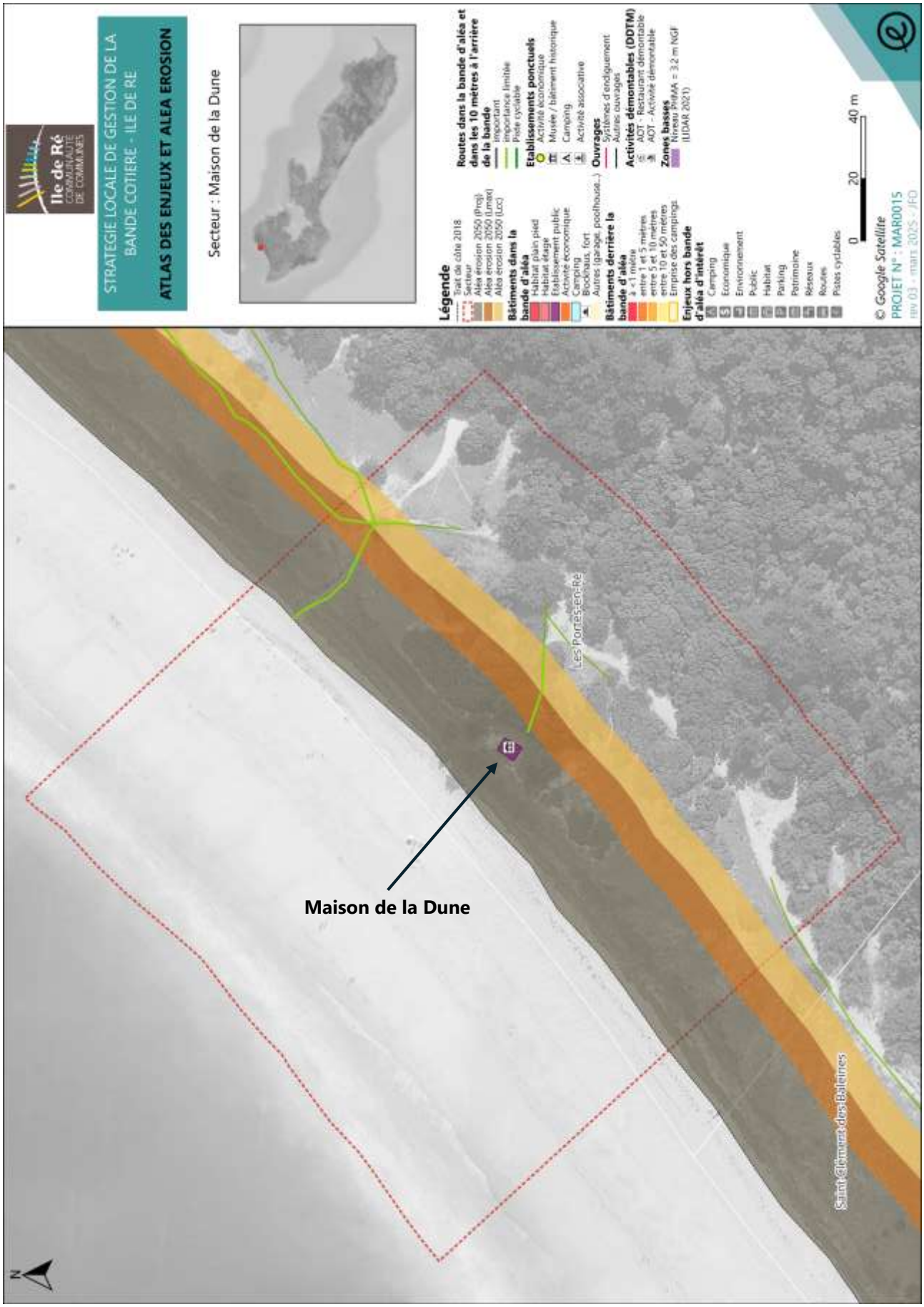
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Maison de la Dune
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Alea érosion 2050 (Proj)
Alea érosion 2050 (Lmax)
Alea érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Bicoteaux, fort
Autres (garage, poulailler...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMAA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0 20 40 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Maison de la Dune
Les Portes-en-Ré
Saint-Clément des Baleines
N

6 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA DUNE DE MONTAMER

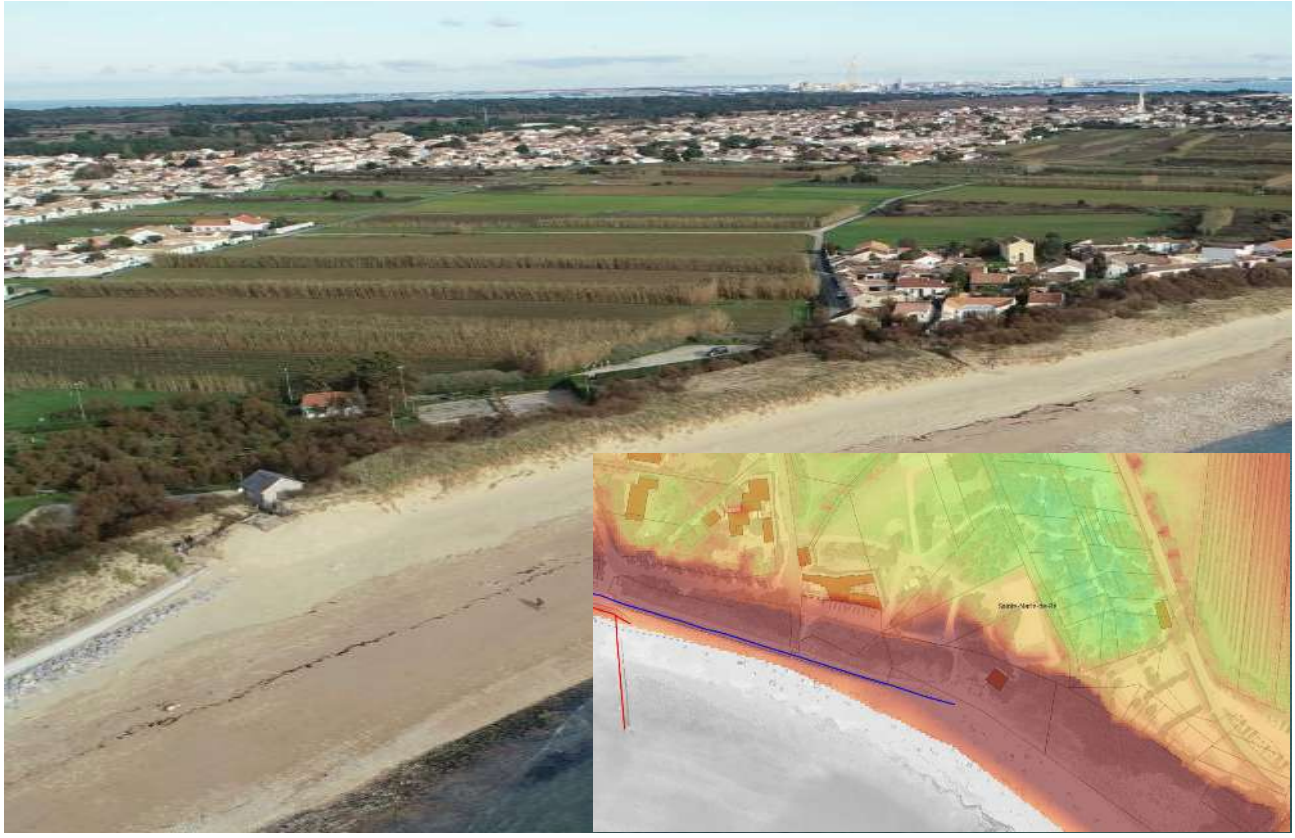

Objectif de l'action

La dune de Montamer se situe à l'interface entre le système d'endiguement de Montamer et le cordon naturel du quartier de Saint-Sauveur.

Ce secteur est sensible à l'aléa érosion et la zone basse en arrière protégée par le système d'endiguement est à proximité directe.

Une encoche d'érosion se forme au niveau de l'accès lors des tempêtes hivernales et menace la stabilité de la cabane située en crête de la dune ainsi que la zone basse située en arrière.

La stratégie envisagée sur ce secteur est la gestion souple afin de garantir la pérennité des enjeux en arrière et notamment la zone basse du système d'endiguement. Il est également nécessaire d'anticiper un recul brutal de ce secteur avec la mise en place d'une protection plus pérenne.

Description de l'action

- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
  - Inscrire un rechargement ponctuel en cas de tempête au plan de gestion des sédiments actualisé (mutualiser avec le système d'endiguement de Montamer). Volume approximatif de 2500 m^3.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : CCIR – AMO ONF) : cf. fiche action 6.2
  - Suivre et entretenir le réseau de ganivelles actuellement en place sur le cordon dunaire au pied de la cabane avec notamment le couvert végétal permettant de ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.
- Réalisation d'une étude de protection pérenne de la cabane et de la zone basse : cf. fiche action 7.4

- Réalisation d'une étude de MOE pour une solution douce de protection à l'interface avec le SE.

Territoire concerné

Cordon dunaire de Montamer entre le système d'endiguement et l'épi St-Sauveur sur la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études et les travaux.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

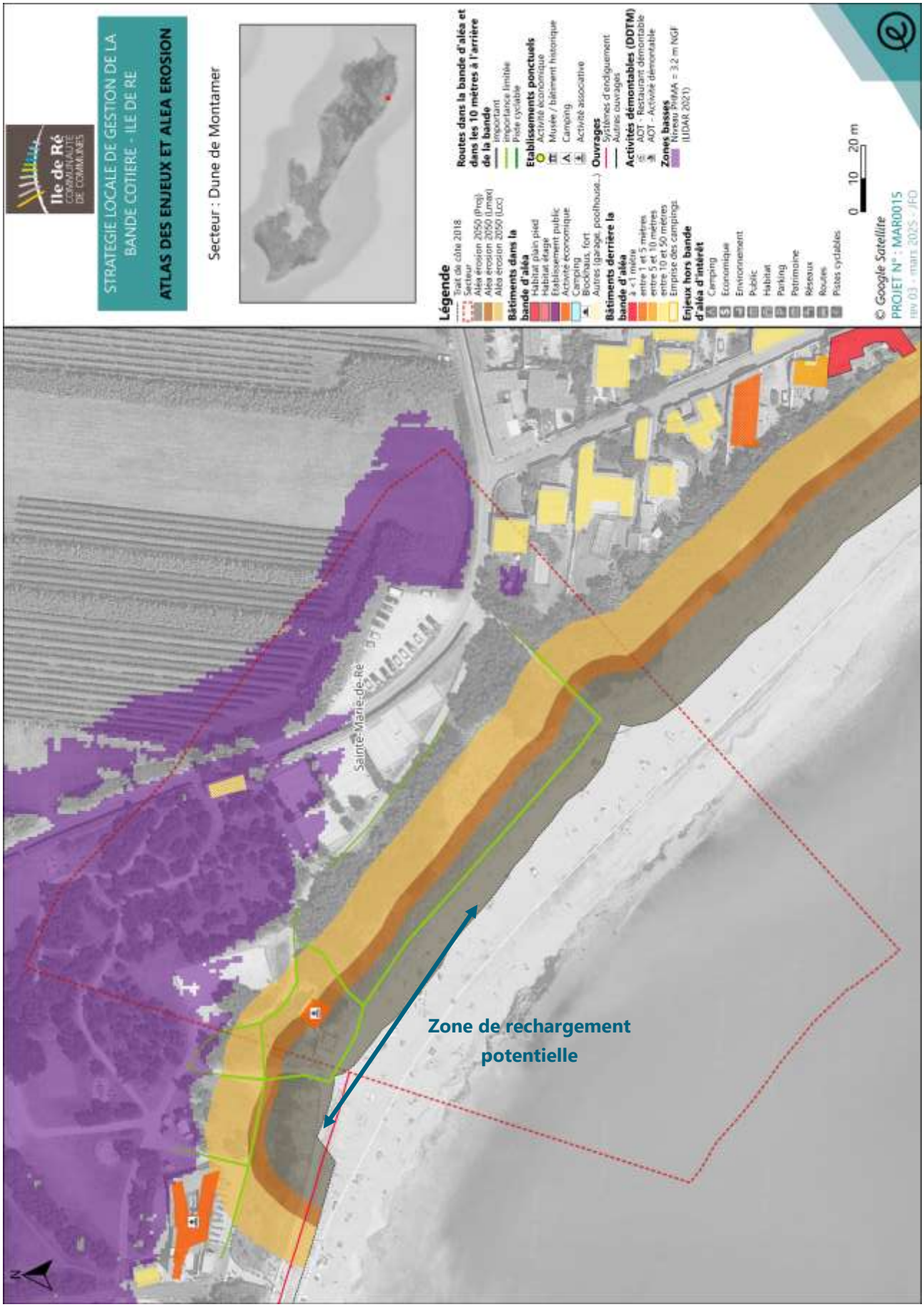
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Dune de Montamer
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0 10 20 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Sainte-Marie-de-Ré
Zone de rechargement potentielle

7 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA DIGUE DE LA GARENNE

Objectif de l'action

Le quartier de la Garenne est protégé par un cordon d'enrochements qui fixe le trait de côte et protège les enjeux à l'arrière.

Ce secteur est sensible à l'érosion. L'enrochement a subi des dommages en crête lors des tempêtes de l'hiver 2023-2024.

L'objectif de ce secteur est de protéger les enjeux en arrière.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- AVP étudiant deux scénarios : un pour le confortement du cordon d'enrochements actuel et l'autre pour une reprise globale de l'ouvrage permettant de tenir la position du trait de côte à long termes et protéger les enjeux à l'arrière.
- Travaux de reprise du cordon d'enrochements (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi de la protection,
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état de la carapace en enrochements et de la crête
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
    - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur de la Garenne en cas de tempête impactante. La source de sédiment identifié se situe à proximité sur la pointe de Sablanceaux.

Territoire concerné

Le secteur de la Garenne comprend le cordon d'enrochements situé entre le poste de secours et le secteur de La Redoute sur la commune de Rivedoux-Plage.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études et les travaux.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

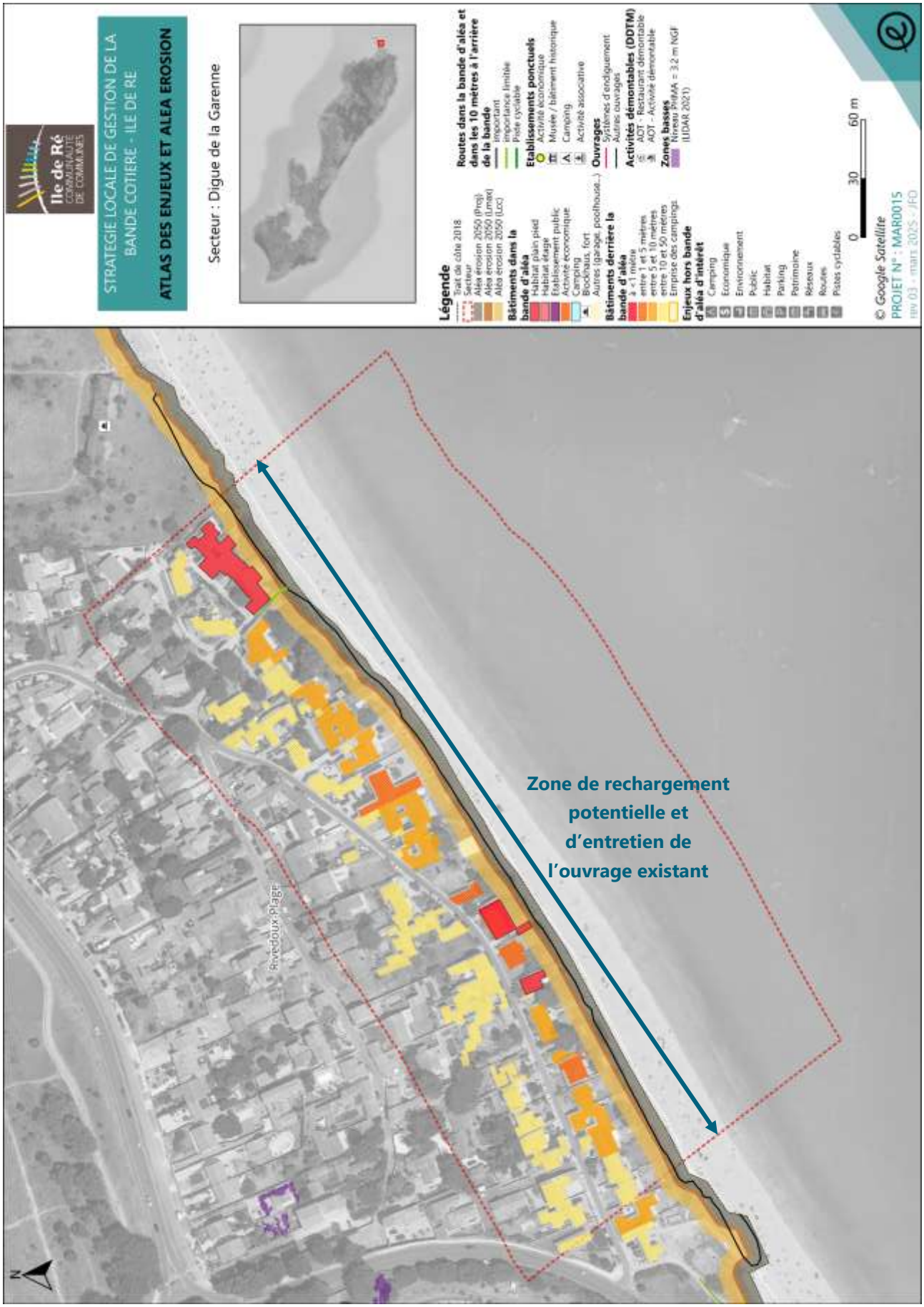
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Digue de la Garenne
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
30
60 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Rivedoux-Plage
Zone de rechargement potentielle et d'entretien de l'ouvrage existant

8 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DE LA REDOUTE

Objectif de l'action

Le secteur de La Redoute aux Portes-en-Ré est sensible à l'érosion et comporte des zones basses à l'arrière notamment la route départementale qui dessert le quartier de la Patache.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que les épis.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- AVP étudiant deux scénarios : un pour le confortement du cordon d'enrochements actuel et l'autre pour la création d'une protection en dure permettant de tenir la position du trait de côte à long termes et protéger les enjeux à l'arrière.
- Travaux d'entretien des épis et des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des épis et des protections.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
    - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur de la Redoute en cas de tempête impactante.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.2
    - Mettre en place un réseau de ganivelles sur le cordon dunaire ainsi qu'un tapis de végétation pour ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.

- Démantèlement du blockhaus qui constitue un point dur sur l'estran et renaturation du site : cf. fiche action 5.2

Territoire concerné

Le secteur de la Redoute aux Portes en Ré : de la protection des Cytons à Gros-jonc jusqu'à la plage de la Loge.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

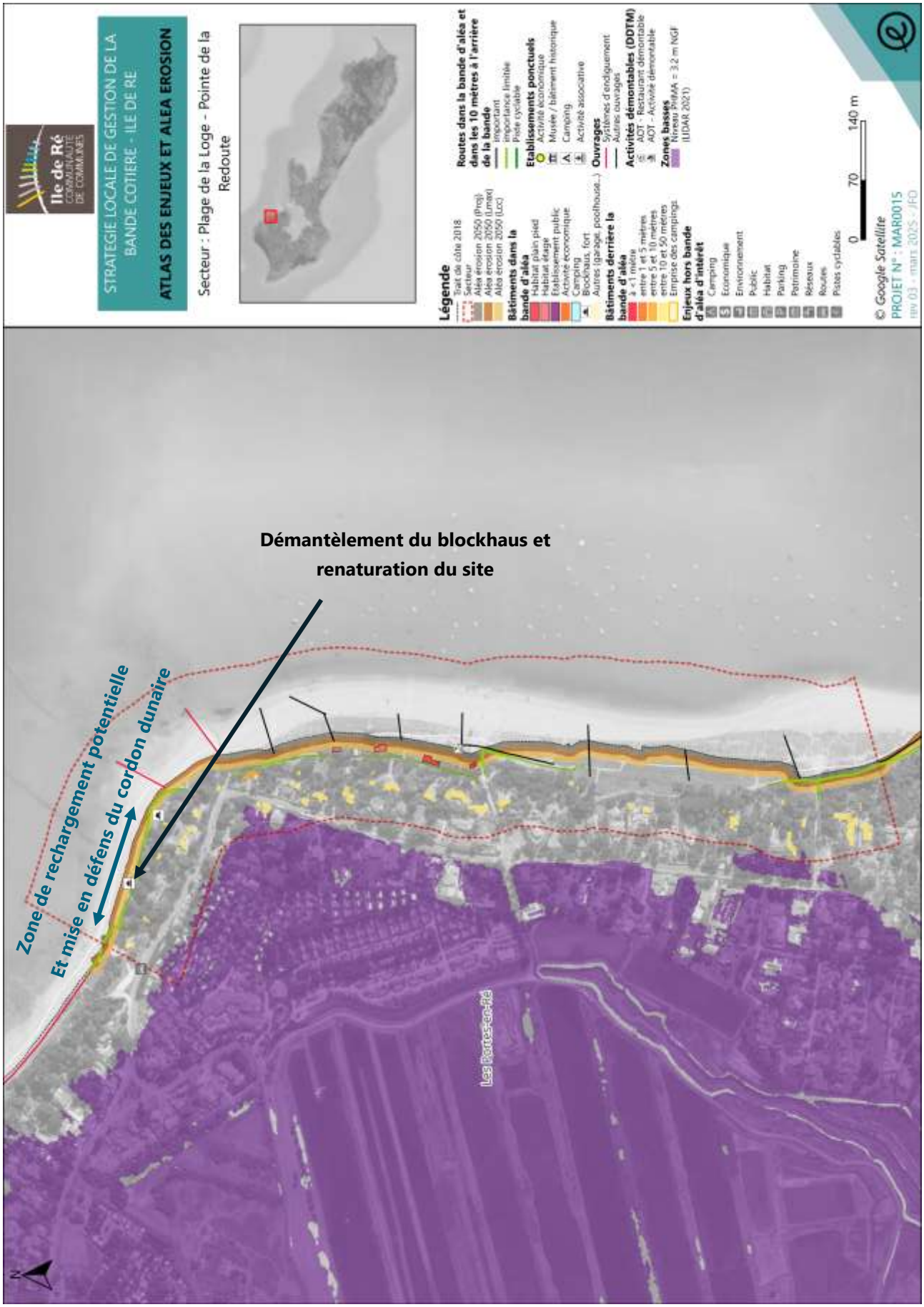
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Plage de la Loge - Pointe de la Redoute
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMAA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
70
140 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Démantèlement du blockhaus et renaturation du site
Zone de rechargement potentielle
Et mise en défens du cordon dunaire
Les Portes-en-Ré
N

9 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU PAS DE LA FONTAINE

Objectif de l'action

Le secteur du pas de la Fontaine à Rivedoux-Plage est un secteur sensible à l'érosion car il comporte notamment la route départementale principale de l'île directement à l'arrière du cordon dunaire.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que le pas de la Fontaine.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la route départementale (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR + commune) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien du pas de la Fontaine et des ouvrages (MOA : CCIR + Commune) :
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi de la cale et des enrochements.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
  - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur du pas de la Fontaine en cas de tempête impactante, notamment au niveau des secteurs proches de la route départementale.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : CCIR) ; cf. fiche action 6.2
  - Mettre en place un réseau de ganivelles sur le cordon dunaire ainsi qu'un tapis de végétation pour ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.

Territoire concerné

Le secteur du pas de la Fontaine : secteur situé entre le marais de Défens et le parking à bateau.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sauf sur le pas d'accès pour lequel la commune est MOA.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

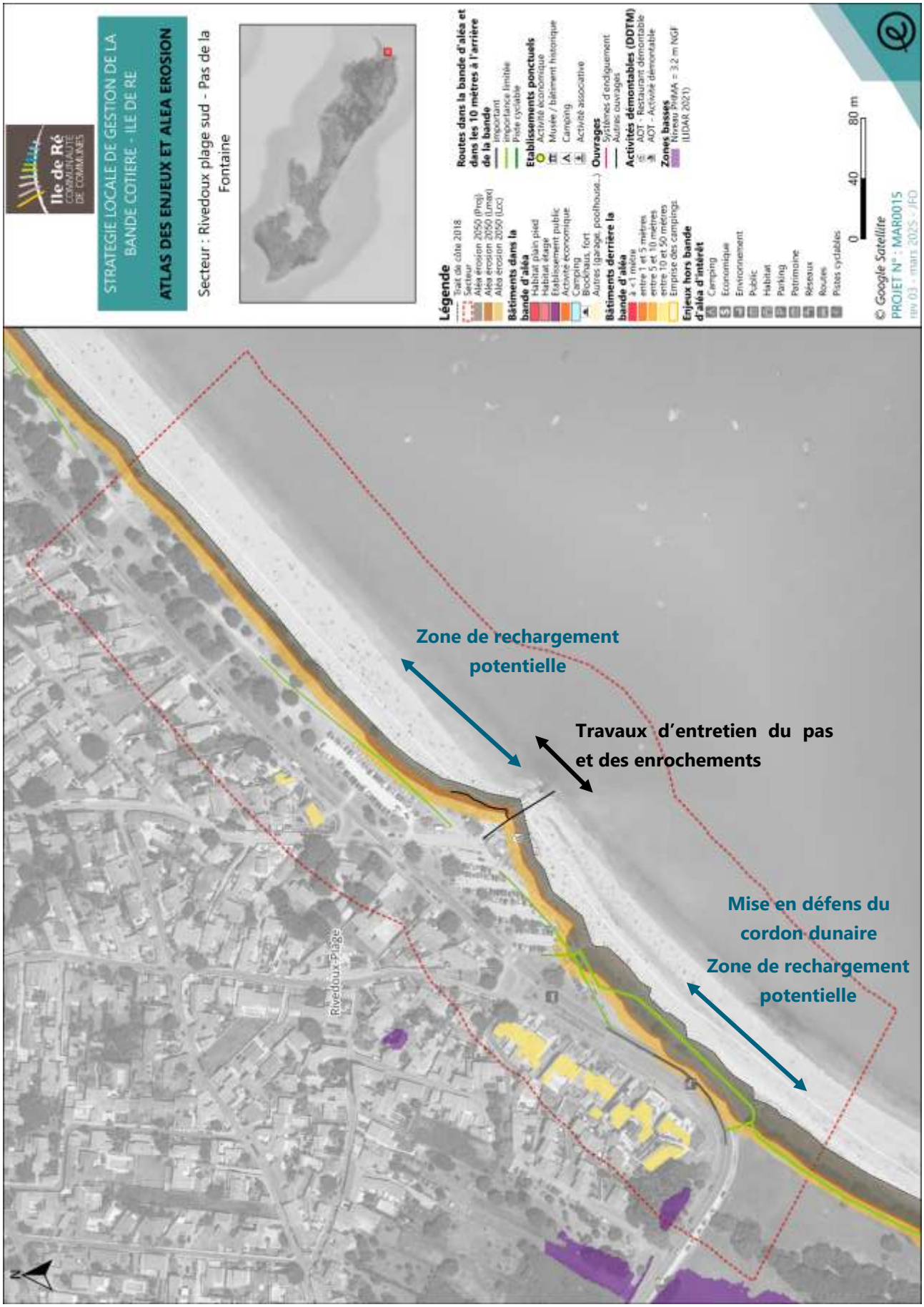
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Rivedoux plage sud - Pas de la Fontaine
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≤ 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
40
80 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Rivedoux-Plage
Zone de rechargement potentielle
Travaux d'entretien du pas et des enrochements
Mise en défens du cordon dunaire
Zone de rechargement potentielle

10 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU POSTE DE SECOURS

Objectif de l'action

Le secteur du poste de secours à Rivedoux-Plage est un secteur sensible à l'érosion car il comporte des enjeux directement situés en crête de la dune (poste de secours, sanitaires, 1 snack et le parking)

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants (enrochements).

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la route départementale (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (cale école de voile + descente près du poste de secours) (MOA : Commune) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des ouvrages existants (MOA : Commune) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi de la cale et des enrochements.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
  - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur du poste de secours en cas de tempête impactante, notamment au niveau des secteurs à enjeux exposés.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.2

    - Mettre en place un réseau de ganivelles sur le cordon dunaire ainsi qu'un tapis de végétation pour ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.
- Etude de relocalisation du poste de secours et du snack (MOA : CCIR) : fiche action 5.3

Territoire concerné

Le secteur du poste de secours à Rivedoux-Plage : secteur situé entre le parking et l'école de voile.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR et la commue sont Maître d'ouvrage.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

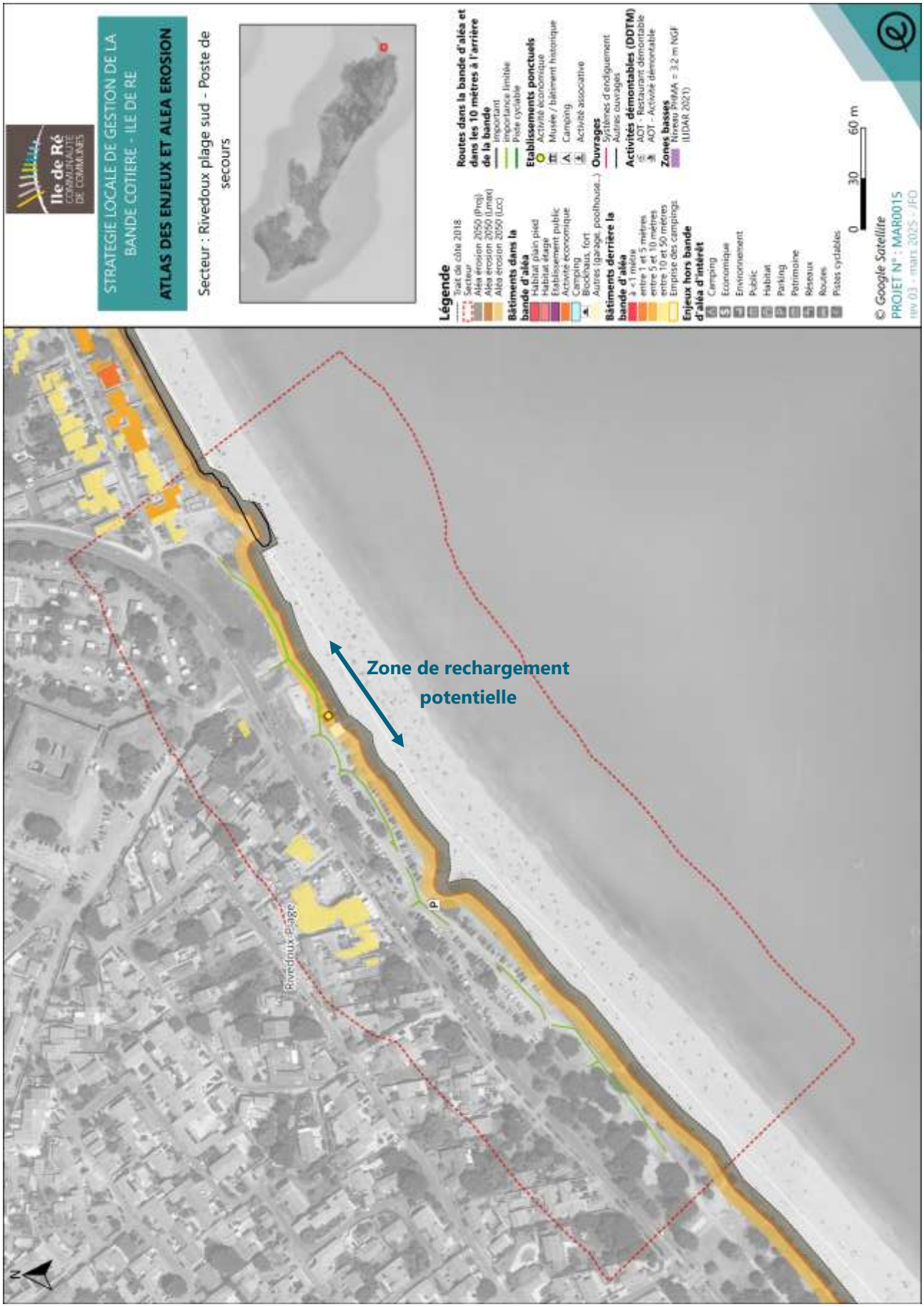
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Rivedoux plage sud - Poste de secours
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (LLC)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à <1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PHMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0 30 60 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Zone de rechargement potentielle
Rivedoux-Plage
P
N

11 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE SAINT SAUVEUR

Objectif de l'action

Le quartier Saint-Sauveur est protégé par un cordon dunaire (terrains ONF) et un épi qui permet de stabiliser l'estran en retenant une partie de la dérive littorale.

Ce secteur est sensible à l'érosion lors des tempêtes hivernales.

L'objectif de ce secteur est de protéger les enjeux en arrière en maintenant l'épi existant et en effectuant la mise en défens du cordon dunaire.

Description de l'action

- Régularisation de l'épi (MOA : CCIR + Commune) : cf. fiche action 7.1
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : ONF) : cf. fiche action 6.2
  - Mise en place de ganivelles et de couvert végétal permettant de ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.
- Entretien de l'épi St-Sauveur (MOA : CCIR + commune) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi de l'épi et réalisation de l'entretien

Territoire concerné

Cordon dunaire de Saint-Sauveur entre l'extrémité Ouest du quartier Saint-Sauveur et l'épi Saint-Sauveur sur la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

Modalité de mise en œuvre

<u>Maitrise d'ouvrage :</u>

- La CCIR et la commune sont Maître d'Ouvrage pour la cale-épi St-Sauveur.

- L'ONF est Maître d'Ouvrage sur le cordon dunaire

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études et les travaux.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

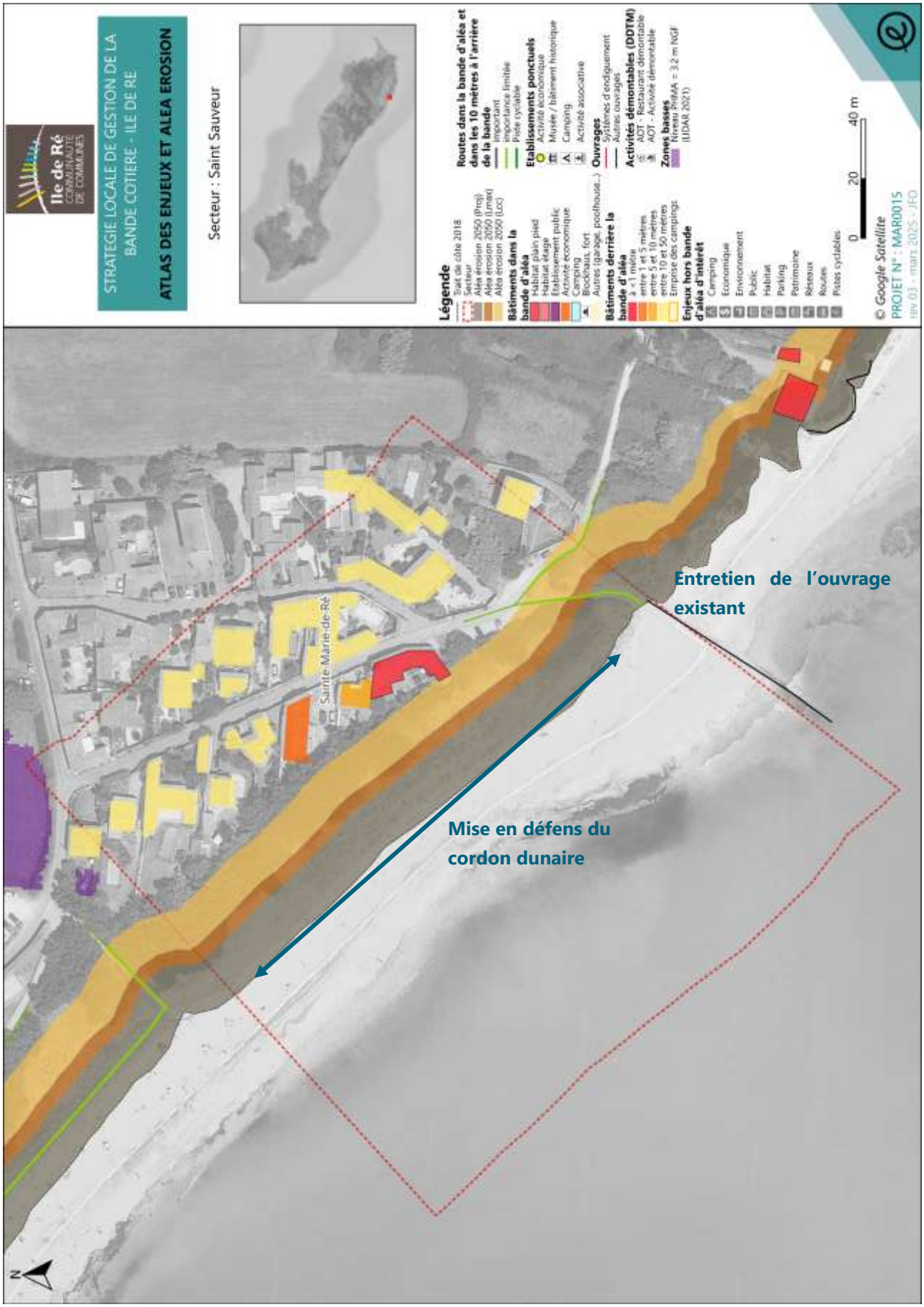
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Saint Sauveur
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
important
importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
20
40 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Sainte-Marie-de-Ré
Entretien de l'ouvrage existant
Mise en défens du cordon dunaire
N

12 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU MARAIS DU GROUIN

Objectif de l'action

Le secteur du marais du Grouin est sensible à l'érosion et comporte des zones basses à l'arrière ainsi que la route d'accès à la pointe du Grouin et à la zone de conchyliculture.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que les épis et les ouvrages de fixation du trait de côte.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des épis et des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi des épis et des protections existantes.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur du marais du Grouin entre la falaise et la pointe du Grouin.

Modalité de mise en œuvre

<u>Maitrise d'ouvrage :</u>

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

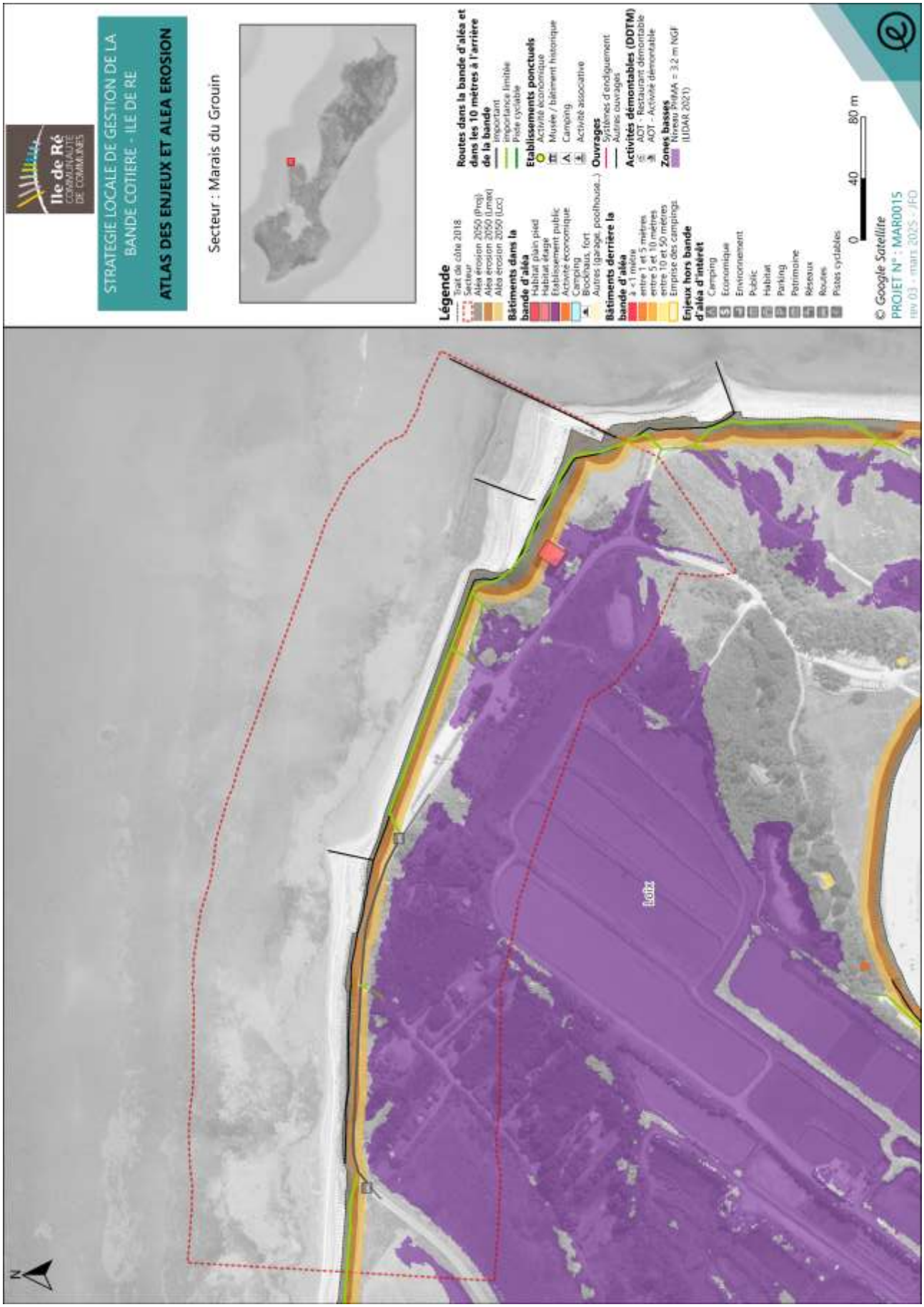
Ile de Ré
COMMUNAUTE DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Marais du Grouin
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poulhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMAA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
40
80 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Boitz

13 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR CONCHES DES BALEINES

Objectif de l'action

Le secteur de la Conche des Baleines est sensible à l'érosion et comporte des zones basses à l'arrière.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que les épis et les protections de fixation du trait de côte

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
  - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur de la Conche à Baleine en cas de tempête impactante.
- Travaux d'entretien des épis et des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi des épis et des protections existantes.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la Conche des Baleines entre les ouvrages prochainement classés en système d'endiguement.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

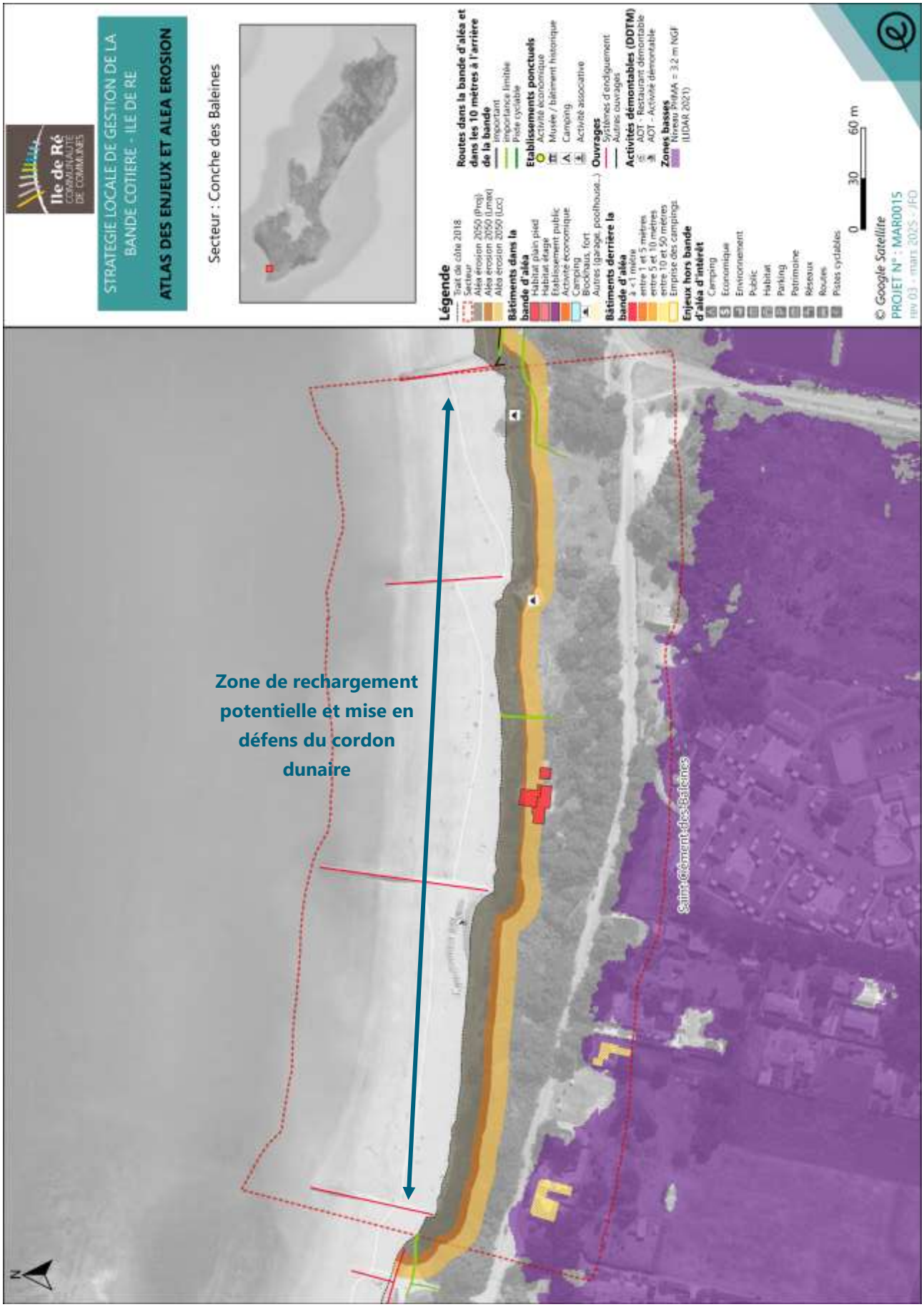
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Conche des Baleines
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≤ 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMAA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
30
60 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Zone de rechargement potentielle et mise en défens du cordon dunaire
Saint-Clément-des-Baleines

14 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR LA COUARDE BOURG

Objectif de l'action

Le secteur de la Couarde Bourg est sensible à l'érosion et comporte des zones basses à l'arrière ayant une densité de population importante.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que les ouvrages de fixation du trait de côte

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la zone basse, notamment au Nord sur la zone naturelle (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1 - Les épis sur ce secteur ne semblent pas avoir de rôle dans la protection contre l'érosion. Seul le cordon d'enrochements est entretenu.
- Rechargement en sable (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.1
    - Inscrire un rechargement ponctuel au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur de la Couarde Bourg, notamment sur le secteur au nord du Peu Ragot en cas de tempête impactante pour renforcer le cordon dunaire existant.
- Travaux d'entretien des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la Couarde Bourg au niveau du cordon d'enrochements et sur les secteurs dunaires adjacents. Commune de la Couarde sur Mer.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

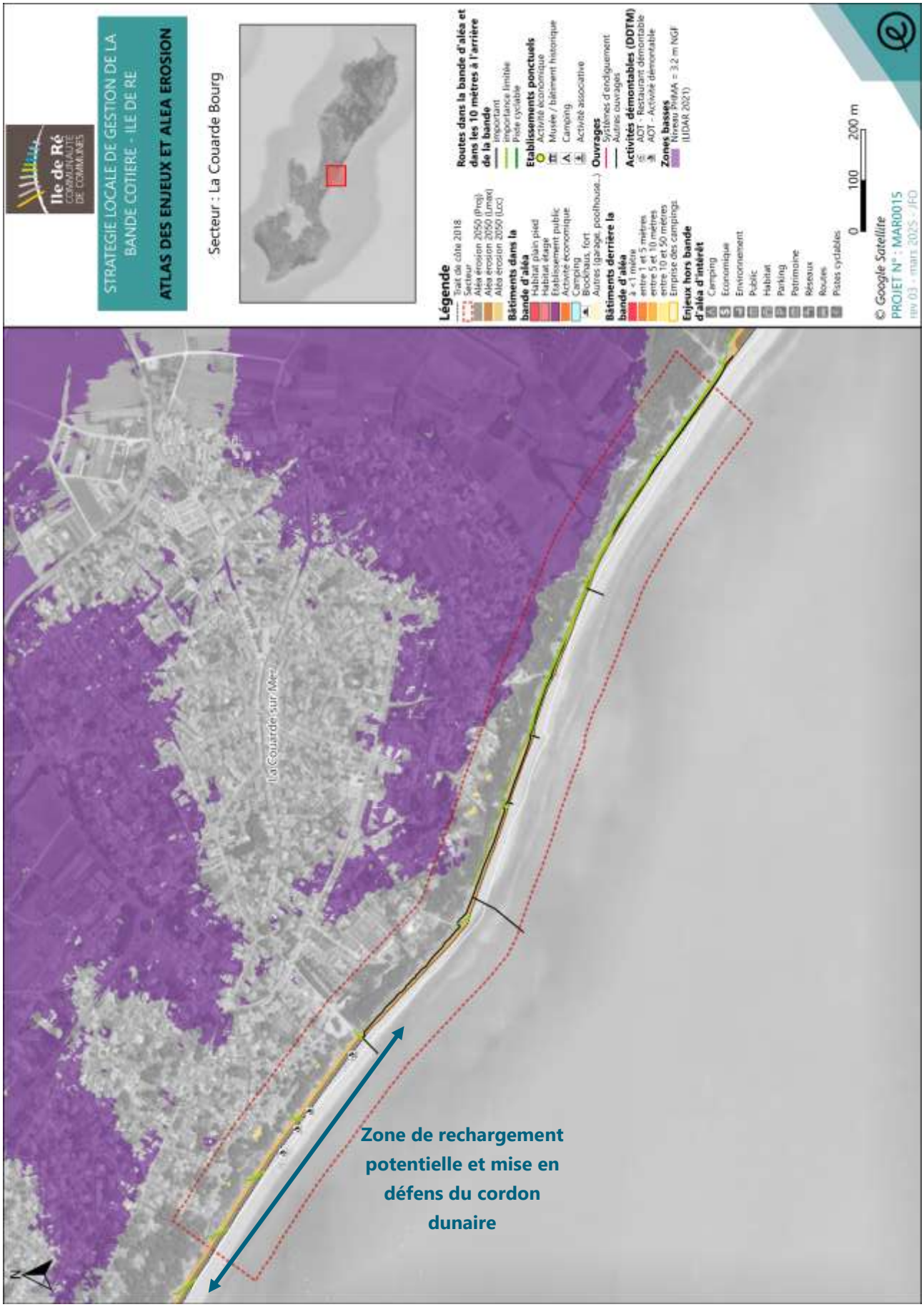
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : La Couarde Bourg
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0 100 200 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
la Couarde-sur-Mer
Zone de rechargement potentielle et mise en défens du cordon dunaire

15 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA PLAGE DU PAS DES BOEUFS

Objectif de l'action

Le secteur de la plage du Pas des Bœufs comporte un cordon dunaire large avec un accès en dur. Quelques enjeux dont un camping se situent à l'arrière du cordon dunaire.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants (accès).

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte suffisamment éloignée de la route départementale (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation de la cale (MOA : Commune)
- Travaux d'entretien de la cale (MOA : Commune) :
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi de la cale.
  - Réalisation de l'entretien des ouvrages existants.
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : ONF) : cf. fiche action 6.2
  - Actualiser la convention « dune » sur ce secteur avec l'ONF
  - Mettre en place un réseau de ganivelles sur le cordon dunaire ainsi qu'un tapis de végétation pour ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.

Territoire concerné

Le secteur de la plage du pas des Bœufs. Commune du Bois Plage en Ré.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La commune est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.
- L'évaluation de l'efficacité de la gestion souple se fait à la fin du programme d'actions. Une trajectoire d'adaptation pourra être mise en œuvre à la suite de cette évaluation.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Echéancier prévisionnel

- La régularisation et les diagnostics commencent dès 2026
- Les études de maitrise d'œuvre démarrent en 2027

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

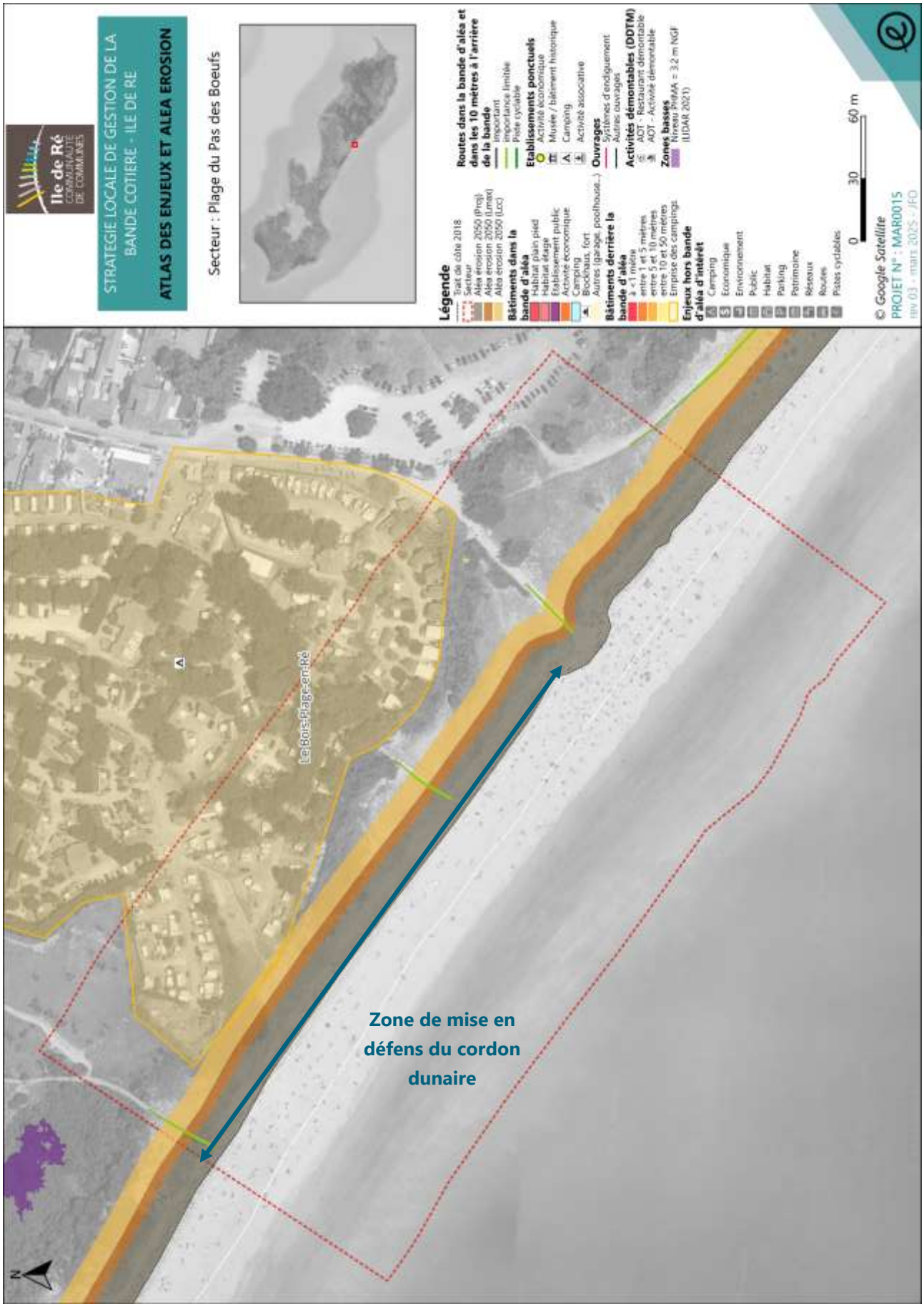
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Plage du Pas des Boeufs
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
30
60 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
La Bois-Plage-en-Ré
Zone de mise en défens du cordon dunaire

16 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR RIVEDOUX LA CORNICHE

Objectif de l'action

Le secteur de la Corniche de Rivedoux-Plage est adjacent à un système d'endiguement mais ne comporte pas de zone basse à l'arrière de la protection. Cependant, la route départementale et une piste cyclable passent à l'arrière du cordon d'enrochements.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la Corniche de Rivedoux. Commune de Rivedoux-Plage.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

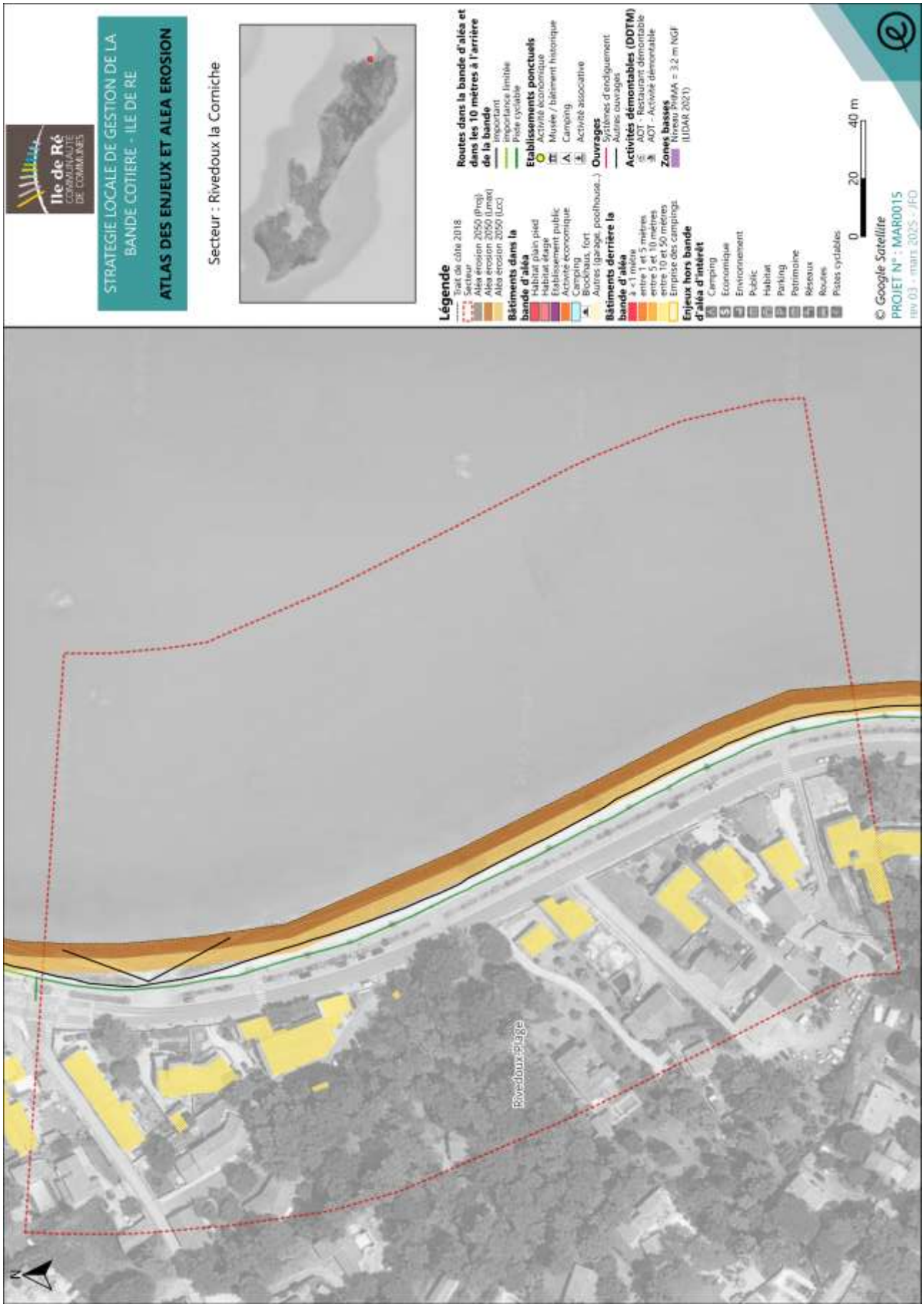
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Rivedoux la Corniche
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
20
40 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Rivedoux-Plage

17 ETUDES ET TRAVAUX SUR RIVEDOUX CORNICHE ZONE BASSE

Objectif de l'action

Le secteur de la Corniche de Rivedoux zone basse comporte une zone basse à l'arrière de la protection mais ce secteur ne fait pas l'objet d'un système d'endiguement autorisé. De plus, la route départementale et une piste cyclable passent à l'arrière du cordon d'enrochements.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la Corniche de Rivedoux zone basse. Commune de Rivedoux-Plage.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : La Corniche zone basse
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Alea érosion 2050 (Proj)
Alea érosion 2050 (Lmax)
Alea érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMAA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0 10 20 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Rivedoux-Plage
N

18 ETUDES ET TRAVAUX SUR LA CALE OSTREICOLE DE FORT LA PREE

Objectif de l'action

Le secteur de la cale de Fort la Prée est protégé par un cordon d'enrochements d'un côté et d'une carapace en béton projeté de l'autre côté. La cale d'accès est sous maitrise d'ouvrage de la commune de la Flotte. Ce secteur est adjacent à une parcelle privée à l'Est et à une parcelle du Département à l'Ouest. A l'arrière de la protection se trouve un parking et la route Départementale.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR/commune) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des ouvrages (MOA : CCIR + commune pour la cale) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi des ouvrages de protection existants.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour la remise en état des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la cale de Fort la Prée. Commune de la Flotte

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sauf pour les actions liées à la cale qui est sous maitrise d'ouvrage communale.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

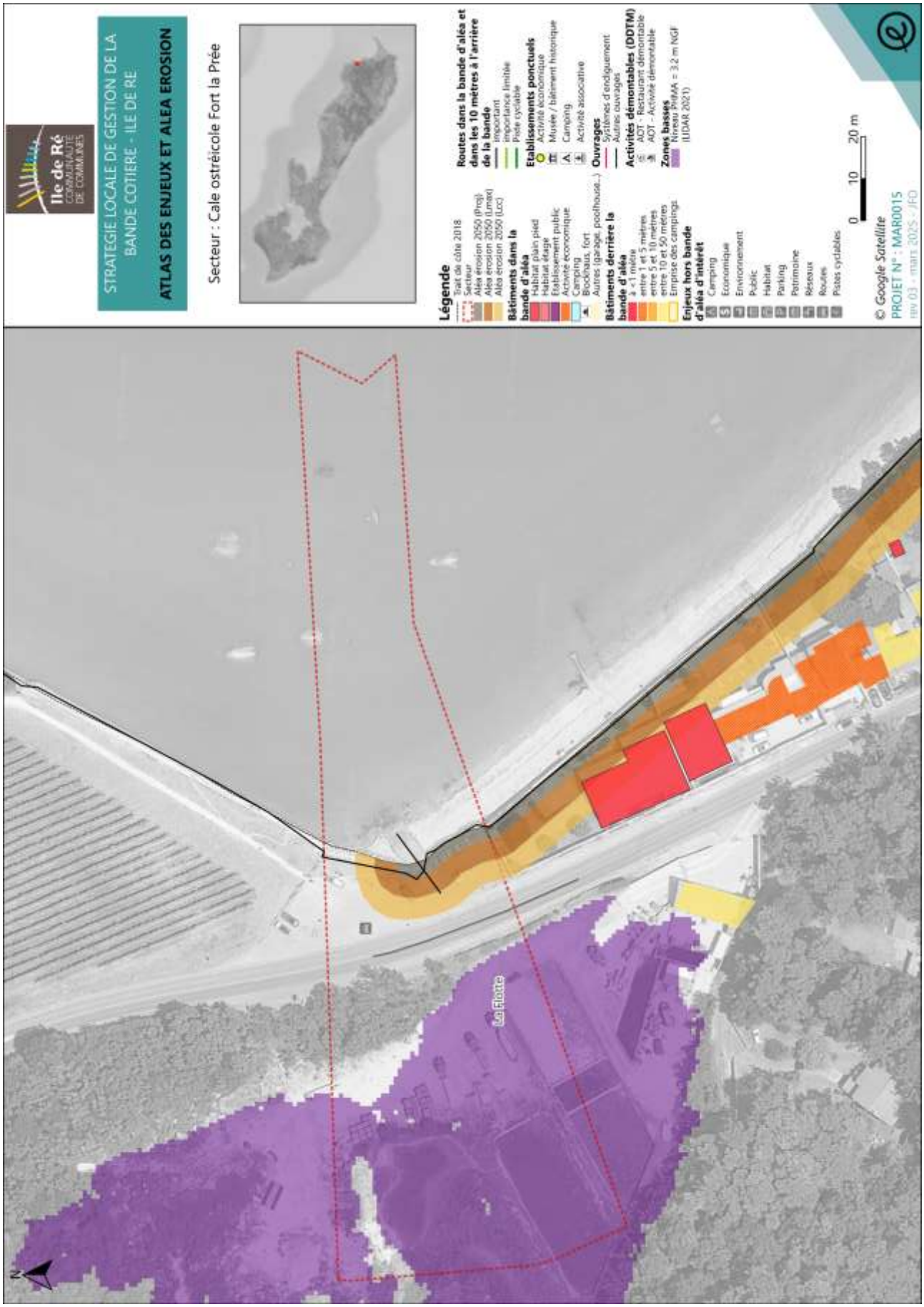
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Cale ostréicole Fort la Prée
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Bicoques, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0 10 20 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
La Flotte

19 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA PLAGE DE L'ARNERAULT

Objectif de l'action

Le secteur de la plage de l'Arnérault est adjacent à un système d'enprotectionment mais ne comporte pas de zone basse à l'arrière de la protection. Cependant, plusieurs enjeux sont présents en crête du perré et à l'arrière.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Rechargement en sable (financement : 100% Commune car rechargement à vocation balnéaire) : cf. fiche action 6.1
    - Inscrire un rechargement d'entretien au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur de l'Arnérault.
- Travaux d'entretien des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la plage de l'Arnérault. Commune de la Flotte.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les ouvrages de défense contre la mer.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

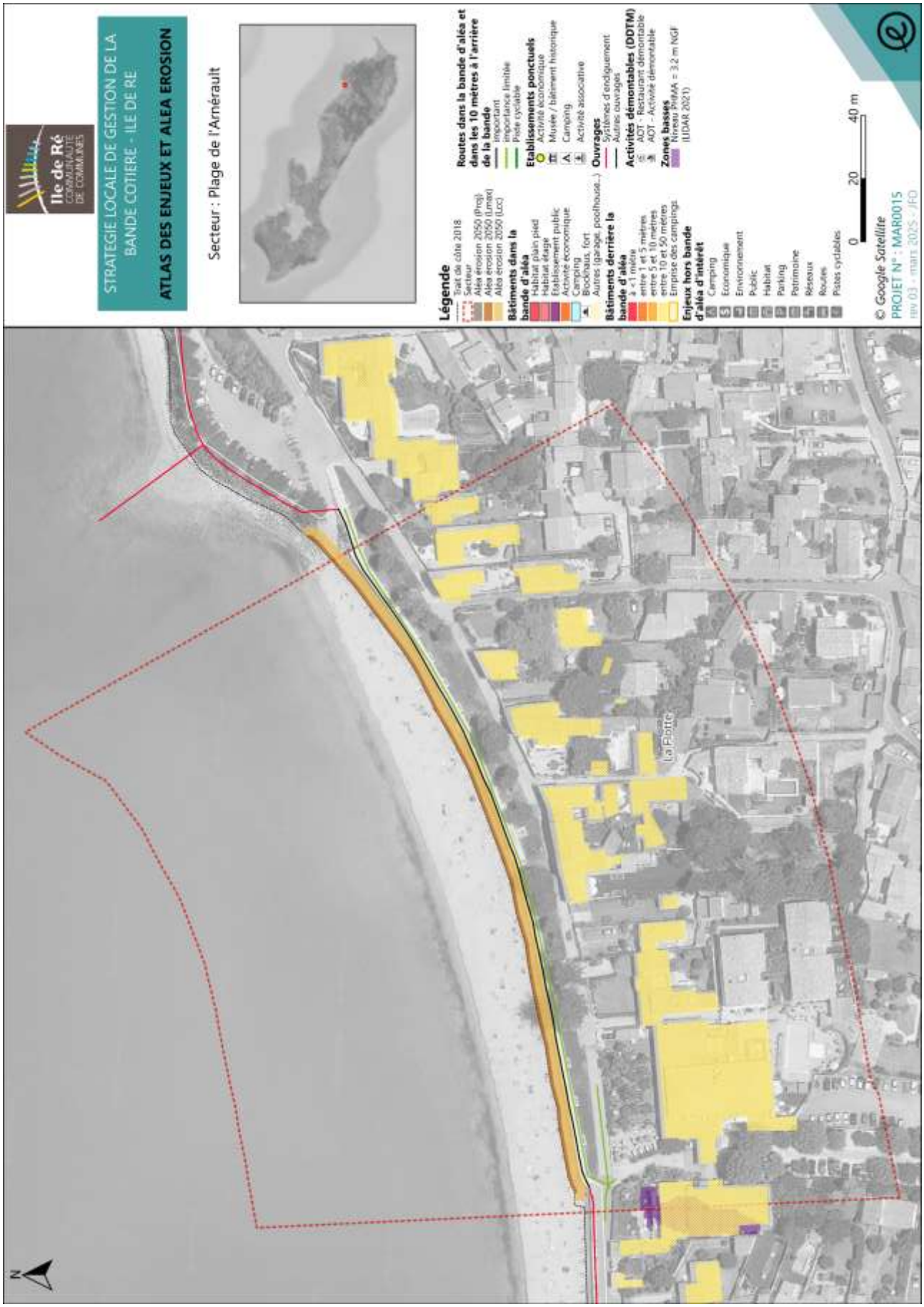
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Plage de l'Arnérault
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
20
40 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
La Flotte
N

20 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA MALADRERIE - LE PREAU

Objectif de l'action

Le secteur entre la Maladrerie et le Preau à La Flotte est protégé par un cordon d'enrochements. Les principaux enjeux sont le sentier littoral et des activités économiques.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR + commune) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des protections hors cales (MOA : CCIR) :
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur entre la Maladrerie et le Preau. Commune de la Flotte.

Modalité de mise en œuvre

<u>Maitrise d'ouvrage :</u>

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les ouvrages de défense contre la mer.
- La commune est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les cales d'accès.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

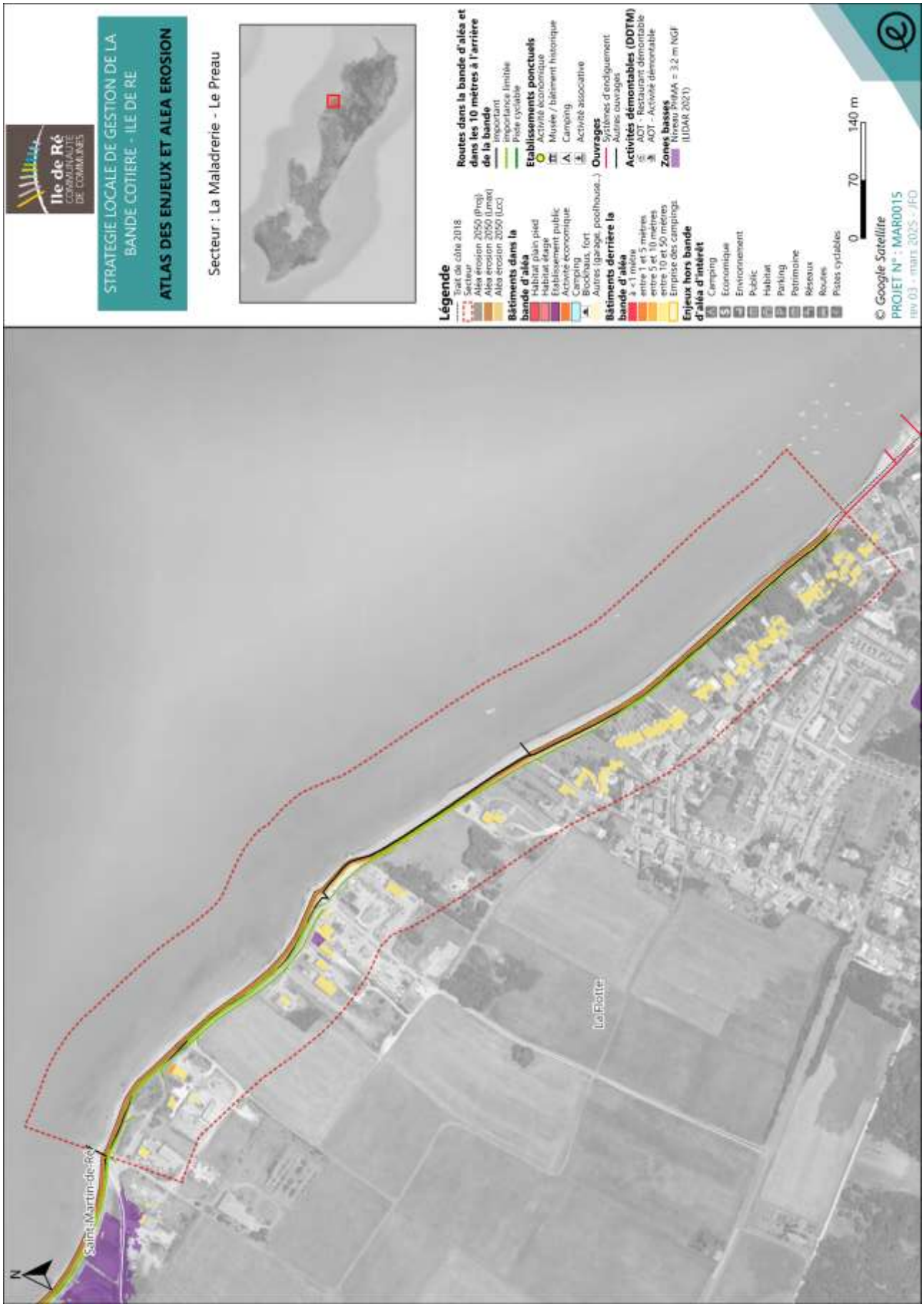
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : La Maladrerie - Le Preau
Légende
Trait côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Bicoques, fort
Autres (garage, poulhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
70
140 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Saint-Martin-de-Ré
Le Flotte
N

21 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DU MARAIS DU PREAU

Objectif de l'action

Le secteur du marais du Preau comporte une zone basse à l'arrière de la protection mais ce secteur ne fait pas l'objet d'un système d'endiguement autorisé. Hormis le sentier, peu d'enjeux sont menacés par l'érosion.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR + commune) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des protections (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
  - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
  - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur du marais du Preau. Commune de la Flotte.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions liées aux ouvrages de défense contre la mer. Les cales d'accès sont sous MOA de la commune.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

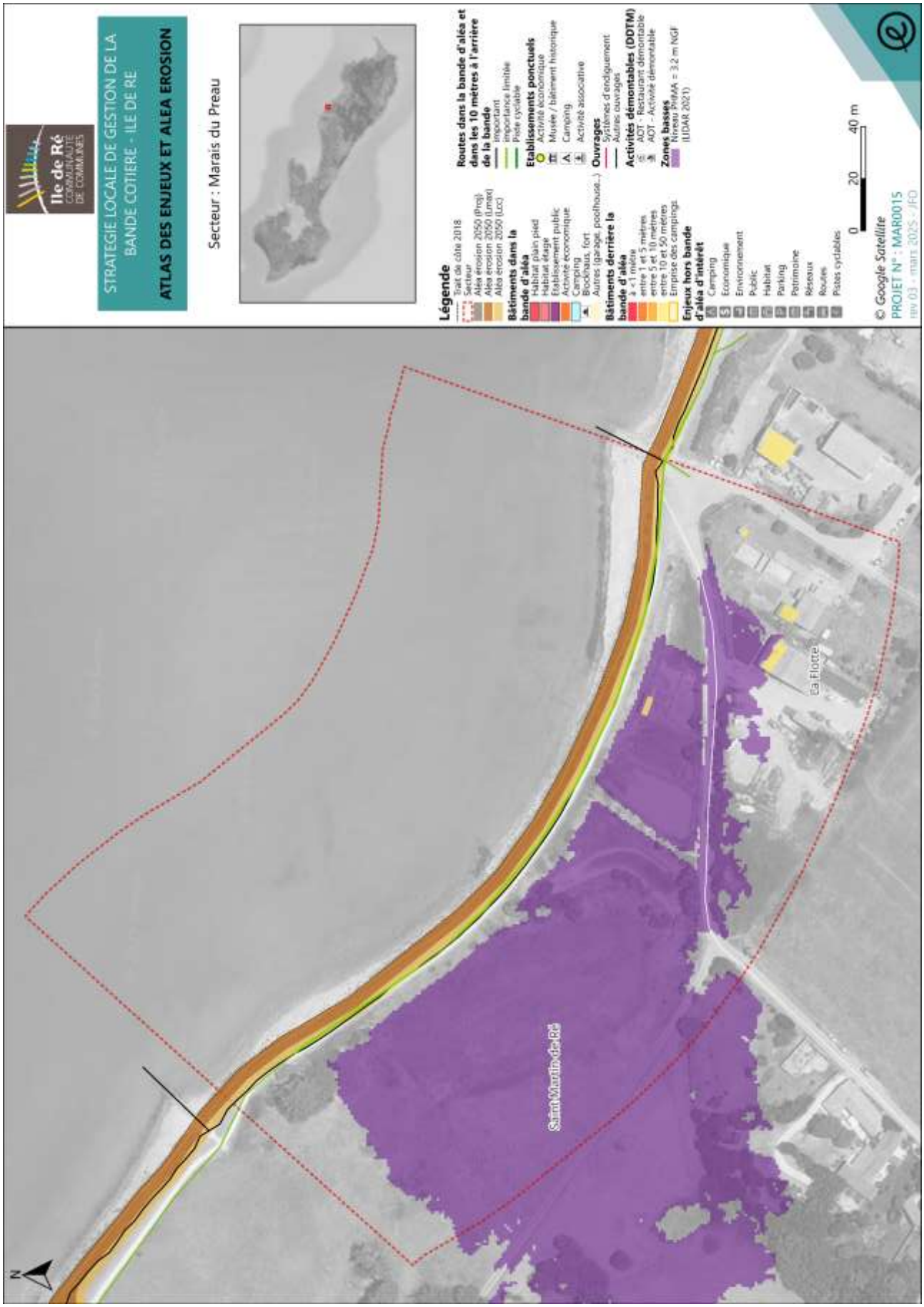
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Marais du Preau
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
important
importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
20
40 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Saint-Martin-de-Ré
La Flotte
N

22 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR FALAISE LE PREAU

Objectif de l'action

Le secteur de la falaise le Preau à Saint Martin de Ré est protégé en partie par un cordon d'enrochements. Une partie n'a pas de protection et le sentier en crête est menacé par l'érosion de la falaise.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte et de reculer le sentier en fonction de l'érosion.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Travaux d'entretien des protections existantes sur la partie Sud-est du secteur – hors enrochements d'intérêt privé (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.
- Etude de recomposition spatiale du sentier littoral (MOA : Département + Commune) : cf. fiche action 5.1

Territoire concerné

Le secteur entre la Maladrerie et le Preau. Commune de la Flotte.

Modalité de mise en œuvre

<u>Maitrise d'ouvrage :</u>

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les ouvrages de défense contre la mer.
- La commune est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les reculs de sentier (en concertation avec le CD 17 pour le foncier)

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué une fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Falaise le Preau
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
à < 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0
30
60 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Saint-Martin-de-Ré
N

23 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA PLAGE DE LA CIBLE

Objectif de l'action

Le secteur de la plage de la Cible est situé entre l'extrémité Est des ouvrages Vauban de Saint-Martin-de-Ré et le quartier d'habitation dit de « La Cible ». Une cale d'accès, un restaurant et un parking représentent les principaux enjeux sur ce secteur. Il n'y a pas de zone basse à l'arrière de ce secteur.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants (l'épi) afin de ralentir au maximum les phénomènes d'érosion.

Un suivi du secteur permettra d'indiquer si cette stratégie est suffisante pour garantir la position du trait de côte et protéger les enjeux concernés (trajectoire d'adaptation).

Description de l'action

- Régularisation de l'épi (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.1
- Rechargement en sable (financement : 100% Commune car rechargement à vocation balnéaire) : cf. fiche action 6.1
    - Inscrire un rechargement d'entretien au plan de gestion des sédiments actualisé sur le secteur de la plage de la Cible (vocation balnéaire).
- Travaux d'entretien de l'épi (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi de l'épi.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien de l'épi.

Territoire concerné

Le secteur de la plage de la Cible. Commune de Saint-Martin-de-Ré.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les ouvrages de défense contre la mer.
- Le rechargement de la plage a une vocation balnéaire et est donc pris en charge par la commune.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

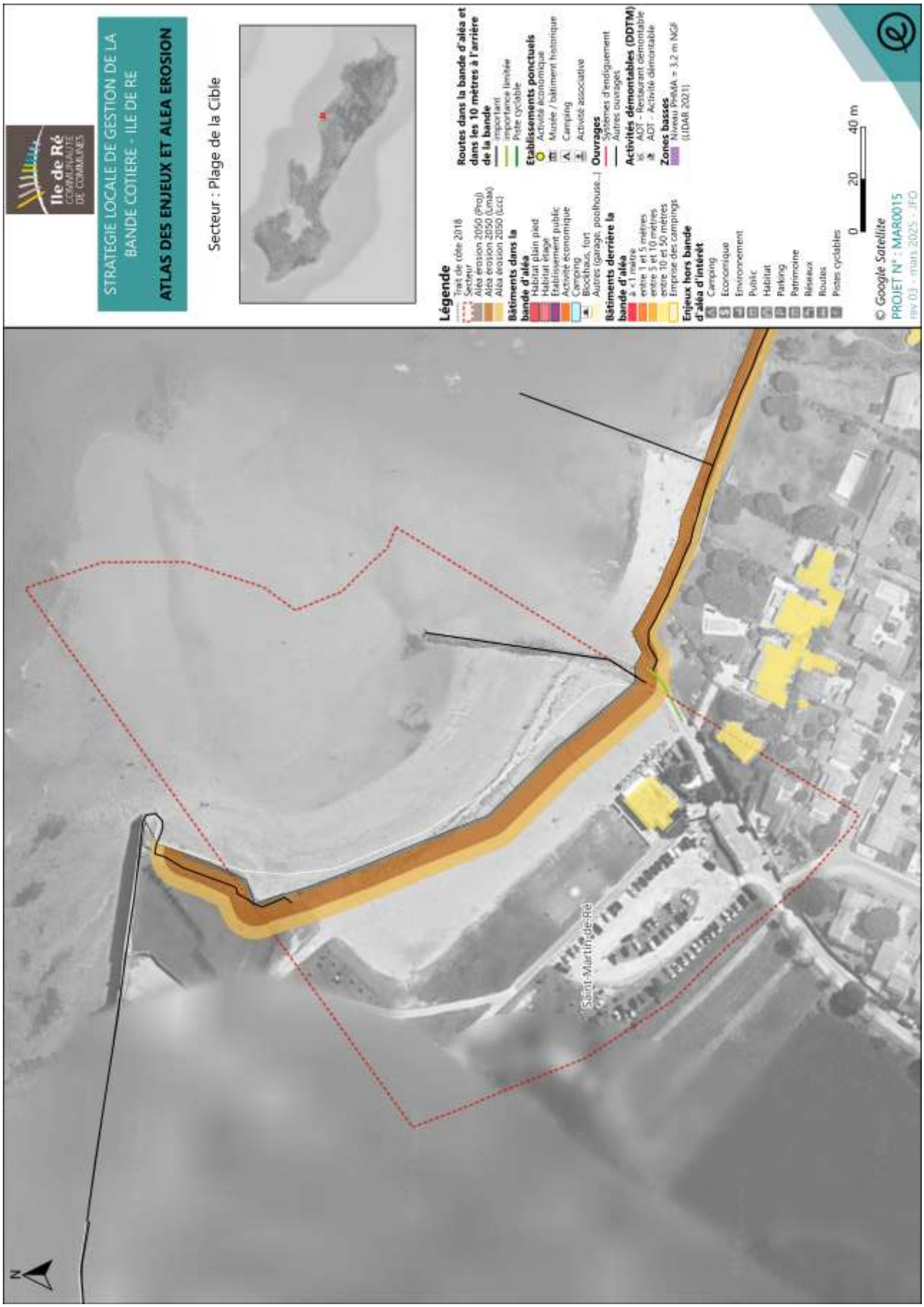
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Plage de la Cible
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Lcc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≤ 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
important
importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PHMA = 3.2 m NGF
(LIDAR 2021)
0 20 40 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFO
Saint-Martin-de-Ré
N

24 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR VERT-CLOS - PAS DES HUITRES

Objectif de l'action

Le secteur entre Le Vert-Clos et le Pas des Huîtres à Saint Martin de Ré est protégé par un cordon d'enrochements. Les principaux enjeux sont le sentier littoral et des activités économiques.

La stratégie identifiée sur ce secteur est d'entretenir les ouvrages existants de fixation du trait de côte.

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR + commune) : cf. fiche action 7.1
- Etude de relocalisation de la piste cyclable : cf. fiche action 5.1
- Travaux d'entretien des protections hors cales (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur entre le Vert-Clos et le Pas des Huîtres. Commune de Saint Martin de Ré.

Modalité de mise en œuvre

<u>Maitrise d'ouvrage :</u>

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les ouvrages de défense contre la mer.
- La commune est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions sur les cales d'accès.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

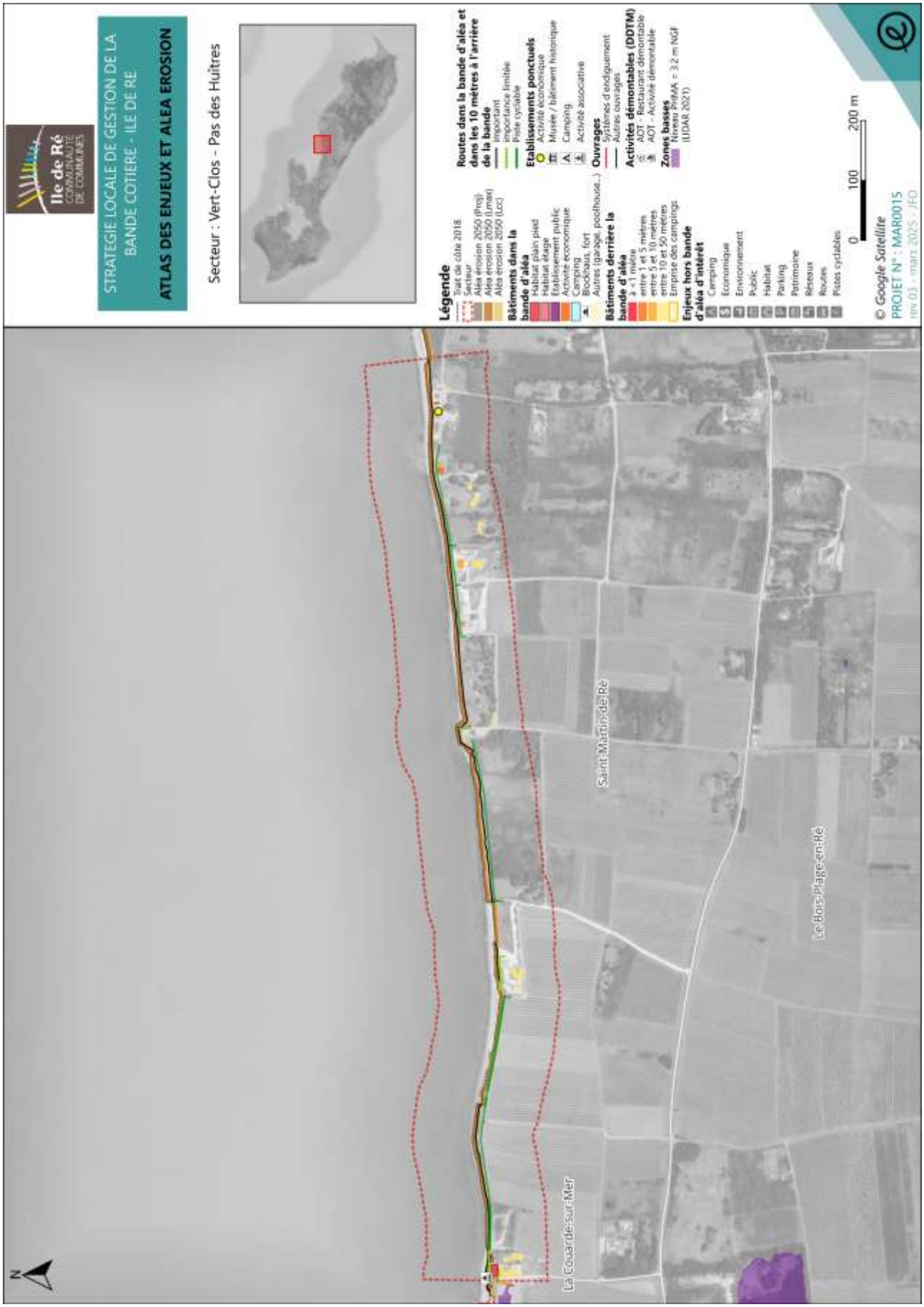
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Vert-Clos - Pas des Huîtres
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Blockhaus, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≤ 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMAA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
100
200 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
La Couarde-sur-Mer
Saint-Martin-de-Ré
Le Bois-Plage-en-Ré
N

25 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE LA POINTE DU GROUIN

Objectif de l'action

Le secteur de la pointe du Grouin est sensible à l'érosion. Le fort du Grouin (privé) est protégé par un cordon d'enrochements. Il y a également la présence d'un sentier littoral et le pas d'accès à la zone ostréicole sur l'estran.

La stratégie identifiée sur ce secteur est de limiter l'érosion sur les secteurs naturels et d'entretenir les ouvrages existants tels que les épis et les ouvrages de fixation du trait de côte

Description de l'action

- Régularisation des ouvrages (MOA : CCIR + commune) : cf. fiche action 7.1
- Mise en défens du cordon dunaire (MOA : CCIR) : cf. fiche action 6.2
    - Mise en place de ganivelles et de couvert végétal permettant de ralentir la déflation éolienne et favoriser le confortement naturel du cordon dunaire.
- Travaux d'entretien des épis et des protections hors cales (MOA : CCIR) : cf. fiche action 7.2
    - Réalisation d'un diagnostic approfondi des épis et des protections existantes.
    - Réalisation d'une maitrise d'œuvre pour l'entretien des ouvrages existants.

Territoire concerné

Le secteur de la pointe du Grouin. Commune de Loix.

Modalité de mise en œuvre

Maitrise d'ouvrage :

- La CCIR est Maître d'ouvrage pour l'ensemble des actions.

Modalité de pilotage et de suivi :

- La CCIR pilote les études avec ses partenaires techniques et financiers.
- Un suivi de l'érosion est effectué deux fois par an dans le cadre de l'observatoire du littoral.

Opérations de communication liées à cette action :

- Mise en ligne sur le site Internet
- Article de presse locale
- Journal intercommunal

Indicateur de suivi

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude du projet
- Réception des travaux

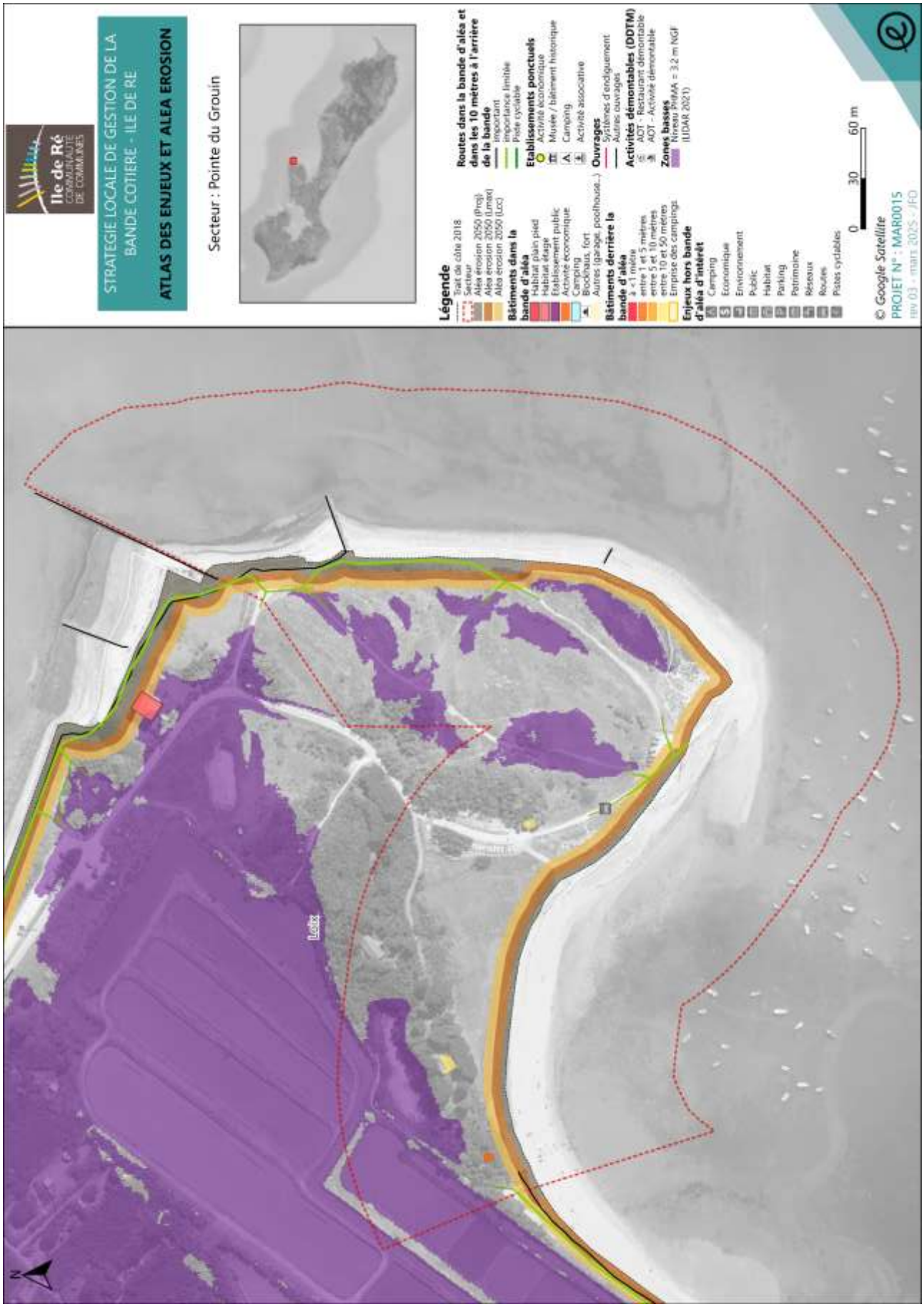
Ile de Ré
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE - ILE DE RE
ATLAS DES ENJEUX ET ALEA EROSION
Secteur : Pointe du Grouin
Légende
Trait de côte 2018
Secteur
Aléa érosion 2050 (Proj)
Aléa érosion 2050 (Lmax)
Aléa érosion 2050 (Loc)
Bâtiments dans la bande d'aléa
Habitat plain pied
Habitat étage
Etablissement public
Activité économique
Camping
Bicoques, fort
Autres (garage, poolhouse...)
Bâtiments derrière la bande d'aléa
≤ 1 mètre
entre 1 et 5 mètres
entre 5 et 10 mètres
entre 10 et 50 mètres
Emprise des campings
Enjeux hors bande d'aléa d'intérêt
Camping
Economique
Environnement
Public
Habitat
Parking
Patrimoine
Réseaux
Routes
Pistes cyclables
Routes dans la bande d'aléa et dans les 10 mètres à l'arrière de la bande
Important
Importance limitée
Piste cyclable
Etablissements ponctuels
Activité économique
Musée / bâtiment historique
Camping
Activité associative
Ouvrages
Systèmes d'endiguement
Autres ouvrages
Activités démontables (DDTM)
AOT - Restaurant démontable
AOT - Activité démontable
Zones basses
Niveau PMA = 3.2 m NGF (LIDAR 2021)
0
30
60 m
© Google Satellite
PROJET N° : MAR0015
rev 03 - mars 2025 - JFD
Loix
N

EGIS WATER AND MARITIME

www.egis-group.com

egis